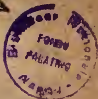



C
N

MEMOIRES
DE
LA REYNE MARGVERITE.

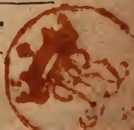
EDITION NOVVELLE plus correcte.



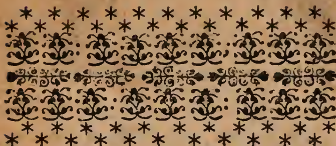


A PARIS,
Chez IEAN RIBOV, au Palais, vis à vis de la sainƈte Chapelle, à l'Image Sainƈt Louys.

M. DC. LXVI.







ADVIS AV LECTEVR.

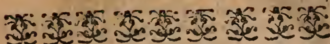
CE Liure, Lecteur, eſt vn de ceux qui n'ont point beſoin de l'induſtrie d'autrui pour ſe rendre recommandables. Son titre eſt vn charme ſi puiſſant, qu'il faut eſtre merueilleuſement ſtupide

pour n'estre point attiré à la lecture de louurage qui est en suite, & les choses qu'il traitte sont agreables, & si elegamment écrites, que celuy n'a aucune connoissance des belles choses, qui n'avouë que cét écrit a toutes les perfections qui sont requises pour exciter l'admiration dans les esprits bien-faits. Que Rome vante tant qu'il luy plaira les Commentaires de son premier Empereur, la France a maintenant les Memoires d'vne grande Reyne qui ne leur cedent en rien. Voila vn Eloge bien grand, mais tres-veritable pourtant, & duquel tu ne me dédiras pas, Lecteur, si tu n'és preoccupé de cette

impertinente opinion que rien ne peut égaler ce que l'antiquité a produit, ou ſi vne abominable malice ne te fait regarder auec enuie la gloire de ta Patrie. Ie ne veux pas m'étendre dauantage ſur ce ſujet, afin qu'vn plus long diſcours ne retarde le contentement que tu auras en la lecture de celuy de cette rare Princeſſe, & me contenteray de te dire que celuy auquel elle l'addreſſe eſt Meſſire Charles de Vironne, Baron de la Chaſtaigneraye, & Seigneur de Hardelay, qui eſtoit Chambellan du Duc d'Alençon. La Mere de Madame de Rais eſtoit ſa tante, & luy par conſequent couſin de Madame de

Rais. Quelques-vns croyent que l'adresse en soit faite à Monsieur de Rendan, mais cela n'est pas si vray-semblable.





LIVRE PREMIER.



E loüerois dauãtage vostre œuure si elle ne me loüoit tant;ne voulant qu'on attribuë la loüange que i'en ferois plustost à * la philaftie qu'à la raison, & ainsi que l'on pense que comme Themistocle i'estime celuy dire le mieux qui me louë le plus. C'est vn commun vice aux femmes de se plaire aux loüãges bien que non meritées, Ie blasme mon sexe en cela, & n'en voudrois tenir cette condition. Ie tien neantmoins à beaucoup de gloire qu'vn si honneste homme que vous m'aye voulu peindre d'vn si riche pinceau. En ce portrait l'ornement du tableau surpasse de beaucoup l'excellence de la figure que vous en auez voulu rendre le sujet. Si i'ay eu quelques parties de celles que vous m'attribuez, les ennuis les effaçans de l'exterieur,en ont aussi effacé la souuenance de ma memoire.De sorte que me remirant en vostre discours, ie ferois volontiers comme la vieille Madame de Rendan, qui ayãt demeuré depuis la mort de son mary sans voir son miroir, rencontrant par fortune son visage dans le miroir d'vn autre,demanda qui estoit celle-là. Et bien que mes amis qui me voyent me veulent per-

* *l'amour de soy-mesme.*

ſuader le contraire,ie tiens leur iugement pour ſuſpect,comme ayans les yeux faſcinez de trop d'affection. Ie crois que quād vous viendrez à l'épreuue, vous ſerez en cela de mon coſté, & direz,cōme ſouuent ie l'eſcris, par ces vers de du Bellay, [C'eſt chercher Rome en Rome, & rien de Rome en Rome ne trouuer. Mais comme l'on ſe plaiſt à lire la détruction de Troye, la grandeur d'Athenes, & de telles puiſſantes Villes lors qu'elles floriſſoient,bien que les veſtiges en ſoiēt ſi petits, qu'à peine peut-on remarquer où elles ont eſté; ainſi vous plaiſez-vous à décrire l'excellence d'vne beauté, bien qu'il n'en reſte aucun veſtige ny témoignage que vos eſcrits. Si vous l'auiez fait pour repreſenter le cōtraſte de la nature & de la fortune, plus beau ſujet ne pouuiez-vous choiſir; les deux y ayans à l'enuy fait eſſay de l'effort de leur puiſſance. En celuy de la nature,en ayant eſté témoin oculaire, vous n'y auez beſoin d'inſtruction. Mais en celuy de la fortune, ne le pouuant décrire que par rapport (qui eſt ſujet d'eſtre fait par des perſonnes ou mal informées,ou mal affectionnées,qui ne peuuent repreſenter le vray ou par ignorance, ou par malice) i'eſtime que vous receurez plaiſir d'en auoir les memoires de qui le peut mieux ſçauoir,& de qui a plus d'intereſt à la verité de la deſcription de ce ſujet. I'y ay auſſi eſté conuiée par cinq ou ſix remarques que i'ay faites en voſtre diſcours, où il y a de l'erreur, qui ſont lors que vous parlez de Dau & de mon voyage de France; quand vous parlez de feu Monſieur le Mareſchal de Biron; quand vous parlez d'A-

gen, & auſſi de la ſortie de ce lieu du Marquis de Canillac. Ie traceray mes Memoires, à qui ie ne donneray vn plus glorieux nom, bien qu'ils meritaſſent celuy d'Hiſtoire, pour la verité qui y eſt contenuë nuëment & ſans ornement aucun, ne m'en eſtimant pas capable, & n'en ayant auſſi maintenant le loiſir. Cét œuure donc d'vne aprés-diſnée ira vers vous comme les petits ours, en maſſe lourde & difforme, pour y receuoir ſa formation. C'eſt vn chaos, duquel vous auez déja tiré la lumiere. Il reſte l'œuure de cinq ou ſix autres journées. C'eſt vne Hiſtoire, certes, digne d'eſtre écrite par vn Caualier d'honneur, vray François, nay d'illuſtre maiſon, nourry des Roys mes pere & freres, parent & familier amy des plus galantes & honneſtes femmes de noſtre temps, de la comagnie deſquelles i'ay eu ce bon-heur d'eſtre la liaiſon. Les choſes precedentes auec celles des derniers temps me contraignent de commencer du temps du Roy Charles, & au premier poinct où ie me puiſſe reſſouuenir y auoir eu quelque choſe remarquable à ma vie. Partant comme les Geographes qui décriuent la terre, quand ils ſont arriuez au dernier terme de leur connoiſſance, diſent; Au delà ce ne ſont que des deſerts ſablonneux, terres inhabitées, & mers non nauiguées, de meſme ie diray n'y auoir au delà que la vague d'vne premiere enfance, où nous viuions pluſtoſt guidez par la nature à la façon des plantes & des animaux, que comme hommes regis & gouuernez par la raiſon, & laiſſeray à ceux qui m'ont gouuernée en cét

âge-là cette ſuperfluë recherche, où peut-eſtre en ces enfantines actions s'en trouueroit-il d'auſſi dignes d'eſtre eſcrites que celle de l'enfance de Themiſtocles & d'Alexandre, l'vn s'expoſant au milieu de la ruë deuant les pieds des cheuaux d'vn chartier, qui ne s'eſtoit à ſa priere voulu arreſter, l'autre meſpriſant l'honneur du prix de la courſe s'il ne le diſputoit auec des Roys. Deſquelles pourroit eſtre la repartie que ie fis au Roy mon pere peu de iours auant le miſerable coup, qui priua la France de repos & noſtre maiſon de bon-heur. N'ayant lors qu'enuiron quatre ou cinq ans, & me tenant ſur ſes genoux pour me faire cauſer, il me dit que ie choiſiſſe celuy que ie voulois pour mon ſeruiteur, de Monſieur le Prince de Ioinuille, qui a depuis eſté ce grand & infortuné Duc de Guyſe, ou du Marquis de Beaupreau, fils du Prince de la Roche-ſur-Yon (en l'eſprit duquel la fortune pour auoir fait trop d'effort de ſon excellence, excita l'enuie de la fortune iuſques à luy eſtre mortelle ennemie, le priuant par la mort en ſon an quatorzieſme des honneurs & Couronnes qui eſtoient iuſtement promiſes à la vertu & magnanimité qui reluiſoient en ſon eſprit) tous deux ſe joüans auprés du Roy mon pere moy les regardant. Ie luy dis que ie voulois le Marquis, Il me diſt; Pourquoy? il n'eſt pas ſi beau: (car le Prince de Ioinville eſtoit blond & blanc, & le Marquis de Beaupreau auoit le teint & les cheueux bruns:) ie luy dis pource qu'il eſtoit plus ſage, & que l'autre ne peut durer en patience qu'il ne faſſe

tous les iours mal à quelqu'vn, & veut toûjours eſtre le maiſtre. Augure certain de ce que nous auons veu depuis. Et la reſiſtance auſſi que ie fis pour conſeruer ma religion du temps du Colloque de Poiſſi, où toute la Cour eſtoit infectée d'hereſie, aux perſuaſions imperieuſes de pluſieurs Dames & Seigneurs de la Cour, & meſmes de mon frere d'Anjou, depuis Roy de France, de qui l'enfance n'auoit pû éuiter l'impreſſion de la malheureuſe Huguenoterie, qui ſans ceſſe me crioit de changer de religion, jettant ſouuent mes heures dans le feu, & au lieu me donnant des Pſalmes & prieres Huguenotes, me contraignant les porter; leſquelles ſoudain que ie les auois ie les baillois à Madame de Curton ma Gouuernante, que Dieu m'auoit fait la grace de conſeruer Catholique, laquelle me menoit ſouuent chez le bon-homme Monſieur le Cardinal de Tournon, qui me conſeilloit & fortifioit à ſouffrir toutes choſes pour maintenir ma religion, & me redonnoit des heures & des chappellets au lieu de ceux que m'auoit bruſlez mon frere d'Anjou. Et ſes autres particuliers amis qui auoient entrepris de me perdre me les retrouuant, animez de courroux m'injurioient, diſans que c'eſtoit enfance & ſottiſe qui me le faiſoit faire; Qu'il paroiſſoit bien que ie n'auois point d'entendement; Que tous ceux qui auoient de l'eſprit, de quelque âge & ſexe qu'ils fuſſent, oyants preſcher la charité s'eſtoient retirez de l'abus de cette bigoterie. Mais que ie ſerois auſſi ſotte que ma Gouuernante. Et

mon frere d'Anjou y adjoûtant les menaces, disoit que la Reyne ma Mere me feroit foüetter. Ce qu'il disoit de luy mesme, car la Reyne ma Mere ne sçauoit point l'erreur où il estoit tombé. Et soudain qu'elle le sceut le tansa fort luy & ses Gouuerneurs, & les faisant instruire les contraignit de reprendre la vraye, saincte, & ancienne Religion de nos peres, de laquelle elle ne s'estoit iamais departie. Ie luy répondis à telles menaces fondante en larmes, comme l'âge de sept à huict ans ou i'estois lors y est assez tendre, qu'il me fist foüetter, & qu'il me fist tuër s'il vouloit, que ie souffrirois tout ce que l'on me sçauroit faire plustost que de me damner. Assez d'autres réponses, assez d'autres telles marques de iugement & de resolution s'y pourroient elles trouuer, à la recherche desquelles ie ne veux peiner, voulant commencer mes Memoires seulement du temps que ie suis à la suite de la Reyne ma Mere, pour n'en bouger plus. Car incontinent apres le Colloque de Poissi que les guerres commencerent, nous fusmes mon petit frere d'Alençon & moy, à cause de nôtre petitesse, enuoyez à Amboise, où toutes les Dames de ce païs-là se retirerent auec nous; mesme vostre tante Madame de Dampierre, qui me prist lors en amitié, qu'elle m'a continuée iusques à sa mort; & vostre cousine Madame la Duchesse de Rais, qui sceut en ce lieu la grace que la fortune luy auoit faite de la deliurer à la bataille de Dreux d'vn fâcheux, son premier mary Monsieur d'Annebaut, qui estoit indigne de posseder

vn ſujet ſi diuin & ſi parfait. Ie parle icy du principe de l'amitié de voſtre tante enuers moy, non de voſtre couſine; bien que depuis nous en ayons eu de ſi parfaite, qu'elle dure encore & durera touſiours. Mais lors l'âge ancien de voſtre tante & mon enfantine ieuneſſe auoient plus de conuenance, eſtant le naturel des vieilles gens d'aymer les petits enfans, & de ceux qui ſont en âge parfaict, comme eſtoit lors voſtre couſine, de mépriſer & haïr leur importune ſimplicité. I'y demeuray iuſques au commencement du grand voyage, que la Reyne ma Mere me fait reuenir à la Cour pour ne bouger plus d'auprés d'elle. Duquel toutesfois ie ne parleray point, eſtant lors ſi ieune que ie n'en ay pû conſeruer la ſouuenance qu'en gros, les particularitez s'eſtans eſuanoüies de ma memoire comme vn ſonge. Iè laiſſe a en diſcourir à ceux qui eſtans en âge plus meur, comme vous, ſe peuuent ſouuenir des magnificences qui furent faites par tout, meſme à Bar le Duc, au bapteſme de mon neveu le Prince de Lorraine, à Lyon à la venuë de Monſieur & de Madame de Sauoye, à Bayonne à l'entreueuë de la Reyne d'Eſpagne ma ſœur, & de la Reyne ma mere, & du Roy Charles mon frere, là où ie m'aſſeure que vous n'oublierez de repreſenter le feſtin ſuperbe de la Reyne ma mere en l'Iſle, auec le ballet, & la forme de la ſalle qu'il ſembloit que la nature euſt appropriée à cét effect, ayant cerné dans le milieu de l'Iſle vn grand pré en auuale de bois de haute fuſtaye, où la Reyne ma Mere diſpoſa

tout à l'entour de grãdes niches, & dans chacune vne table ronde à douze perſonnes, la table de leurs Majeſtez ſeulement s'éleuoit au bout de la ſale ſur vn haut dais de quatre de grez de gazons. Toutes ces tables ſeruies par trouppes de diuerſes Bergeres habillées de toile d'or & de ſatin, diuerſement ſelon les habits diuers de toutes les Prouinces de France. Leſquelles Bergeres à la deſcente des magnifiques batteaux) ſur leſquels venant de Bayonne à cette Iſle l'on fuſt touſiours accompagné de la muſique de pluſieurs Dieux marins, chantans & recitans des vers autour du batteau de leurs Majeſtez) s'eſtoient troué chaque trouppe en vn pré à part aux deux coſtez d'vne grande allée de pelouſe, dreſſée pour aller à la ſuſdite ſalle, chaque trouppe danſant à la façon de ſon païs ; les Poiteuines auec la cornemuſe, les Prouençales la volte auec les tymballes, les Bourguignonnes & Champenoiſes auec le petit haut-bois, le deſſus de violon, & tabourins de village ? les Bretonnes danſans les paſſe-pieds & branles-gais ; & ainſi toutes les autres Prouinces. Aprés le ſeruice deſquelles & le feſtin finy, l'on veit auec vne grande trouppe de Satyres muſiciens entrer ce grand rocher lumineux; mais plus eſclairé des beautez & pierreries des Nymphes qui ſe faiſoit deſſus leur entrée que des artificielles lumieres, leſquelles deſcendantes vindrent danſer ce beau ballet, duquel la fortune enuieuſe ne pouuant ſupporter la gloire, fit orager vne ſi eſtrange pluye & tempeſte, que la confuſion de la retraicte qu'il

falloit faire la nuict par batteaux apporta le lendemain autant de bons contes pour rire, que ce magnifique appareil de festin auoit apporté de contentement, & en toutes les superbes entrées qui leur furent faites aux villes principales de ce Royaume, duquel ils visiterent toutes les Prouinces.

Au regne du magnanime Roy Charles mon frere, quelques années apres le retour du grand voyage, les Huguenots ayans recommencé la guerre, le Roy & la Reyne ma Mere estans à Paris, vn Gentil-homme de mon frere d'Anjou, qui depuis a esté Roy de France, arriua de sa part pour les aduertir, qu'il auoit reduit l'armée des Huguenots à telle extremité, qu'il esperoit qu'ils seroient contraints de venir dans peu de iours à la bataille, & qu'il les supplioit auant cela qu'il eust cét honneur de les voir, afin que si la fortune, enuieuse de la gloire qu'en vn si ieune âge il auoit acquise, vouloit en cette desirée iournée, apres auoir fait vn bon seruice à son Roy, à sa Religion, & à cét Estat, ioindre le triomphe de sa Victoire à celuy de ses funerailles, il partist de ce monde auec moins de regret, les ayant laissez tous deux satisfaits en la charge qu'ils luy auoient fait l'honneur de luy commettre ; dequoy il s'estimeroit plus glorieux, que des deux trophées qu'il s'estoit acquis par ses deux premieres victoires. Si ces paroles toucherent au cœur d'vne si bonne mere qui ne viuoit que pour ses enfans, abandonnant à toute heure sa vie pour conseruer la leur & leur Estat, & qui sur

tout cheriſſoit celuy-là, vous le pouuez iuger. Soudain elle ſe reſolut de partir auec le Roy, le menant auec elle, & des femmes la petite trouppe accouſtumée, Madame de Rais, Madame de Sauue, & moy. Eſtant portée des aiſles du deſir & de l'affection maternelle, elle fit le chemin de Paris à Tours en trois iours & demy; qui ne fut ſans incommodité, & beaucoup d'accidens dignes de riſée, pour y eſtre le pauure Monſieur le Cardinal de Bourbon qui ne l'abandonnoit iamais, qui toutesfois n'eſtoit de telle humeur, ny de complexion pour telles couruées. Arriuant au Pleſſis lez Tours, mon frere d'Anjou s'y trouua auec les principaux Chefs de ſes armées, qui eſtoient la fleur des Princes & Seigneurs de France, en la preſence deſquels il fit vne harangue au Roy, pour luy rendre raiſon de tout le maniement de ſa charge depuis qu'il eſtoit party de la Cour, faite auec tant d'art & d'eloquence, & redire auec tant de grace, qu'il ſe fit admirer de tous les aſſiſtans; & d'autant plus que ſa grande ieuneſſe releuoit & faiſoit dauantage paroiſtre la prudence de ſes paroles, plus conuenable à vne barbe griſe & à vn vieux Capitaine, qu'à vne adoleſcence de ſeize ans, en laquelle les lauriers de deux batailles gagnées luy ceignoient déja le front, & la beauté, qui rend toute action agreable, floriſſoit tellement en luy, qu'il sembloit qu'elle s'y fait à l'enuy auec ſa bonne fortune, laquelle des deux le rendroit plus glorieux. Ce qu'en reſſentoit ma Mere, qui l'aimoit vniquement, ne ſe peut repre-

ſenter par paroles, non plus que le deüil du pere d'Iphigenie ; & à toute autre qu'à elle, de l'ame de laquelle la prudence ne deſepara iamais, l'on euſt aiſément connu le tranſport qu'vne ſi exceſſiue ioye luy cauſoit. Mais elle moderant ſes actions comme elle vouloit, montrant en apparence que le diſcret ne fait rien qu'il ne veüille faire, ſans s'amuſer à publier ſa ioye, & pouſſer les loüanges dehors qu'vne action ſi belle d'vn fils ſi parfait & ſi chery meritoit, print ſeulement les poincts de ſa harangue qui concernoient les faits de la guerre, pour en faire deliberer aux Princes & Seigneurs là preſents, & y prendre vne bonne reſolution, & pouruoir aux choſes neceſſaires pour la continuation de cette guerre. A la diſpoſition dequoy il fuſt neceſſaire de paſſer quelques iours en ce lieu; vn deſquels la Reyne ma Mere ſe promenant dans le parc auec quelques Princes, mon frere d'Anjou me pria que nous nous promenaſſions en vne allée à part, où eſtant il me parla ainſi ; Ma ſœur, la nourriture que nous auóns priſe enſemble ne nous oblige moins à nous aimer que la proximité. Auſſi auez-vous pû connoiſtre qu'entre tous ceux que nous ſommes de freres, i'ay touſiours eu plus d'inclination de vous vouloir du bien qu'à tout autre: & i'ay reconnu auſſi que voſtre naturel vous portoit à me rendre meſme amitié. Nous auons eſté iuſques icy naturellement guidez à cela ſans aucun deſſein, & ſans que telle vnion nous apportaſt aucune vtilité, que le ſeul plaiſir que nous auions de

conuerſer enſemble. Cela a eſté bon pour noſtre enfance : mais à cette heure il n'eſt plus temps de viure en enfans. Vous voyez les belles & grandes charges où Dieu m'a appellé, & où la Reyne noſtre bonne Mere m'a eſleué. Vous deuez croire que vous eſtant la choſe du monde que i'ayme & cheris le plus, ie n'auray iamais grandeurs ny biens à quoy vous ne participiez. Ie vous connois aſſez d'eſprit & de iugement pour me pouuoir ſeruir auprés de la Reyne ma Mere, pour me maintenir en la fortune où ie ſuis. Or mon principal appuy eſt d'eſtre conſerué en ſa bonne grace. Ie crains que l'abſence m'y nuiſe, & toutesfois la guerre & la charge que i'ay me contraignent d'eſtre preſque touſiours eſloigné. Cependant le Roy mon frere eſt toûjours auprés d'elle, la flatte, & luy complaiſt en tout. Ie crains qu'à la longue cela ne m'apporte preiudice, & que le Roy mon frere deuenant grand, eſtant courageux comme il eſt, ne s'amuſe touſiours à la chaſſe, mais deuenant ambitieux veüille changer celle des beſtes à celle des hommes, m'oſtant la charge de Lieutenant de Roy qu'il m'a donnée pour aller luy-meſme aux armées. Ce qui me ſeroit vne ruine & déplaiſir ſi grand, qu'auant que de receuoir vne telle cheute, i'eſlirois pluſtoſt vne cruelle mort. En cette apprehenſion ſongeant les moyens pour y remedier, ie trouue qu'il m'eſt neceſſaire d'auoir quelques perſonnes tres-fideles qui tiennent mon party auprés de la Reyne ma Mere. Ie n'en connois point de propre comme vous,

que ie tiens comme vn second moy-mesme. Vous auez toutes les parties qui s'y peuuent desirer, l'esprit, le iugement, & la fidelité. Pourueu que vous me vouliez tant obliger que d'y apporter de la subjection (vous priant d'estre tousiours à son leuer, à son cabinet, & à son coucher, & bref tout le iour) cela l'obligera de se communiquer à vous, auec ce que ie luy témoigneray vostre capacité, & la consolation & seruice qu'elle en receura, & la supplieray de ne plus viure auec vous comme auec vn enfant, mais de s'en seruir en mon absence comme de moy. Ce que ie m'asseure qu'elle fera. Parlez-luy auec asseurance comme vous faites à moy, & croyez qu'elle vous aura agreable. Ce vous sera vn grand-heur & bon-heur d'estre aymée d'elle. Vous ferez beaucoup pour vous & pour moy; & moy ie vous tiendray, apres Dieu, pour la conseruation de ma bonne fortune.

Ce langage me fust fort nouueau, pour auoir iusques alors vescu sans dessein, ne pensant qu'à danser ou aller à la chasse, n'ayant mesme la curiosité de m'habiller ny paroistre belle, pour n'estre en l'âge de telle ambition, & auoir esté nourrie auec telle contrainte auprés de la Reyne ma Mere, que non seulement ie ne luy osois parler; mais quand elle me regardoit ie transissois, de peur d'auoir fait quelque chose qui luy déplût. Peu s'en fallut que ie ne luy répondisse comme Moyse à Dieu en la vision du buisson; Que suis-je moy? Enuoye celuy que tu dois enuoyer. Toutefois trouuant en moy ce que ie ne pen-

ſois pas qui y fut, des puiſſances excitées par l'objet de ſes paroles qui auparauant m'eſtoient inconnuës, bien que née auec aſſez de courage, reuenant en moy de ce premier eſtonnement, ces paroles me pleurent, & me ſembla à l'inſtant que i'eſtois transformée, & que i'eſtois deuenuë quelque choſe de plus que ie n'auois eſté iuſques alors. Tellement que ie commençay à prendre confiance de moy-meſme, & luy dis; Mon frere, ſi Dieu me donne la capacité & la hardieſſe de parler à la Reyne ma Mere, comme i'ay la volonté de vous ſeruir en ce que vous deſirez de moy, ne doutez point que vous n'en retiriez l'vtilité & le contentement que vous vous en eſtes propoſé. Pour la ſubjection, ie la luy rendray telle que vous connoiſtrez que ie prefere vôtre bien à tous les plaiſirs du monde. Vous auez raiſon de vous aſſeurer de moy; car rien au monde ne vous honore & ayme tant que moy. Faites eſtat que moy eſtant auprés de la Reyne ma Mere vous y ſerez vous-meſme, & que ie n'y ſeray que pour vous. Ie proferay ces paroles trop mieux du cœur que de la bouche, ainſi que les effects le témoignerent. Car eſtant party de là, la Reyne m'appella à ſon cabinet, & me dit, Voſtre frere m'a dit les diſcours que vous auez eu enſemble, & ne vous tient pour vn enfant. Auſſi ne le veux-je plus faire. Ce me ſera vn grand plaiſir de vous parler comme à voſtre frere. Rendez-vous ſubjecte auprés de moy, & ne craignez point de me parler librement; car ie le veux ainſi. Ces paroles firent reſſentir à mon ame

ce qu'elle n'auoit iamais ressentie, vn contentement si demesuré, qu'il me sembloit que tous les contentemens que i'auois eus iusques alors n'estoient que l'ombre de ce bien, regardant au passé d'vn œil dédaigneux les exercices de mon enfance, la danse, la chasse, & les compagnies de mon âge, & les méprisant comme des choses trop folles & trop vaines. I'obeïs à cét agreable commandement, ne manquant vn seul iour d'estre des premieres à son leuer, & des dernieres à son coucher. Elle me faisoit cét honneur de me parler quelquefois deux ou trois heures, & Dieu me faisoit cette grace qu'elle restoit si satisfaite de moy, qu'elle ne s'en pouuoit assez loüer à ses femmes. Ie luy parlois toûjours de mon frere, & luy estoit aduerty de tout ce qui se passoit auec tant de fidelité, & que ie ne respirois autre chose que sa volonté.

Ie fus en cette heureuse condition quelque temps auprés de la Reyne ma Mere, durant lequel la bataille de Montcontour se bailla; auec la nouuelle de laquelle mon frere d'Anjou, qui ne tendoit qu'à estre tousiours auprés de la Reyne ma Mere, luy mandoit qu'il s'en alloit assieger sainct Iean d'Angely, & que la presence du Roy & d'elle seroit necessaire en ce siege. Elle plus desireuse que luy de le voir, se resolust soudain de partir, ne menant auec elle que sa trouppe ordinaire, de laquelle i'estois, & i'allois d'vne ioye extremément grande sans préuoir le malheur que la fortune m'y auoit preparé. Trop ieune

que i'estois & sans experience ie n'auois à suspecte cette prosperité; & pensant le bien duquel ie iouïssois permanent, sans me douter d'aucun changement i'en faisois estat asseuré. Mais l'enuieuse fortune qui ne pût supporter la durée d'vne si heureuse condition, me preparoit autant d'ennuy à cette arriuée, que ie me promettois de plaisir par la fidelité de laquelle ie pensois auoir obligé mon frere. Mais depuis qu'il estoit party il auoit proche de luy le Guast, duquel il estoit tellement possedé, qu'il ne voyoit que par ses yeux, & ne parloit que par sa bouche. Ce mauuais homme né pour mal faire soudain fascina son esprit, & le remplit de mille tyranniques maximes; Qu'il ne falloit aymer ny se fier qu'à soy-mesme; Qu'il ne falloit ioindre personne à sa fortune, non pas mesme ny frere ny sœur, & autres tels beaux preceptes Machiauelistes. Lesquels imprimant en son esprit & les resoluant en pratique, soudain que nous fusmes arriuez, apres les premieres salutatiõs ma Mere se mit à se loüer de moy, & luy dire combien fidellemẽt ie l'auois seruy auprés d'elle Il luy respondit froidement qu'il estoit bien aise qu'il luy eust bien reüssi, l'en ayant suppliée, mais que la prudence ne permettoit pas que l'on se pust seruir de mesmes expediẽts en tout tẽps, & que ce qui estoit necessaire à vne certaine heure pourroit estre nuisible à vne autre. Elle luy demanda pourquoy il disoit cela. Sur ce, luy voyant le temps de l'inuẽtion qu'il auoit fabriquée pour me ruiner, luy dit que ie deuenois belle, & que Monsieur de Guyse me vouloit rechercher, &

que ſes oncles aſpiroient à me le faire eſpouſer; Que ſi ie venois à y auoir de l'affection, il ſeroit à craindre que ie luy découuriſſe tout ce qu'elle me diroit; Qu'elle ſçauoit l'ambition de cette maiſon-là, & combien elle auoit toûjours trauerſé la noſtre. Pour cette occaſion il ſeroit bon qu'elle ne me parlaſt plus d'affaires, & que peu a peu elle ſe retiraſt de ſe familiariſer auec moy. Dés le ſoir meſme ie reconnus le changement que ce pernicieux conſeil auoit fait en elle; & voyant qu'elle craignoit de me parler deuant mon frere, m'ayant commandé trois ou quatre fois cependant qu'elle parloit à luy de m'aller coucher, i'attendis qu'il fuſt ſorty de ſa chambre, puis m'approchant d'elle ie la ſuppliay de me dire ſi par ignorance i'auois eſté ſi malheureuſe d'auoir fait choſe qui luy euſt déplû. Elle me le vouluſt du commencement diſſimuler; enfin elle me dit: Ma fille, voſtre frere eſt ſage, il ne faut pas que vous luy ſçachiez mauuais gré; ce que ie vous diray ne tend qu'à bien. Et me fiſt tout ce diſcours, me commandant que ie ne luy parlaſſe plus deuant mon frere. Ces paroles me furent autant de pointes dans le cœur, que les premieres lors qu'elle me receut en ſa bonne grace, m'auoient eſté de ioye. Ie n'obmis rien à luy repreſenter de mon innocence; Que c'eſtoit choſe dequoy ie n'auois iamais ouy parler; & quand il auroit ce deſſein, il ne m'en parleroit iamais que ſoudain ie ne l'auertiſſe. Mais ie n'auançay rien; car l'impreſſion des paroles de mon frere luy auoient tellement occupé l'eſprit, qu'il n'y auoit plus lieu pour aucune rai-

son ny verité. Voyant cela, ie luy dis que ie ressentois moins le mal de la perte de mon bon-heur, que ie n'auois senty le bien de son acquisition : Que mon frere me l'ostoit comme il me l'auoit donné. Car il me l'auoit fait auoir sans merite, me loüant lors que ie n'en estois pas digne; & qu'il m'en priuoit aussi sans l'auoir démerité, sur vn sujet imaginaire qui n'auoit nul estre qu'en sa fantaisie; Que ie la suppliois de croire que ie conseruerois immortelle la souuenance de tout ce que mon frere me faisoit. Elle s'en courrouça, me commandant de ne luy en montrer nulle apparence. Depuis ce iour-là elle alla tousiours me diminuant sa faueur, faisant de son fils son idole, le voulant contenter en cela & en tout ce qu'il desiroit d'elle. Cét ennuy me pressant le cœur, & possedant toutes les facultez de mon ame, & rendant mon corps plus propre à receuoir la contagion du mauuais air qui estoit lors en l'armée, ie tombay à quelques iours de là extrémement malade d'vne grande fiévre continuë & du pourpre, maladie qui couroit lors, & qui auoit en mesme temps emporté les deux premiers Medecins du Roy & de la Reyne, Chappellain & Castelan, comme se voulant prendre aux bergers pour auoir meilleur marché du troupeau. Aussi en eschappa-t'il fort peu de ceux qui en furent atteints. Moy estant en cette extremité, la Reyne ma Mere qui sçauoit vne partie de la cause, n'obmettoit rien pour me faire secourir, prenant la peine sans craindre le danger d'y venir à toute heure. Ce qui soulageoit bien

bien mon mal : mais la diſſimulation de mon frere me l'augmentoit bien autant, qui apres m'auoir fait vne ſi grande trahiſon, & rendu vne ſi grande ingratitude, ne bougeoit iour & nuict du cheuet de mon lict, me ſeruant auſſi officieuſement que ſi nous euſſions eſté au temps de noſtre plus grande amitié. Moy qui auois par commandement la bouche fermée, ne répondois que par ſouſpirs à ſon hypocriſie, comme Brutus fit à Neron, lequel mourut par le poiſon que ce tyran luy auoit fait donner, luy témoignant aſſez que la cauſe de mon mal eſtoit la contagion des mauuais offices, & non celle de l'air infecté. Dieu euſt pitié de moy, & me garantit de ce danger, & apres quinze iours paſſez l'armée partant l'on m'emporta dans des brancars, où tous les ſoirs arriuant à la couchée, ie trouuois le Roy Charles, qui prenoit la peine auec tous les honneſtes gens de la Cour de porter ma litiere iuſques au cheuet de mon lict. En cét eſtat ie vins de S. Iean d'Angely à Angers, malade du corps ; mais beaucoup plus malade de l'ame, où pour mon malheur ie trouuay Monſieur de Guyſe & ſes oncles arriuez. Ce qui réjoüit autant mon frere, pour donner couleur à ſon artifice, qu'il me donna d'apprehenſion d'accroiſtre ma peine. Lors mon frere pour mieux conduire ſa trame venoit tous les iours à ma chambre, y menant Monſieur de Guiſe qu'il feignoit d'aimer fort. Et pour l'y faire penſer, ſouuent en l'embraſſant il luy diſoit ; Pleuſt à Dieu que tu fuſſe mon frere. A quoy Monſieur de Guiſe montroit

ne point entendre. Mais moy qui ſçauois ſa malice, perdois patience de n'oſer luy reprocher ſa diſſimulation. Sur ce temps il ſe parla pour moy du mariage du Roy de Portugal, qui enuoya des Ambaſſadeurs pour me demander. La Reyne ma Mere me commanda de me parer pour les receuoir, ce que ie fis. Mais mon frere luy ayant fait accroire que ie ne voulois point de ce mariage, elle m'en parla le ſoir, m'en demandant ma volonté, penſant bien en cela trouuer vn ſujet pour ſe courroucer à moy. Ie luy dis que ma volonté n'auoit iamais dépendu que de la ſienne, & que tout ce qui luy ſeroit agreable me le ſeroit auſſi. Elle me dit en colere, comme l'on l'y auoit poſée, que ce que ie diſois ie ne l'auois point dans le cœur, & qu'elle ſçauoit bien que le Cardinal de Lorraine m'auoit perſuadée de vouloir pluſtoſt ſon neveu Ie la ſuppliay de venir à l'effect du mariage du Roy de Portugal, & lors elle verroit mon obeïſſance. Tous les iours on luy diſoit quelque choſe de nouueau ſur ce ſujet, pour l'aigrir contre moy & me tourmenter ; inuentions de la boutique de du Guaſt. De ſorte que ie n'auois vn iour de repos ; car d'vn coſté le Roy d'Eſpagne empeſchoit que mon mariage ne ſe fit, & de l'autre Monſieur de Guiſe eſtant à la Cour ſeruoit touſiours de pretexte pour fournir de ſuiet à me faire perſecuter, bien que luy ny nul de ſes parens ne m'euſt iamais parlée, & qu'il y euſt plus d'vn an qu'il auoit cõmencé la recherche de la Princeſſe de Porcean. Mais parce que ce mariage-là traiſnoit;

n en reiettoit tousiours la cause sur ce qu'il
spiroit au mien. Ce que voyant, ie m'aduiay
d'escrire à ma sœur Madame de Lorraine,
qui pouuoit tout en cette maison-là, pour la
prier de faire que Monsieur de Guise s'en allast
de la Cour, & qu'il espousast promptement
la Princesse de Porcean sa Maistresse, luy
representant que cette inuention auoit esté
faite autant pour la ruine de Monsieur de Guise
& de toute sa maison, que pour la mienne.
Ce qu'elle reconnust tres-bien, & vint bientost
a la Cour, où elle fit faire ledit mariage;
me déliurant par ce moyen de cette calomnie,
& faisant connoistre à la Reyne ma Mere
la verité de ce que ie luy auois tousiours dit.
Ce qui ferma la bouche a tous mes ennemis;
& me donna repos. Cependant le Roy d'Espagne,
qui ne veut que les siens s'allient hors
de sa maison, rompit tout le mariage du Roy
de Portugal, & ne s'en parla plus. Quelques
iours apres il se parla du mariage du Prince
de Nauarre, qui maintenant est nostre braue
& magnanime Roy, & de moy. La Reyne ma
Mere estant vn iour a table en parla fort longtemps
auec Monsieur de Meru, parce que la
maison de Montmorancy estoient ceux qui
en auoient porté les premieres paroles. Sortant
de table il me dit qu'elle luy auoit dit de
m'en parler. Ie luy dis que c'estoit chose superfluë,
n'ayant volonté que la sienne. Qu'à
la verité ie la supplierois d'auoir égard combien
i'estois Catholique, & qu'il me fascheroit
fort d'espouser personne qui ne fust de
ma religion. Apres la Reyne allant à son ca-

binet m'appella, & me dit que Messieurs de Montmorancy luy auoient proposé ce mariage, & qu'elle en vouloit bien sçauoir ma volonté. Ie luy répondis n'auoir ny volonté ny eslection que la sienne, & que ie la suppliois se souuenir que i'estois fort Catholique. Au bout de quelque temps les propos s'en continuans tousiours, la Reyne de Nauarre sa Mere vint à la Cour, où le mariage fust du tout accordé auant sa mort, à laquelle il se passa vn traict si plaisant, qui ne merite d'estre cité en l'Histoire, mais de le passer sous silence entre vous & moy. Madame de Neuers, de qui vous connoissez l'humeur, estant venuë auec Monsieur le Cardinal de Bourbon, Madame de Guise, Madame la Princesse de Condé, ses sœurs & moy au logis de la feuë Reyne de Nauarre à Paris, pour nous acquitter du dernier deuoir deu à sa dignité & à la proximité que nous luy auions, non auec les pompes & ceremonies de nostre religion: mais auec le petit appareil que permettoit la Huguenotterie; à sçauoir elle dans son lict ordinaire les rideaux ouuerts, sans lumiere, sans Prestres, sans croix, & sans eau beniste; & nous, nous tenans à cinq ou six pas de son lict auec le reste de la compagnie, Madame de Neuers, qui en son viuant elle auoit haïe plus que les personnes du monde; & elle le luy ayant bien rendu & de volonté & de parole, comme vous sçauez qu'elle en sçauoit bien vser à ceux qu'elle haïssoit, part de nostre trouppe, & auec plusieurs belles, humbles, & grandes reuerences s'approche de son lict, &

luy prenans la main la luy baiſe, puis auec vne grande reuerence pleine de reſpect ſe mît auprés de nous. Nous qui ſçauions leur haine, eſtimans cela.

Quelques mois apres ledit Prince de Nauarre qui lors s'appelloit Roy de Nauarre, portant le deüil de la Reyne ſa Mere, y vint accompagné de huict cens Gentils-hommes, tous en deüil, qui fuſt receu du Roy & de de toute la Cour auec beaucoup d'honneur, & nos nopces ſe firent peu de iours apres auec autant de triomphe & de magnificence que nul autre de ma qualité; le Roy de Nauarre & ſa trouppe y ayant laiſſé & changé le deüil en habits tres-riches & beaux, & toute la Cour parée comme vous ſçauez, & le ſçaurez trop mieux repreſenter; moy habillée à la Royale auec la Couronne & Coüet d'hermine mouchetée qui ſe met au deuant du corps, toute brillante des pierreries de la Couronne, & le grand manteau bleu à quatre aulnes de queuë portée par trois Princeſſes; les échaffaux dreſſez à la couſtume des nopces des filles de France, depuis l'Eueſché iuſqu'à N. Dame, & parez de drap d'or: le peuple s'eſtouffant en bas à regarder paſſer ſur cét échaffaut les nopces & toute la Cour, nous vinſmes à la porte de l'Egliſe, où Monſieur le Cardinal de Bourbon qui faiſoit l'office ce iour-là, nous ayant receu pour dire les paroles accouſtumées en tel cas nous paſſaſmes ſur le meſme échaffaut iuſques à la tribune qui ſepare la nef d'auec le chœur, où il ſe trouua deux degrez, l'vn pour deſcendre audit chœur, & l'autre pour ſor-

tir de la nef hors de l'Eglise, Le Roy de Nauarre s'en allant par celuy de la nef hors de l'Eglise........

Nous estans ainsi la fortune qui ne laisse iamais vne felicité entiere aux humains, changea bien-tost cét heureux estat de triomphe & de nopces en vn tout contraire, par cette blessure de l'Admiral, qui offença tellement tous ceux de la Religion que cela les mit comme en vn desespoir. De sorte que l'aisné Pardaillan & quelques autres chefs des Huguenots en parlerent si haut à la Reine ma Mere, qu'ils luy firent penser qu'ils auoient quelque mauuaise intention. Par l'aduis de Monsieur de Guise & de mon frere le Roy de Pologne, qui depuis a esté Roy de France, il fut pris resolution de les preuenir. Conseil dequoy le Roy Charles ne fust nullement, lequel affectionnoit Monsieur de la Rochefoucault, Theligny, & la Noüe, & quelques autres des chefs de la Religion, desquels il se pensoit seruir en Flandre. Et à ce que ie luy ay depuis ouy dire à luy-mesme, il y eust beaucoup de peine à l'y faire consentir; & sans ce qu'on luy fit entendre qu'il y alloit de sa vie & de son Estat, il ne l'eust iamais fait. Et ayant sçeu l'attentat que Maureuel auoit fait à Monsieur l'Admiral du coup de pistolet qu'il luy auoit tiré par vne fenestre, dont le pensant tuer, il resta seulement blessé à l'espaule, le Roy Charles se doutant bien que ledit Maureuel auoit fait ce coup à la persuasion de Monsieur de Guise pour la vengeance de la mort de feu Monsieur de Guise son Pere, que ledit Admiral auoit fait tuër de mesme façon par Poltrot, il en fust en-

si grãde colere contre Monsieur de Guise, qu'il iura qu'il en feroit iustice. Et si Monsieur de Guise ne se fust tenu caché tout ce iour-là, le Roy l'eust fait prendre. Et la Reine ma Mere ne se vist iamais plus empeschée qu'à faire entendre audit Roy Charles que cela auoit esté fait pour le bien de son Estat, à cause que i'ay dit cy-dessus, de l'affection qu'il auoit à Monsieur l'Admiral, à la Noüe, & à Teligny, desquels il goustoit l'esprit & valeur, estant Prince si genereux qu'il ne s'affectionnoit qu'à ceux en qui il reconnoissoit telles qualitez. Et bien qu'ils eussent esté tres-pernicieux à son Estat, les renards auoient sçeu si bien feindre qu'ils auoient gagné le cœur de ce braue Prince, pour l'esperance de se rendre vtiles à l'accroissement de son Estat, & en luy proposant de belles & glorieuses entreprises en Flandre, seul attrait en cette ame grande & Royale. De sorte que combien que la Reine ma Mere luy representast en ce cét accident que l'assassinat que l'Admiral auoit fait faire à Monsieur de Guise rendoit excusable son fils, si n'ayant pû auoir iustice il en auoit voulu prendre luy-mesme vengeance? qu'aussi l'assassinat qu'auoit fait ledit Admiral de Charry Maistre de camp de la garde du Roy, personne si valeureuse, & qui l'auoit si fidellement assistée pendant sa Regence, & la puerilité dudit Roy Charles, le rendoit digne de tel traittement, bien que telles paroles peussent faire iuger au Roy Charles que la vengeance de la mort dudit Charry n'estoit pas sortie du cœur de la Reine ma mere, son ame pas-

sionnée de douleur de la perte des personnes qu'il pensoit, comme i'ay dit, luy estre vn iour vtiles offusqua tellement son iugement, qu'il ne pust moderer ny changer ce passionné desir d'en faire iustice; commandant tousiours qu'on cherchast Monsieur de Guise; qu'on le representast, & qu'il ne vou'oit point qu'vn tel acte demeurast impuny. Enfin comme Pardaillan découurit par ses menaces au soupper de la Reine ma Mere la mauuaise intention des Huguenots, & que la Reine vist que cét accident auoit mis les affaires en tels termes; que si l'on ne preuenoit leur dessein, la nuict mesme ils attenteroient contre le Roy & elle; elle prit resolution de faire ouuertement entendre audit Roy Charles la verité de tout, & le danger où il estoit; que Monsieur le Mareschal de Rais, de qui elle sçauoit qu'il l'apprenderoit mieux que de tout autre, comme de celuy qui luy estoit plus confident & plus fauorisé de luy: le vint trouuer en son cabinet le soir sur les neuf ou dix heures, & luy dit que comme son seruiteur tres fidelle il ne luy pouuoit celer le danger où il estoit s'il continuoit en la resolution qu'il auoit de faire Iustice de Monsieur de Guise, & qu'il falloit qu'il sceust que le coup qui auoit esté fait de l'Admiral n'auoit esté par Monsieur de Guise seul, mais que mon frere le Roy de Pologne, depuis Roy de France, & la Reine ma Mere auoient esté de la partie. Qu'il sçauoit l'extréme desplaisir que la Reine ma Mere reçeust à l'assassinat de Charry, comme elle en auoit tres-grande raison, ayant lors peu de tels seruiteurs qui ne dépendissent

que d'elle, estant comme il sçauoit, du temps de sa puerilité toute la France partie, les Catholiques pour Monsieur de Guise, & les Huguenots pour le Prince de Condé, tendans les vns & les autres à luy oster la Couronne, qui ne luy auoit esté conseruée apres Dieu, que par par la prudence & vigilance de la Reine sa Mere, qui en cette extremité ne s'estoit trouuée plus fidellement assisté que dudit Charry; Que deslors il sçauoit qu'elle auoit iuré de se venger dudit assassinat. Qu'aussi voyoit elle que ledit Admiral ne seroit iamais que tres-pernicieux en cét Estat, & quelque apparence qu'il fist de luy auoir de l'affection, & de vouloir seruir sa Majesté en Flandres, qu'il n'auoit autre dessein que de troubler la France; Que son dessein d'elle n'auoit esté en cét affaire, que d'oster cette peste de ce Royaume l'Admiral seul; mais que le malheur auoit voulu que Maureuel auoit failly son coup, & que les Huguenots en estoient entrez en tel desespoir, que ne s'en prenant pas seulement à Monsieur de Guise, mais à la Reine sa Mere, & au Roy de Pologne son frere, ils croyoient aussi que luy mesme en fut consentant, & auoient resolu de recourir aux armes la nuict mesme. De sorte qu'il voyoit sa Majesté en vn tres-grand danger, fust ou des Catholiques à cause de Monsieur de Guise, ou des Huguenots pour les raisons susdites. Le Roy Charles qui estoit tres-prudent, & qui auoit esté tousiours tres-obeïssant à la Reine ma Mere, & Prince tres-Catholique, voyant aussi dequoy il y alloit, prist soudain

resolution de se joindre à la Reine sa Mere, & se conformer à sa volonté, & garantir sa personne des Huguenots par les Catholiques; non sans toutefois extréme regret de ne pouuoir sauuer Teligny, la Nouë, & Monsieur de la Roche-foucault. Et lors allant trouuer la Reine sa Mere, enuoya querir Monsieur de Guise, & tous les autres Princes & Capitaines Catholiques, où fust pris resolution de faire la nuict mesme le massacre de la sainct Barthelemy. Et mettans soudain la main à l'œuure, toutes les chesnes tenduës, & le tocsin sonnant, chacun courut sus en son quartier, selon l'ordre donné, tant à l'Admiral qu'à tous les Huguenots. Monsieur de Guise donna au logis de l'Admiral, à la chambre duquel Besme Gentil-homme Allemãd estant monté, apres l'auoir dagué le jetta par les fenestres à son maistre Monsieur de Guise. Pour moy, l'on ne me disoit rien de tout cecy. Ie voyois tout le monde en action, les Huguenots desesperez de cette blessure; Messieurs de Guise craignans qu'on n'en voulust faire justice fuchetans tous à l'oreille. Les Huguenots me tenoient suspecte parce que i'estois Catholique, & les Catholiques parce que i'auois espousé le Roy de Nauarre, qui estoit Huguenot. De sorte que personne ne m'en disoit rien, iusqu'au soir qu'estant au coucher de la Reyne ma Mere assise sur vn coffre, auprés de ma sœur de Lorraine que ie voyois fort triste, la Reine ma Mere parlant à quelques-vns m'apperceust, & me dit que ie m'en allasse coucher. Comme ie faisois la re-

uerence, ma ſœur me prend par le bras, & m'arreſte, & ſe prenant fort à pleurer me diſt; Mon Dieu ma ſœur n'y allez pas. Ce qui m'effraya extremement. La Reyne ma Mere s'en apperceuſt, & appellant ma ſœur ſe courrouça fort à elle & luy deffendit de me rien dire. Ma ſœur luy diſt qu'il n'y auoit point d'apparence de m'enuoyer ſacrifier comme cela, & que ſans doute s'ils découuroient quelque choſe, ils ſe vangeroient de moy. La Reyne ma Mere répond, que s'il plaiſoit à Dieu, ie n'aurois point de mal, mais quoy que ce fut, il falloit que i'allaſſe, de peur de leur faire ſoupçonner quelque choſe .....

Ie voyois bien qu'ils ſe conteſtoient & n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que m'en allaſſe coucher. Ma ſœur fondant en larmes me diſt bon ſoir, ſans m'oſer dire autre choſe; & moy ie m'en allay toute tranſie & éperduë, ſans me pouuoir imaginer ce que i'auois à craindre. Soudain que ie fus en mon cabinet, ie me mis à prier Dieu qu'il luy plût me prendre en ſa protection, & qu'il me gardaſt, ſans ſçauoir de quoy ny de qui. Sur cela le Roy mon mary qui s'eſtoit mis au lit, me manda que ie m'en allaſſe coucher. Ce que ie fis, & trouuay ſon lit entouré de trente ou quarante Huguenots que ie ne connoiſſois point encore; car il y auoit fort peu de temps que i'eſtois mariée. Toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident qui eſtoit aduenu à Monſieur l'Admiral, ſe reſoluans dés qu'il ſeroit iour de demander iuſtice au Roy de Monſieur de Guiſe, & que ſi on ne la leur

faisoit, ils se la feroient eux-mesmes. Moy i'auois tousiours dans leur cœur les larmes de ma sœur & ne pouuois dormir pour l'apprehension en laquelle elle m'auoit mise sans sçauoir dequoy. La nuit se passa de cette façon sans fermer l'œil. Au point du iour le Roy mon mary dist qu'il vouloit aller ioüer à la paume attendant que le Roy Charles fust esueillé, se resoluant soudain de luy demander iustice. Il sort de ma chambre ; & tous ses Gentils-hommes aussi. Moy voyant qu'il estoit iour & estimant que le danger que ma sœur m'auoit dit fust passé, vaincuë du sommeil ie dis à ma nourrisse qu'elle fermast la porte pour pouuoir dormir à mon aise. Vne heure apres, comme i'estois la plus endormie, voicy vn homme frappant des pieds & des mains à la porte, & criant, Nauarre, Nauarre. Ma nourrice pensant que ce fust le Roy mon mary, court vistement à la porte. Ce fust vn Gentil-homme nommé Monsieur Tejan qui auoit vn coup dépée dans le coude & vn coup de halebarde dans le bras ; & estoit encores poursuiuy de quatre Archers qui entrerent tous apres luy en ma chambre. Luy se voulant garantir se ietta dessus mon lit. Moy sentant ces hommes qui me tenoient, ie me iette à la ruelle, & luy apres moy, me tenant tousiours à trauers du corps. Ie ne connoissois point cét homme, & ne sçauois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les Archers en vouloient à luy ou à moy. Nous crions tous deux, & estions aussi effrayez l'vn que l'autre. Enfin Dieu voulut que Monsieur de Nançay Capitaine des gar-

des y vinst, qui me trouuant en cét estat-là, encor qu'il y eust de la compassion, ne se pût tenir de rire : & se courrouça fort aux archers de cette indiscretion, les fit sortir, & me donna la vie de ce pauure homme qui me tenoit; lequel ie fis coucher & penser dans mon cabinet iusques à tant qu'il fust du tout guery. Et changeant de chemise, parce qu'il m'auoit tout couuert de sang. Monsieur de Nançay me conta ce qui se passoit, & m'asseura que le Roy mon mary estoit dans la chambre du Roy, & qu'il n'auroit nul mal. Et me faisant ietter vn manteau de nuit sur moy, il m'emmena dans la chambre de ma sœur Madame de Lorraine, où i'arriuay plus morte que viue, & entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes estoient toutes ouuertes, vn Gentil-homme nommé Bourle se sauuant des archers qui le poursuiuoient, fust percé d'vn coup de halebarde à trois pas de moy. Ie tombay de l'autre costé presque éuanoüie entre les bras de Monsieur de Nançay, & pensois que ce coup nous eust percez tous deux. Et estant quelque peu remise i'entray en la petite chambre où couchoit ma sœur. Comme i'estois-là, Monsieur de Miossans premier Gentil-homme du Roy mon mary, & Armagnac son premier valet de chambre m'y vindrent trouuer pour me prier de leur sauuer la vie. Ie m'allay ietter à genoux deuant le Roy & la Reyne ma Mere pour les leur demander, ce qu'enfin ils m'accorderent. Cinq ou six iours apres ceux qui auoient commencé cette partie connoissans, qu'ils auoient failly à leur principal dessein, n'en voulant

point tant aux Huguenots qu'aux Princes du sang, portoient impatiemment que le Roy mon mary & le Prince de Condé fussent demeurez. Et connoissans qu'estant mon mary nul ne voudroit attenter contre luy, ils ourdirent vne autre trame. Ils vont persuader à la Reyne ma Mere qu'il me falloit démarier. En cette resolution estant allée vn iour de feste à son leuer que nous deuions faire nos Pasques, elle me prend à serment de luy dire verité, & me demanda si le Roy mon mary estoit homme, me disant que si cela n'estoit elle auoit moyen de me démarier. Ie la suppliay de croire que ie ne me connoissois pas en ce qu'elle me demandoit (aussi pouuois-ie dire alors comme cette Romaine, à qui son mary se courrouçant de ce qu'elle ne l'auoit aduerty qu'il auoit l'halaine mauuaise, luy respondit qu'elle croyoit que tous les hommes l'eussent semblable, ne s'estant iamais approchée d'autre homme que de luy) mais quoy que ce fust, puis qu'elle m'y auoit mise i'y voulois demeurer; me doutant bien que ce qu'on vouloit m'en separer estoit pour luy faire vn mauuais tour.

Nous accompagnasmes le Roy de Pologne iusques à Beaumont, lequel quelques mois auant de partir de France s'essaya par tous moyens de me faire oublier les mauuais offices de son ingratitude, & de remettre nostre amitié en la mesme perfection qu'elle auoit esté en nos premiers ans, m'y voulant obliger par serment & promesses en me disant à Dieu. Sa sortie de France, & la maladie du Roy Charles, qui commença presque en mesme

temps, esueilla l'esprit de deux parties de ce Royaume, faisans diuers projets sur cét Estat. Les Huguenots ayans à la mort de l'Admiral fait obliger par escrit signé le Roy mon mary & mon frere d'Alençon à la vengeance de cette mort (ayants gagné auant la sainct Barthelemy mondit frere sous l'esperance de l'establir en Flandre) leur persuadent comme le Roy & la Reyne ma Mere reuiendroient en France de se desrober passant en Champagne, pour se ioindre à certaines troupes qui les deuoient venir prendre là. Monsieur de Miossans Gentil-homme Catholique ayant aduis de cette entreprise, qui estoit pernicieuse au Roy son maistre, m'en aduertit pour empescher le mauuais effet qu'il eust apporté tant de maux à eux & à cét Estat soudain i'allay trouuer le Roy & la Reyne ma Mere, & leur dis que i'auois chose à leur communiquer qui leur importoit fort, & que ie ne la leur dirois iamais qu'il ne leur pleust me promettre que cela ne porteroit aucun preiudice à ceux que ie leur nommerois; & qu'ils y remedieroient sans faire semblant de rien sçauoir. Lors ie leur dis que mon frere & le Roy mon mary s'en deuoient le lendemain aller à des troupes de Huguenots qui les venoient chercher à cause de l'obligation qu'ils auoient fait à la mort de l'Admiral, qui estoit bien excusable par leurs enfans; & que ie les suppliois leur pardonner, & sans leur en monstrer nulle apparence leur empescher de s'en aller. Ce qu'ils m'accorderent, & fust l'affaire conduit par telle prudence, que sans qu'ils pussent sçauoir d'où

leur venoit cét empeschement ils n'eurent iamais moyen d'eschapper. Cela estant passé nous arriuasmes à sainct Germain, où nous fismes vn grand seiour à cause de la maladie du Roy. Durant lequel temps mon frere d'Alençon employoit toutes sortes de recherches & moyens pour se rendre agreable à moy afin que ie luy voüasse amitié, comme i'auois fait au Roy Charles. Car iusques alors, pource qu'il auoit tousiours esté nourry hors de la Cour, nous ne nous estions pas gueres veus, & n'auions pas grande familiarité. Enfin m'y voyant conuiée par tant de soumissions & de suietions & d'affection qu'il me témoignoit, ie me resolus de l'aimer & embrasser ce qui le concernoit; mais toutefois auec telle condition, que ce seroit sans preiudice de ce que ie deuois au Roy Charles mon bon frere que i'honorois sur toutes choses. Il me continua cette bien-veillance, me l'ayant tesmoignée iusques à sa fin.

Durant ce temps la maladie du Roy Charles augmentant tousiours, les Huguenots ne cessoient iamais de rechercher des nouuelletez, pretendans encor de retirer mon frere le Duc d'Alençon & le Roy mon mary de la Cour. Ce qui ne vint à ma connoissance comme la premiere fois. Mais, toutesfois Dieu permit que la mesche se découurit à la Reyne ma Mere, si pres de l'effet, que les troupes des Huguenots deuoient arriuer ce iour-là aupres de sainct Germain. Nous fusmes contraints de partir deux heures apres minuit, & mettre le Roy Charles dans vne litiere pour gagner Pa-

ris ; la Reyne ma Mere mettant dans son chariot mon frere & le Roy mon mary, qui cette fois ne furent traittez si doucement que l'autre. Car le Roy s'en alla au bois de Vincennes, d'où il ne leur permit plus de sortir. Et le temps augmentant tousiours l'aigreur de ce mal produisoit tousiours des nouueaux aduis au Roy pour accroistre la meffiance & mécontentement qu'il auoit d'eux, en quoy les artifices de ceux qui auoient tousiours desiré la ruine de nostre maison luy aydoient, comme ie croy, beaucoup. Ces meffiances passerent si auant que Messieurs les Mareschaux de Montmorancy & de Lossé en furent retenus prisonniers au bois de Vincennes, & la Mole & le Comte de Coçonas en partirent de leur vie. Les choses en vindrent à tels termes que l'on députa des Commissaires de la Cour de Parlement pour oüir mon frere & le Roy mon mary, lequel n'ayant lors personne de conseil aupres de luy, me commanda de dresser par escrit ce qu'il auoit à respondre, afin que par ce qu'il diroit il ne mist ny luy ny personne en peine. Dieu me fist la grace de le dresser si bien qu'il en demeura satisfait, & les Commissaires estonnez de le voir si bien preparé. Et voyant que par la mort de la Mole & du Comte de Coçonas ils se trouuoient chargez en sorte que l'on craignoit de leur vie, ie me resolus (encor que ie fusse si bien aupres du Roy qu'il n'aimoit rien tant que moy) pour leur sauuer la vie de perdre ma fortune : ayant deliberé, comme ie sortois & entrois librement en coches sans que les gardes regardassent de-

dans, ny que l'on fit oster le masque à mes femmes, d'en desguiser l'vn d'eux en femme & le sortir dans ma coche. Et pource qu'ils estoiẽt trop esclaires & des gardes, & qu'il suffisoit qu'il y en eut vn d'eux dehors pour asseurer la vie de l'autre, iamais ils ne se purent accorder lequel c'est qui sortiroit, chacun voulant estre celuy-là, & ne voulant demeurer. De sorte que ce dessein ne se pust executer. Mais Dieu y remedia par vn moyen bien miserable pour moy. Car il me priua du Roy Charles, tout l'appuy & support de ma vie, vn frere duquel ie n'auois receu que bien, & qui en toutes les persecutions que mon frere d'Anjou m'auoit faites à Angers, m'auoit tousiours assistée, & aduertie, & conseillée. Bref ie perdis en luy tout ce que ie pouuois perdre. Apres ce desastre, malheureux pour la France & pour moy, nous allasmes à Lyon au deuant du Roy de Pologne, lequel possedé encore par le Guast, rendist de mesmes causes mesmes effets, & croyant aux aduis de ce pernicieux esprit, qu'il auoit laissé en France pour maintenir son party, conçeut vne extreme jalousie contre mon frere d'Alençon, ayant pour suspecte & portant impatiemment l'vnion de luy & du Roy mon mary, estimant que i'en fusse le lien & le seul moyen qui maintenoit leur amitié, & que les plus propres expediens pour les diuiser estoient d'vn costé de me broüiller & mettre en mauuais ménage auec le Roy mon mary, & d'autre de faire que Madame de Sauue, qu'ils seruoient tous deux, les ménageast tous deux de telle façon qu'ils entrassent en extreme ia-

loufie l'vn de l'autre. Cét abominable desſein, ſource & origine de tant d'ennuis, de trauerſes, & de maux que mon frere & moy auons depuis ſoufferts, fuſt pourſuiuy auec autant d'animoſité, de ruſes & d'artifice, qu'il auoit eſté pernicieuſement inuenté. Quelques vns tiennent que Dieu a en particuliere protection les grands, & qu'aux eſprits où il reluit quelque excellence non commune, il leur donne par des bons genies quelques ſecrets aduertiſſemens des accidens qui leur ſont preparez ou en bien ou en mal, comme à la Reyne ma Mere, que iuſtement l'on peut mettre de ce nombre, il s'en eſt veu pluſieurs exemples, meſme la nuit deuant la miſerable courſe elle ſongea qu'elle voyoit le feu Roy mon Pere bleſſé en l'œil, comme il fut, & eſtant éueillée elle le ſupplia pluſieurs fois de ne vouloir point courir ce iour-là, & vouloir ſe contenter de voir le plaiſir du tournoy ſans en vouloir eſtre. Mais l'inéuitable deſtinée ne permit tant de bien à ce Royaume qu'il puſt receuoir cette vtile conſeil. Elle n'a auſſi iamais perdu aucun de ſes enfans qu'elle n'aye veu vne fort grande flamme, à laquelle ſoudain elle s'eſcrioit; Dieu garde mes enfans: & incontinent apres elle entendoit la triſte nouuelle qui par ce feu luy auoit eſté augurée. En ſa maladie de Metz où par vne fiévre peſtilentielle & le charbon elle fuſt à l'extremité, qu'elle auoit priſe allant viſiter les religions des femmes, comme il y en a beaucoup en cette ville-là, leſquelles auoient eſté depuis peu infectées de cette contagion; dequoy elle fuſt garantie miraculeuſement,

Dieu la redonnant à cét Estat qui en auoit encore tant de besoin, par la diligence de Monsieur Castelan son Medecin, qui nouueau Esculape fit lors vne signalée preuue de l'excellence de son art. Elle réuant, & estant assistée autour de son lict du Roy Charles mon frere; & de ma sœur & mon frere de Lorraine, de plusieurs Messieurs du Conseil, & de force Dames & Princesses, qui la tenans comme hors d'esperance ne l'abandonnoient point, s'escrie continuant ses réneries, comme si elle eut veu donner la bataille de Iarnac? Voyez comme ils fuyent? Mon fils a la victoire; Hé mon Dieu releuez mon fils, il est par terre; Voyez-vous dans cette haye le Prince de Condé mort. Tous ceux qui estoient-là croyoient qu'elle resuoit, & que sçachant que mon frere d'Aniou estoit en terme de donner la bataille elle n'eust que cela en teste. Mais la nuit apres Monsieur de Losses luy en apportant la nouuelle, comme chose tres-desirée, en quoy il pensoit beaucoup meriter. Vous estes fâcheux, luy dit-elle, de m'auoir éueillée pour cela, ie le sçauois bien: Ne l'auois-je pas veu deuant hyer? Lors on reconnust que ce n'estoit point réuerie de la fiévre, mais vn aduertissement particulier que Dieu donne aux personnes illustres & rares. L'histoire nous en fournit tant d'exemples aux anciens Payens, comme le fantosme de Brutus, & plusieurs autres, que ie ne décriray, n'estant mon intention d'orner ces Memoires, mais seulement narrer la verité, & les auancer promptement, afin que plustost vous les receuiez. De ces diuins

aduertissemens ie ne me veux estimer digne, toutefois pour ne me faire comme ingrate des graces que i'ay receuës de Dieu que ie dois & veux confesser toute ma vie, pour luy en rendre graces, & que chacun le loüe aux merueilles des effets de sa puissance ; bonté, & misericorde qu'il luy a plû faire en moy, i'aduoüeray n'auoir iamais esté proche de quelques signalez accidens, ou sinistres, ou heureux, que ie n'en aye eu quelque aduertissement, ou en songe ou autrement, & puis bien dire ce vers,

De mon bien ou mon mal mon esprit m'est oracle.

Ce que i'espreuuay lors de l'arriuée du Roy de Pologne, la Reyne ma Mere estant allée au deuant de luy. Cependant qu'ils s'embrassoient & faisoient les reciproques bien-venuës, bien que ce fust en vn temps si chaud qu'en la presse où nous estions on s'estoufoit, il me prit vn frisson si grand auec vn tremblement si vniuersel, que celuy qui m'aydoit s'en apperceut. I'eus beaucoup de peine à le cacher, quand apres auoir laissé la Reyne ma Mere, le Roy me vinst à me saluër. Cét augure me toucha au cœur, toutefois il se passa quelques iours sans que le Roy découurit la haine & le mauuais dessein que le malicieux Guast luy auoit fait conceuoir contre moy, par le rapport qu'il luy auoit fait que depuis la mort du Roy i'auois tenu le party de mon frere d'Alençon en son absence & l'auois fait affectionner au Roy mon mary. Pourquoy espient tousiours vne occasion pour paruenir à l'intention predite de rompre l'amitié

de mon frere d'Alençon & du Roy mon mary, en nous mettant en mauuais ménage le Roy mon mary & moy, & les broüillant tous deux sur le suiet de la ialousie de leur cõmun amour de Madame de Sauue, vne apresdinée la Reyne ma mere estant entrée en son cabinet pour faire quelques longues despeches, Madame de Neuers vostre cousine, Madame de Rays aussi vostre cousine, Bourdeille, & Surgeres me demanderent si ie me voulois aller promener à la Ville. Sur ce'a Madamoiselle de Montigny, niepce de Madame d'Vsez, nous dist que l'Abbaye de sainct Pierre estoit vne fort belle religion. Nous nous resolusmes d'y aller. Elle nous pria qu'elle vinst auec nous, parce qu'elle y auoit vne tante, & que l'entrée n'y est pas libre sinon qu'auec les grandes. Elle y vinst; & comme nous montions en chariot, encore qu'il fust tout plein de nous six, & de Madame de Curton, Dame d'honneur qui alloit tousiours auec moy, Liancourt premier Escuyer du Roy & Camille s'y trouuerent, qui se ietterent sur les portieres du chariot de Torigny, où se tenant comme ils peurent, & gaussans, comme ils estoient d'humeur bouffonne, dirent qu'ils vouloient venir voir ces belles Religieuses. La Compagnie de Madamoiselle de Montigny, qui ne nous estoit aucunement familiere, & d'eux deux, qui estoient confidens du Roy, fust, que ie croy, vne prouidence de Dieu pour me garantir de la calomnie que l'on me vouloit imputer. Nous allasmes à cette Religion, & mon chariot, qui estoit assez reconnoissable pour estre doré, & de velours jaune

garny d'argent, nous attendit à la place, autour de laquelle y auoit plusieurs Gentils-hommes logez. Pendant que nous estions dans Sainct Pierre, le Roy ayant seulement auec luy le Roy mon mary, d'O, & le gros Ruffé, s'en allant voir Quelus qui estoit malade, passant par cette place & voyant vn chariot vuide se retourna vers le Roy mon mary & luy dist; Voyez, voila le chariot de vostre femme, & voila le logis de Bidé, qui estoit lors malade (ainsi se nommoit aussi celuy qui a depuis serui vostre cousine.) Ie gage; dit-il, qu'elle y est, & commanda au gros Ruffé, instrument propre de telle malice pour estre amy de du Guast, d'y aller voir. Lequel n'y ayant rien trouué, & ne voulant toutesfois que cette verité empeschast le dessein du Roy, luy dist tout haut deuant le Roy mon mary; Les oiseaux y ont esté, mais ils n'y sont plus. Cela souffist assez poudonner suiet de s'entretenir iusques au logis. Le Roy mon mary témoignant en cela la bonté & l'entendement dequoy il s'est tousiours monstré accompagné, & detestant en son cœur cette malice, iugea aisément à quelle fin il le faisoit. Et le Roy se hastant de retourner auant moy pour persuader à la Reyne ma Mere cette intention, & m'en faire receuoir vn affront, i'arriuay qu'il auoit eu tout loisir de faire ce mauuais effet, & que mesme la Reyne ma Mere en auoit parlé fort estrangement deuant des Dames, partie par creance, & partie pour plaire à ce fils qu'elle idolastroit. Moy reuenant apres sans sçauoir rien de tout cecy, i'allay descendre en ma chambre auec toute la

troupe susdite qui m'auoit accompagnée à S. Pierre, & y trouuay le Roy mon mary, qui soudain qu'il me vit se prist à rire, & me dist; Allez chez la Reyne vostre mere, & ie m'asseure que vous en reuiendrez bien en colere. Ie luy demanday pourquoy, & ce qu'il y auoit. Il me dit, ie ne vous le diray pas, mais suffise à vous que ie n'en crois rien, & que ce sont inuentions pour nous broüiller vous & moy, pensant par ce moyen me separer de l'amitié de Monsieur vostre frere. Voyant que ie n'en pouuois tirer autre chose, ie m'en vais chez la Reyne ma Mere. Entrant en la salle ie trouuay Monsieur de Guyse, qui preuoyant, n'estoit pas marry de la diuision qu'il voyoit arriuer en nostre maison, esperant bien que du vaisseau brisé il en recueilliroit les pieces. Il me dist; Ie vous attendois icy pour vous aduertir que la Reyne vous a presté vne dangereuse charité, & me fit tout le discours susdit qu'il auoit appris de d'O, qui estant lors fort amy de vostre cousine, l'auoit dit à Monsieur de Guyse pour nous en aduertir. I'entray en la chambre de la Reyne ma Mere, où elle n'estoit pas. Ie trouuay Madame de Nemours, & toutes les autres Princesses & Dames qui me dirent; Mon Dieu, Madame la Reyne vostre Mere est en si grande cholere contre vous. Ie ne vous conseille pas de vous presenter deuant elle. Non, ce dis-je si i'auois fait ce que le Roy luy a dit. Mais en estant du tout innocente, il faut que ie luy parle pour l'en éclaircir. I'entray dans son Cabinet, qui n'étoit fait que d'vne cloison de bois, de sorte que l'on pouuoit aisement entendre tout ce qui se disoit.
Soudain

Soudain qu'elle me vit elle commença à ietter ſon feu, & ire tout ce qu'vne cholere outrée & demeſurée peut ietter dehors. Ie luy repreſentay la verité,&que nous eſtions dix ou douze: & la ſuppliay de s'en enquerire,&ne croire pas celles qui m'eſtoient amies & familieres, mais Madame de Montigny qui ne me hãtoit point, & Liancourt & Camille qui ne dépendoient que du Roy. Elle n'a point d'oreille pour la verité ny pour la raiſon, elle n'en veut point receuoir fuſt ou pour eſtre preocupée du faux, ou bien pour cõplaire à ce fils, que d'affection, de deuoir, d'eſperãce,&de crainte elle idolaſtroit, & ne ceſſe de tanſer, crier, & menacer. Et luy diſãt que cette charité m'auoit eſté preſtée par le Roy, elle ſe met encore plus en cholere, me voulãt faire croire que c'eſtoit vn ſien valet de chambre qui paſſant par là m'y auoit veuë: Et voyant que cette couuerture eſtoit groſſiere,& que ie la reçeuois pour telle, & reſtois infiniment offensé du Roy, cela la tourmentoit & eſguillonnoit dauantage. Ce qui eſtoit ouy de ſa chambre toute pleine de gens. Sortãt de là auec le deſpit que l'on peut penſer, ie trouuay en ma chambre le Roy mon mary qui me diſt; Et bien, n'auez-vous pas trouué ce que ie vous auois dit: Et me voyant ſi affligée; Ne vous tourmentez pas de cela, dit-il, Liancourt & Camille ſe trouuerent au coucher du Roy, qui luy diront le tort qu'il vous a fait,& m'aſſeure que demain la Reyne voſtre Mere ſera bien empeſchée à faire les accords. Ie luy dis, Monſieur, i'ay receu vn affront trop public de cette calomnie pour pardonner à ceux qui me

l'ont causée; mais toutes les injures ne me font rien au prix du tort qu'on m'a voulu faire me voulant procurer vn si grand malheur que de me mettre mal auec vous. Il me répondit ; Il s'y est Dieu mercy failly. Ie luy dis Ouy Dieu mercy & vostre bon naturel. Mais de ce mal si faut il que nous en tirions vn bien, que cecy nous serue d'aduertissement à l'vn & à l'autre pour auoir l'œil ouuert à tous les artifices que le Roy pourra faire pour nous mettre mal ensemble. Car il faut croire puis qu'il a dessein qu'il ne s'arrestera pas à cestuy-cy, & ne cessera qu'il n'ait rompu l'amitié de mon frere & de vous. Sur cela mon frere arriua, & les fis par nouueau serment obliger à la continuation de leur amitié. Mais quel serment peut valoir en amour; Le lendemain matin vn Banquier Italien qui estoit seruiteur de mon frere, pria mon dit frere le Roy mon mary, & moy, & plusieurs autres Princesses & Dames d'aller disner en vn beau iardin qu'il auoit à la ville. Mais ayant tousiours gardé ce respect à la Reyne ma mere, tant que i'ay esté aupres d'elle, fille & mariée, de n'aller en aucun lieu sans luy en demander congé, ie l'allay trouuer en la salle reuenant de la messe pour auoir sa permission d'aller à ce festin. Elle me faisant vn refus public, dist que i'allasse où ie voudrois, qu'elle ne s'en souçioit pas. Si cét affront fust ressenty d'vn courage comme le mien, ie le laisse à iuger à ceux qui comme vous ont connu mon humeur. Pendant que nous estions en ce festin, le Roy, qui auoit parlé à Liancout, à Camille, & à Madamoiselle de

Montigny, connut l'erreur où la malice de Ruffé l'auoit fait tomber, & ne se trouuant moins en peine à la r'habiller qu'il auoit esté prompt, à la receuoir & à la publier, venant trouuer la Reyne ma Mere luy cōfessa le vray, & la pria de r'habiller cela en quelque façō que ie ne luy demeurasse pas ennemie; craignant fort, parce qu'il me voyoit auoir de l'entendement, que ie ne me sçeusse plus à propos reuancher qu'il ne m'auoit sçeu offenser. Reuenus que nous fûmes du festin, la prophetie du Roy mon mary fust veritable. La Reyne ma Mere m'enuoya querir en son Cabinet de derriere, qui estoit proche de celuy du Roy, où elle me dist qu'elle auoit sçeu la verité de tout, & que ie luy auois dit vray; Qu'il n'estoit rien de tout ce que le valet de chambre qui luy auoit fait ce rapport luy auoit dit; Que c'estoit vn mauuais homme, & qu'elle le chastieroit. Et connoissāt à ma mine que ne receuois pas cette couuerture, elle s'efforça par tout moyen de m'oster l'opinion que ce fust le Roy qui me prestoit cette charité. Et voyant qu'elle n'y auoit rien, le Roy entrāt dans le Cabinet m'en fit force excuses, disant qu'on le luy auoit fait accroire. Et me faisant toutes les satisfactions & demōstratiōs d'amitié qui se pouuoiēt faire. Cela passé, apres auoir demeuré quelque temps à Lyon nous allâmes en Auignon. Le Guast n'osant plus inuenter de telles impostures, & voyant que ie ne luy donnois aucune prise en mes actions pour par la ialousie me mettre mal auec le Roy mon mari & esbranler l'amitié de mon frere & de luy se seruist d'vne autre voye, qui estoit de Ma-

dame de Sauue, la gagnant tellement qu'elle se gouuernoit du tout par luy, & vsant de ses instructiōs non moins pernicieuses que celle de la Celestine, elle rendit l'amour de mon frere & du Roy mon mary (auparauant tiede & lente comme de personnes si ieunes) à vne telle extremité, qu'oublians toute ambition, tout deuoir & tout dessein, s'ils n'auoient plus autre chose en l'esprit que la recherche de cette femme; Et en vinrent à vne si grande & vehemente jalousie l'vn de l'autre, qu'ẽcore qu'elle fust recherchée de Monsieur de Guyse, de du Guast, de Souuray & plusieurs autres, qui estoient tous plus aymez d'elle qu'eux, ils ne s'en soucioient pas, & ne craignoient ces deux beaux-freres que la recherche de l'vn & de l'autre. Et cette femme pour mieux joüer son jeu, persuada au Roy mon mary que i'en estois jalouse, & pour cette cause ie tenois le party de mon frere. Nous croyons aisément ce qui nous est dit par des personnes que nous aymons; Il prend cette creance, il s'éloigne de moy, & s'en cache plus que tout autre; ce que iusques alors il n'auoit fait; Car quoy qu'il en eust eu la fantaisie, il m'en auoit tousiours parlé aussi librement qu'à vne sœur, connoissant bien que ie n'en estois aucunement ialouse, ne desirant que son contentement. Moy voyant ce que i'auois le plus craint estre aduenu, qui estoit l'éloignement de sa bonne grace, pour la priuation de sa franchise dequoy il auoit iusques alors vsé auec moy, & que la méfiance qui priue de la familiarité est le principe de la haine, soit entre parens ou amis, &

connoiſſant d'ailleurs que ſi ie pouuois diuertir mon frere de l'affection de Madame de Sauue, i'oſterois le fondement de l'artifice que le Guaſt auoit fabriqué à noſtre diuiſion & ruine.........
ſuſdite à l'endroit de mon frere, vſant de tous moyens que ie pûs pour l'en tirer. Ce qui euſt ſeruy à tout autre qui n'euſt eu l'ame faſchinée par l'amour & les ruſes de ces fines perſõnes. Mon frere, qui en toute autre choſe ne croioit rien que moy, ne puſt iamais ſe regagner ſoy-meſme pour ſon ſalut & le mien, tants forts eſtoient les charmes de cette Circé, aydez de ce diabolique eſprit de du Guaſt. De façon qu'au lieu de tirer profit de mes paroles, il les rediſoit toutes à cette femme. Que peut on celer à celuy que l'on aime? Elle s'en animoit contre moy, & ſeruoit auec plus d'affection au desſein de du Guaſt, & pour s'en venger diſpoſoit touſiours dauantage le Roy mon mary à me haïr & s'eſtranger de moy; de ſorte qu'il ne me parloit plus. Il reuenoit de chez elle fort tard, & pour l'empeſcher de me voir elle luy commandoit de ſe trouuer au leuer de la Reyne, où elle eſtoit ſubiette d'aller, & apres tout le iour il ne bougeoit plus d'auec elle. Mon frere n'apportoit moins de ſoin à la rechercher, elle leur faiſant accroire à tous deux qu'ils eſtoient vniquement aimez d'elle. Ce qui n'auançoit moins leur ialouſie & leur diuiſion que leur ruine. Nous fiſmes vn long ſeiour en Auignon, vn tour par la Bourgogne & la Champagne pour aller à Rheims aux nopces du Roy, & de là venir à Paris, où les choſes

se comporterent tousiours de cette façon. La trame de du Guast alloit par ces moyens toûjours s'auançant à nostre diuision & ruine. Estans à Paris, mon frere approcha de luy Bussi, en faisant autant d'estime que de sa valeur le meritoit. Il estoit tousiours aupres de mon frere, & par consequent auec moy, mon frere & moy estans presque tousiours ensemble, & ordonnant à tous ses seruiteurs de ne m'honorer & rechercher moins que luy. Tous les hommes & gens de sa suitte accomplissoient cet agreable commandement auec tant de subiection, qu'ils ne me rendoient moins de seruice qu'à luy. Vostre tante voyant cela, m'a souuent dit que cette belle vnion de mon frere & de moy luy faisoit ressouuenir du temps de Monsieur d'Orleans mon oncle & de Madame de Sauoye ma tante. Le Guast, qui estoit vn poltron de ce temps, y donnant interpretation contraire; pensa que la fortune luy offroit vn beau moyen pour se haster plus viste d'arriuer au but de son dessein, & par le moyen de Madame de Sauue s'estant introduit en la bonne grace du Roy mon mary, tâcha par toute voye de luy persuader que Bussi me seruiroit. Et voyant qu'il n'y auançoit rien, estant assez aduerty par ses gens, qui estoient tousiours auec moy, de mes deportemens qui ne tendoient à rien de semblable, il s'adressa au Roy, qu'il trouua plus facile à persuader, tant pour le peu de bien qu'il vouloit à mon frere & à moy, nostre amitié luy estant suspecte & odieuse, que pour la haine qu'il auoit à Bussi, qui l'ayant

autrefois suiuy, l'auoit quitté pour se dedier à mon frere. Acquisition qui accroissoit autant la gloire de mon frere que l'enuie de nos ennemis, pour n'y auoir rien en ce siecle-là de son sexe & de sa qualité de semblable en valeur, reputation, grace & esprit; En quoy quelques-vns disoient que s'il falloit croire la transimulation des ames, comme quelques Philosophes ont tenu, que sans doute celle de Hardelay vostre braue frere animoit celle de Bussi. Le Roy imbu de cela par le Guast, en parla à la Reyne ma Mere, la conuiant à en parler au Roy mon Mary, & tâchant de le mettre aux mesmes aigreurs qu'il l'auoit mis à Lyon. Mais elle voyant le peu d'apparence qu'il y auoit l'en rejetta, luy disant, ie ne sçay qui sont les broüillons qui vous mettent telles opinions en la fantaisie. Ma fille est mal-heureuse d'estre venuë en vn tel siecle. De nostre temps nous parlions librement à tout le monde, & tous les honnestes gens qui suiuoient le Roy vostre pere, Monsieur le Dauphin & Monsieur d'Orleans vos Oncles, estoient d'ordinaire à la Chambre de madame Marguerite vostre tante & de moy, & personne ne le trouuoit estrange, comme aussi n'y auoit-il pas dequoy. Bussi voit ma fille deuant vous, deuant son mary en sa chambre, deuant tous le gens de son mary, & deuant tout le monde. Ce n'est pas en cachette n'y à porte fermée. Bussi est personne de qualité, & le premier auprés de vostre frere. Qu'y a t'il à penser; en sçauez-vous autre chose que par vne calomnie; A Lion vous

me luy auez fait faire vn affront tres-grand; duquel ie crains bien qu'elle ne se ressente toute sa vie. Le Roy demeurant tout estonné, Madame, dit-il, ie n'en parle qu'apres les autres. Elle respondit; Qui sont ces autres ? Mon fils, ce sont gens qui vous veulent mettre mal auec tous les vostres. Le Roy s'en estant allé elle me raconta le tout, & me dit; Vous estes née dans vn miserable temps, & appellant vostre tante Madame de Dampierre elle se mit à discourir auec elle de l'honneste liberté des plaisirs qu'ils auoient de ce temps-là, sans estre sujets comme nous à la médisance. Le Guast voyant la mine esuentée, & qu'elle n'auoit pris feu de ce costé là, comme il desiroit, s'adresse à certains Gentils-hommes qui suiuoient lors le Roy mon mary, qui iusques alors auoient esté compagnons de Bussi, & depuis deuenus ses ennemis, pour la jalousie que leur apportoit son auancement & sa gloire. Ceux-cy joignans à cette enuieuse haine vne zele inconsideré au seruice de leur Maistre, ou pour mieux dire, couurans leur enuie de ce pretexte, se resolurent vn soire sortant tard du coucher de son Maistre pour se retirer en son logis, de l'assassiner. Et comme les honnestes gens qui estoient auprés de mon frere auoient accoustumé de l'accompagner, ils sçauoient qu'ils ne le trouueroient auec moins de quinze ou vingt hõnestes hommes, & que bien que pour la blesseure qu'il auoit au bras droit depuis peu de iours qu'il s'estoit battu contre Saint Val, il ne portast point d'épée, sa presence seroit suffisante pour

redoubler le courage à ceux qui estoient auec luy ; ce que redoutans, & voulans faire leur entreprise asseurée, ils resolurent de l'attaquer auec deux ou trois cens hommes, le voile de la nuit couurant la honte d'vn tel assassinat. Le Guast qui cõmandoit au regiment des gardes, leur fournit de soldats, & se mettans en cinq ou six troupes en la plus prochaine ruë de son logis où il falloit qu'il passast, le chargent esteignans les torches & flambeaux. Apres vne salue d'arquebusades & pistoletades qui eust suffi, non à attraper vne troupe quinze ou vingt hommes, mais à deffaire vn regiment, ils viennent aux mains auec sa troupe, taschant tousiours dans l'obscurité de la nuit à le remarquer pour ne le faillir, & ne le connoissans à vne escharpe colombine où il portoit son bras droit blessé, bien a propos pour eux, qui en eussent senty la force, qui furent toutes fois bien soustenus de cettepetite troupe d'honnestes gens qui estoient auec luy, à qui l'inopinée rencontre ny l'horreur de la nuict n'osta le cœur ny le iugement; mais faisans autant de preuue de leur valeur que de l'affection qu'ils auoient à leur amy, à force d'armes le passerent iusques à son logis, sans perdre aucun de leur troupe, qu'vn Gentilhomme qui auoit esté nourry auec luy, qui ayant esté blessé auparauant à vn bras portoit vne escharpe colombine comme luy, mais toutefois bien differente pour n'estre enrichie comme celle de son maistre ; toutesfois en l'obscurité de la nuict où le transport où l'animosité de ces assassins qui auoient le mot de donner tous à

l'eſcharpe colombine, fiſt que toute la troupe ſe ietta ſur ce pauure Gentil-homme, penſant que ce fuſt Buſſi, & le laiſſerent pour mort en la ruë. Vn Gentil-homme Italien qui eſtoit à mon frere y eſtant, de premier abord l'effroy l'ayant pris il s'en accourt tout ſanglã dans le Louure, & iuſques à la chambre de mon frere qui eſtoit couché, criant que l'on aſſaſſinoit Buſſi. Mon frere ſoudain y voulut aller. De bonne fortune ie n'eſtois point encore couchée, & eſtois logée ſi pres de mon frere, que i'ouïs cét homme effrayé crier par les degrez cette eſpouuantable nouuelle auſſi-toſt que luy. Soudain ie cours en ſa chambre pour l'ẽpeſcher de ſortir, & enuoya y prier la Reyne ma Mere d'y venir pour le retenir, voyant que la iuſte douleur qu'il ſentoit l'emportoit tellement hors de luy-meſme, que ſans conſideration il ſe fuſt precipité à tous dangers pour courir à la vengence. Nous le retenons à toute peine, la Reyne ma Mere luy repreſentans qu'il n'y auoit nulle apparence de ſortir ſeul comme il étoit pendant la nuit que l'obſcurité couure toute meſchanceté; Que le Guaſt eſtoit peut eſtre aſſez meſchant d'auoir fait cette partie expreſſement pour le faire ſortir mal à propos, afin de le faire tomber en quelque accident. Au deſeſpoir qu'il eſtoit ces paroles euſſent eu peu de force. Mais elle y vſant de ſon authorité l'arreſta; & commanda aux portiers que l'on ne le laiſſaſt ſortir, prenant la peine de demeurer auec luy iuſques à ce qu'il ſçeut la verité de tout. Buſſi que Dieu auoit garanty miraculeuſement de ce danger,

ne s'estant troublé pour ce hazard, son ame n'estant point susceptible de la peur, estant né pour estre la terreur de ses ennemis; la gloire de son Maistre, & l'esperance de ses amis, entré qu'il fust en son logis, soudain il se souuint de la peine en quoy seroit son maistre si la nouuelle de cette rencontre estoit portée iusques à luy incertainement, & craignant que cela le fist jetter dans les filets de ses ennemis, comme sans doute il eust fait, si la Reyne ma mere ne l'en eust empesché, enuoya soudain vn des siens, qui apporta la nouuelle à mon frere de la verité du tout. Et le iour estant venu, Bussi sans crainte de ses ennemis reuint dans le Louure auec la façon aussi braue&aussi ioyeuse, que si cét attentat luy eust esté vn tournoy pour plaisir. Mon frere aussi aise de le reuoir, que plein de dépit & de vengeance, témoigna assez, comme il ressentoit l'offense qui luy auoit esté faite de l'auoir voulu priuer du plus braue&plus digne seruiteur dont Prince de sa qualité eust iamais connoissance, bien que du Guast s'attaquoit à Bussi, pour ne s'oser prendre du premiere abord à luy-mesme. La Reyne ma Mere, la plus prudente & aduisée qui ait iamais esté, connoissant de quel poids estoient tels effets, & preuoyant qu'ils pourroiēt enfin mettre ses deux enfans mal ensemble; conseilla mon frere que pour leuer tel pretexte, il fit que pour vn temps Bussi s'eloignât de la Cour; à quoy mon frere consentit par la priere que ie luy en fis, voyant bien que s'il demeuroit le Guast le mettroit tousiours en jeu, & le feroit seruir de couuerture à son per-

nicieux dessein, qui estoit de maintenir mon frere & le Roy mon mary mal ensemble, comme il luy auoit mis par les artifices susdits. Bussi qui n'auoit autre volõté que celle de son Maistre, partist accompagné de la plus braue noblesse qui fut à la Cour qui suiuoit mõ frere. Ce sujet estant aisé au Guast, & voyant que le Roy mon mary ayãt eu en ce mesme temps pendãt la nuict vne fort grande foiblesse, en laquelle il demeura éuanoüy l'espáce d'vne heure (qui luy venoit, comme ie croy, d'excez qu'il auoit faits auec les femmes; car ie ne l'y auois iamais veu sujet) où ie l'auois seruy & assisté comme le deuoir me le commandoit; dequoy il restoit si content de moy qu'il s'en loüoit à tout le monde, disant que sans que ie m'en estois apperçeuë que i'auois soudain couru à le secourir, & appeller mes femmes & ses gens, il estoit mort & qu'à cette cause il m'en faisoit beaucoup meilleur chere, & que depuis l'amitié de luy & de mon frere commençoit à se renoüer, estimant tousiours que i'en estois la cause, & que ie leur estois (comme l'on voit en toutes les choses naturelles, mais plus apparemment aux serpens coupez) vn certain beaume naturel qui reünit & rejoint les parties separées; Poursuiuãt toûjours la pointe de son premier & pernicieux dessein, & recherchant de fabriquer quelque nouuelle inuention pour nous rebroüiller le Roy mon mary & moy, mit à la teste du Roy, qui depuis peu de iours auoit osté par le mesme artifice de du Guast à la Reine sa sacrée Princesse, tres-vertueuse & bonne, vne fille qu'elle ay-

moit fort, & qui auoit esté nourrie auec elle, nommée Changi, qu'il deuoit faire que le Roy mon Mary m'en fist de mesme, m'ostant celle que i'aimois le plus, nommée Torigny, sans autre raison, sinon qu'il ne falloit point laisser à de ieunes Princesses des filles en qui elles eussent particuliere amitié. Le Roy persuadé de ce mauuais homme en parla plusieurs fois à mon mari; qui luy respondit qu'il sçauoit bien qu'il me feroit vn cruel desplaisir; Que si i'aimois Torigny, i'en auois occasion Qu'outre ce qu'elle auoit esté nourrie auec la Reyne d'Espagne ma sœur, & auec moy depuis mon enfance, elle auoit beaucoup d'entendement, & que mesme elle l'auoit beaucoup seruy en sa captiuité du bois de Vincennes, Qu'il seroit ingrat s'il ne s'en ressouuenoit, & qu'il auoit autresfois veu que sa Majesté en faisoit grand estat plusieurs fois. Il s'en deffendit de cette façon; mais enfin le Guast persistant tousiours à pousser le Roy, & iusques à luy faire dire au Roy, mon mary qu'il ne l'aimeroit iamais si dans le lendemain il ne m'auoit osté Torigny, il fust contraint à son grand regret, comme depuis il me l'a auoüé, de m'en prier & me le commander. Ce qui me fust si aigre, que ie ne me pûs empescher de luy tesmoigner par mes larmes combien i'en receuois de desplaisir; luy remonstrant que ce qui m'en affligeoit le plus n'estoit point l'esloignement de la presence d'vne personne qui depuis mon enfance s'estoit tousiours rendue subjette & vtile aupres de moy, mais que sçachant comme ie l'aimois ie n'ignorois pas combien son

partement ſi precipité porteroit de prejudice a ma reputation. Ne pouuant receuoir ces raiſons, pour la promeſſe qu'il auoit fait au Roy de me faire ce deſplaiſir, elle partiſt le iour meſme, ſe retirant chez vn ſien couſin, nommé monſieur Chaſtelas. Ie reſtay ſi offensée de cette indignité à la ſuitte de tant d'autres, que ne pouuant plus reſiſter à la iuſte douleur que ie reſſentois, qui banniſſant toute prudence de moy, m'abandonnoit à l'ennuy, ie ne me pûs plus forcer de rechercher le Roy mon mary. De ſorte que le Guaſt & Madame de Sauue d'vn coſté l'eſtrangeant de moy, & moy m'eſloignant auſſi, nous ne couchions plus & ne parlions plus enſemble.





LIVRE DEVXIESME.

QVELQVES iours apres quelques bons seruiteurs du Roy mon mary luy ayant fait connoistre l'artifice, par le moyen duquel on le menoit à sa ruine, le mettant mal auec mon frere & moy, pour le separer de ceux de qui il deuoit esperer le plus d'appuy, pour apres le laisser-là, & ne tenir conte de luy. Comme le Roy commençoit à n'en faire pas grand estat & à le mépriser, ils le firent parler a mon frere, qui depuis le partement de Bussi n'auoit pas amandé sa condition (car le Guast tous les iours luy faisoit receuoir quelques nouuelles indignitez) & connoissans qu'ils estoient tous deux en mesme prédicament à la Cour aussi defauorisez l'vn que l'autre, que le Guast seul gouuernoit le monde, qu'il falloit qu'ils mendiassent de luy ce qu'ils vouloient obtenir auprés du Roy; que s'ils demandoient quelque chose ils estoient refusez auec mépris; que si quelqu'vn se rendoit leur seruiteur, il estoit aussi-tost ruiné, & attaqué de mille querelles que l'on luy suscitoit; ils se resolurent, voyant que leur des-vnion estoit leur ruine, de se reünir & se retirer de la Cour, pour, ayant assemblé leurs seruiteurs &

amis, demander au Roy vne condition & vn traittement digne de leur qualité; mon frere n'ayant eu iusques à lors son appennage, & s'entretenant seulement de certaines pensions mal assignées, qui venoient seulement quand il plaisoit au Guast; & le Roy mon mary ne joüissant nullement de son Gouuernement de Guyenne, ne luy estant permis d'y aller ny en aucunes de ses terres. Cette resolution estant prise entr'eux, mon frere m'en parla, me disant qu'à cette heure ils estoient bien ensemble, & qu'il desiroit que nous fussions bien le Roy mon mary & moy, & qu'il me prioit d'oublier tout ce qui s'estoit passé; Que le Roy mon mary luy auoit dit qu'il en auoit vn extréme regret, & qu'il connoissoit bien que nos ennemis auoient esté plus fins que nous; mais qu'il se resoluoit de m'aimer, & de me donner plus de contentement de luy. Il me prioit aussi de mon costé de l'aimer, & de l'assister en ses affaires en son absence. Ayant pris resolution tous deux ensemble que mon frere partiroit le premier, se dérobant dans vn carrosse, comme il pourroit; & qu'à quelques iours de là le Roy mon mary feignant d'aller à la chasse le suiuroit (regrettans beaucoup qu'ils ne me pouuoient emmener auec eux, toutesfois s'asseurant qu'on ne me sçauroit faire du déplaisir les sçachans dehors; aussi qu'ils firent bien-tost paroistre que leur intention n'estoit point de troubler la France, mais seulement d'establir vne condition digne de leur qualité, & se mettre en seureté; car parmy ces trauerses ils n'estoient pas sans crainte de

leur vie, fuſt ou que veritablement ils fuſſent en danger, ou que ceux qui deſiroiēt la diuiſion & ruine de noſtre maiſon pour s'en preualoir, leur fiſſent donner des allarmes par les continuels aduertiſſements qu'ils en receuoient,) le ſoir venu, peu auant le ſoupper du Roy, mon frere changeāt de manteau & le mettant autour du nez, ſort, ſeulement ſuiuy d'vn des ſiens qui n'eſtoit pas recōnu, & s'en va à pied iuſques à la porte ſainct Honoré, où il trouua Simie auec le carroſſe d'vne Dame, qu'il auoit emprunté pour cet effet, dans lequel il ſe miſt, & va iuſques à quelques maiſons à vn quart de lieuë de Paris, où il trouua des cheuaux qui l'attendoient, ſur leſquels montant, à quelque lieuë de là il trouua deux ou trois cens cheuaux de ſes ſeruiteurs qui l'attendoient au rendez-vous qu'il leur auoit donné. L'on ne s'apperçeuſt point de ſon partement que ſur les neuf heures du ſoir. Le Roy & la Reyne ma Mere me demanderent pourquoy il n'auoit point ſouppé auec eux, & s'il eſtoit malade. Ie leur dis que ie ne l'auois point veu depuis l'apreſdinée. Ils enuoyerent en ſa chambre voir ce qu'il faiſoit. On leur vinſt dire qu'il n'y eſtoit pas. Ils diſent qu'on le cherche par toutes les chambres des Dames où il auoit accouſtumé d'aller. On cherche par le chaſteau, on cherche par la ville, on ne le trouue point. A cette heure-là l'allarme s'eſchauffe. Le Roy ſe met en cholere, ſe courrouce, menace, enuoye querir tous les Princes & Seigneurs de la Cour, leur cōmande de monter à cheual & le luy ramener vif ou mort, diſant qu'il s'en va troubler ſon

Estat pour luy faire la guerre, & qu'il luy fera connoistre la follie qu'il faisoit de s'attaquer à vn Roy si puissant que luy. Plusieurs de ces Princes & Seigneurs refuserent cette commission, remonstrant au Roy de quelle importance elle estoit; Qu'ils voudroient mettre leur vie en ce qui seroit du seruice du Roy, comme ils sçauoient estre de leur deuoir; mais d'aller contre Monsieur son frere, ils sçauoient bien que le Roy leur en sçauroit vn iour mauuais gré, & qu'il s'asseurast que mon frere n'entreprendroit rien qui pust desplaire à sa Majesté, ny qui pust nuire a son Estat; Que peut estre c'estoit vn mescontentement qui l'auoit conuié à s'esloigner de la Cour; Qu'il leur sembloit que le Roy deuoit enuoyer deuers luy, pour s'informer de l'occasion qui l'auoit meu à partir, auant que prendre resolution à toute rigueur cóme celle-cy. Quelques autres accepterent, & se preparerẽt pour monter à cheual. Ils ne pûrent faire telle diligence qu'ils pûssent partir plustost que sur le point du iour; qui fust cause qu'ils ne trouuerent point mon frere, & furent contraints de reuenir pour n'estre pas en equipage de guerre. Le Roy pour ce depart ne monstra pas meilleur visage au Roy mon mary, mais en faisant aussi peu d'estat qu'à l'accoustumée le tenoit tousiours de mesme façon. Ce qui le confirmoit en la resolution qu'il auoit prise auec mon frere; de sorte que peu de iours apres il partit feignant d'aller à la chasse. Moy le lendemain du depart de mon frere les pleurs qui m'auoient accompagnée toute la nuit, m'es-

meurent vn si grand rhume sur la moitié du visage, que i'en fus, auec vne grosse fiévre arrestée dãs le lit pour quelques iours, fort malade & auec beaucoup de douleurs. Durãt laquelle maladie le Roy mon mary, ou qu'il fut occupé à disposer de son partement, ou qu'ayant à laisser bien-tost la Cour, il voulust donner ce temps qu'il auoit à y estre à la seule volupté de joüyr de la presence de sa Maistresse Madame de Sauue, ne pensant auoir le loisir de me venir voir en ma chambre, & reuenant pour se retirer à l'accoustumée à vne ou deux heures apres minuict, couchant en deux licts, comme nous couchions toûjours, ie ne l'entendois point venir, & se leuant auant que ie fusse éueillée pour se trouuer, comme i'ay dit cy-deuant au leuer de Madame ma Mere, où Madame de Sauue alloit, il ne se souuenoit point de parler à moy comme il auoit promis à mon frere, & partit de cette façon sans me dire adieu. Ie ne laissay pas de demeurer soupçõnée du Roy que i'estois la seule cause de ce partement, & jettant feu contre moy, s'il n'eust esté retenu de la Reyne ma Mere, sa colere ie crois luy eust fait executer contre ma vie quelque cruauté; mais estant retenu par elle, & n'osant faire pis, soudain il dit à la Reyne ma Mere que pour le moins il me falloit dõner des gardes, pour empescher que ie ne suiuisse le Roy mon mary, & aussi pour en garder que persõne ne communiquast auec moy, afin que ie ne les aduertisse de ce qui se passoit à la Cour. La Reyne ma Mere voulant faire toutes choses auec douceur, luy dit qu'elle le trouuoit bon

ainſi (bien aiſe d'auoir pû rabattre iuſques au premier mouuement de ſa colere) mais qu'elle me viendroit trouuer pour me diſpoſer à ne trouuer ſi rude ce traittement-là ; Que ces aigreurs ne demeureroient touſiours en ces termes ; Que toutes les choſes du monde auoient deux faces : Que cette premiere, qui eſtoit triſte & affreuſe, eſtant tournée, quand nous viendrons à voir la ſecõde plus agreable & plus tranquille à nouueaux éuenemens, on prendroit nouueau conſeil : Que lors peut-eſtre on auroit beſoin de ſe ſeruir de moy : Que comme la prudence conſeilloit de viure auec ſes amis, comme deuant vn iour eſtre ſes ennemis, pour ne leur cõfier rien de trop, qu'auſſi l'amitié venant à ſe rompre, & pouuant nuire, elle ordonnoit d'vſer de ſes ennemis, comme pouuans eſtre vn iour amis. Ces remonſtrances empeſcherent bien le Roy de me faire ennuy, (ce qu'il euſt bien voulu) mais le Guaſt luy donnant l'inuention de décharger ailleurs ſa colere, fit que ſoudain, pour me faire le plus cruel déplaiſir qui ſe pouuoit imaginer il enuoya des gens à la maiſon de Chaſtelas, couſin de Torigny, pour ſous ombre de le prendre l'amener au Roy, le noyer en vne riuiere qui eſtoit prés de là. Eux arriuez Chaſtelas les laiſſe librement entrer dans la maiſon, ne ſe doutant de rien. Eux ſoudain la voyant dedans, les plus forts vſans auec autant d'indiſcretion que d'imprudẽce de la ruineuſe charge qui leur auoit eſté donnée, prennent Torigny, le lient, l'enferment dans vne chambre, attendans de partir que leurs

cheuaux eussent repeu; Cependant vsans à la Françoise sans se garder de rien, se gorgeans iusques au creuer de tout ce qui estoit de meilleur en cette maison. Chastelas qui estoit homme aduisé, n'estant pas marry qu'aux dépēs de son bien on pût gagner ce temps pour retarder le partement de sa cousine, esperant que qui a temps a vie, & que Dieu, peut-estre, chāgeroit le cœur du Roy, qui contremanderoit ces gens icy pour ne me vouloir si aigrement offenser, & n'osant ledit Chastelas entreprendre par autre voye de les empescher, bien qu'il auoit des amis assez pour le faire. Mais Dieu qui a tousiours regardé mon affliction pour me garantir des dangers & des déplaisirs que mes ennemis me pourchassoient, plus à propos que moy-mesme ie ne l'ẽ eusse pu requerir, quand i'eusse sçeu cette entreprise que i'ignorois, prepara vn inesperé secours pour deliurer Torigny des mains de ces scelerats, qui fut tel. Quelques valets & chambrieres s'en estans fuis pour la crainte de ces satellites qui battoient & frappoient là dedans comme en vne maison de Pillage, estans à vn quart de lieuë de la maison, Dieu guida par là la Ferté & Auantigny auec leurs troupes, qui estoient bien deux cens cheuaux, qui s'alloient ioindre à l'Armée de mon frere, & fit que la Ferté reconnust parmy cette troupe de paysans vn homme épleuré, qui estoit à Chastelas, & luy demanda ce qu'il auoit, & s'il y auoit quelques gens-d'armes qui leur eussent fait quelque tort. Le valet luy respond que non, & que la cause qui les rendoit ainsi tourmentez, estoit

l'extremité en quoy il auoit laiſſé ſon maiſtre pour la priſe de ſa couſine. Soudain la Ferté & Auantigny ſe reſolurent de me faire ce bon office de deliurer Torigny, loüants Dieu de leur auoir offert vne ſi belle occaſion de me pouuoir teſmoigner l'affection qu'ils m'auoient touſiours euë: & haſtans le pas eux & toutes leurs troupes arriuerent ſi à propos à la maiſon dudit Chaſtelas, qu'ils trouuerent ces ſoldats ſur le point qu'ils vouloient mettre Torigny ſur vn cheual pour l'emmener noyer. Entrans donc tous à cheual l'eſpée à la main dans la court, & criants; Arreſtez-vous, bourreaux, ſi vous luy faites mal vous eſtes morts, ils commencerent à les charger; & eux ſe mettans à fuïr laiſſerẽt leur priſonnier auſſi transportée de ioye, que tranſſie de frayeur, & aprés auoir rendu graces à Dieu & à eux d'vn ſi ſalutaire & ſi neceſſaire ſecours, faiſant appreſter le chariot de ſa couſine de Chaſtelas, elle s'en va auec ſondit couſin accompagnée de l'eſcorte de ces honneſtes gens trouuer mon frere; qui fuſt tres-aiſe, ne me pouuant auoir aupres de luy, d'y auoir vne perſonne que i'aimaſſe comme elle. Elle y fuſt tant que le danger dura, traittée & reſpectée comme ſi elle euſt eſté aupres de moy. Pendant que le Roy faiſoit cette belle deſpeche pour ſacrifier Torigny à ſon ire, la Reyne ma Mere, qui n'en ſçauoit rien, m'eſtoit venuë trouuer en ma chambre que ie m'abillois encore, faiſant eſtat, bien que ie fuſſe encor mal de mon rhume, mais plus malade en l'ame qu'au corps de l'ennuy qui me poſſedoit, de ſortir ce iour-là

de ma chambre, pour voir vn peu le cours du monde ſur ces nouueaux accidens, eſtant toûjours en peine de ce qu'on entreprendroit contre mon frere & le Roy mon mary. Elle me dit; Ma fille, vous n'auez que faire de vous haſter de vous habiller; Ne vous faſchez point ie vous prie de ce que i'ay à vous dire; vous auez de l'entendement, ie m'aſſeure que vous ne trouuerez point eſtrange que le Roy ſe ſente offensé contre voſtre frere & voſtre mary, & que ſçachant l'amitié qui eſt entre vous, croyant que vous ſçauiez leur partement, il ſoit reſolu de vous tenir pour oſtage de leur depart. Il ſçait combien voſtre mary vous ayme, & ne peut auoir vn meilleur gage de luy que vous. Pour cette cauſe il a commandé que l'on vous mit des gardes, pour vous empeſcher que vous ne ſortiez de voſtre chambre. Auſſi que ceux de ſon conſeil luy ont repreſenté que ſi vous eſtiez libre parmy nous, vous découuririez tout ce qui ſe deliberoit contre voſtre frere & voſtre mary, & les aduertiriez; ie vous prie de ne le trouuer mauuais. Cecy, ſi Dieu plaiſt, ne durera gueres. Ne vous faſchez point, auſſi ie n'oſe ſi ſouuent vous venir voir; car ie craindrois d'en donner ſoupçon au Roy; mais aſſeurez-vous que ie ne permettray point qu'il vous ſoit fait aucun déplaiſir, & que ie feray tout ce que ie pourray pour mettre la paix entre vos freres. Ie luy repreſentay cõbien eſtoit grande l'indignité qu'on me faiſoit en cela. Ie ne voulois pas deſauoüer que mon frere m'auoit touſiours cõmuniqué tous ſes iuſtes mécontentemens; mais pour le Roy

mon mary, depuis qu'il m'auoit osté Thorigny nous n'auions point parlé ensemble; Que mesme il ne m'auoit point veuë en ma maladie & ne m'auoit point dit adieu. Elle me répond; Ce sont petites querelles de mary à femme; mais on sçait bien qu auec des douces lettres il vous regagnera le cœur, & que s'il vous mande de l'aller trouuer vous iriez; ce que le Roy mon fils ne veut pas. Elle s'en retournāt, je demeuray en cét estat quelques mois, sans que personne, ny mesme mes plus priuez amis m'osassent venir voir, craignans de se ruiner. A la Cour, l'aduersité est tousiours seule, comme la prosperité est accompagnée, & la persecution assistée des vrais & entiers amis. Le seul braue Grillon fust celuy qui méprisant toutes deffenses & toutes défaueurs, vingt cinq ou six fois en ma chambre, estonnant tellement de crainte les Cerberes que l'on auoit mis à ma porte, qu'ils n'oserent iamais le dire, ny luy refuser le passage. Durant ce temps-là le Roy mon mary estant arriué en son Gouuernement, & ayant joint ses seruiteurs & amis, chacun luy remonstra le tort qu'il auoit eu d'estre party sans me dire adieu, luy disant que i'auois de l'entendement pour le pouuoir seruir, & qu'il falloit qu'il me regagnast, Qu'il retireroit beaucoup d'vtilité de mon amitié & de ma presence, lors que les choses estant pacifiées, il me pourroit auoir auprés de luy. Il fut aisé à se persuader en cela, estant éloigné de sa Circé Madame de Sauue. Ses charmes ayans perdu par l'absence leur force (ce qui le rendoit sans raison pour reconnoistre

noiſtre clairemãt les artifices de nos ennemis, & que la diuiſion qu'ils auoienr trouuée entre nous, ne luy procuroit moins de ruine qu'à moy (il m'eſcriuiſt vne tres-honneſte lettre, où il me prioit d'oublier tout ce qui s'étoit paſſé entre nous, & croire qu'il me vouloit aimer, & me le faire paroître plus qu'il n'auoit iamais fait ? me commandant auſſi de le tenir aduerty de l'eſtat des affaires qui ſe paſſoient où i'eſtois, de mon eſtat, & de celuy de mon frere: car ils eſtoient éloignez, bien qu'amis d intelligence mon frere eſtant vers la Champagne, & le Roy mon mary en Gaſcogue. Ie receus cette lettre eſtant encore captiue, qui m'apporta beaucoup de conſolation & ſoulagement, & ne manquay depuis (bien que les gardes euſſent charge de ne me laiſſer écrire) aydée de la neceſſité, mere de l'inuention, de luy faire ſouuent tenir de mes letteres. Quelques iours apres que ie fus arreſtée, mon frere ſçeut ma captiuité, qui laigrit tellement, que s'il n'euſt eu l'affection de ſa patrie dans le cœur, autãt en racinée comme il auoit de part & d'intereſt à cet eſtat, il euſt fait vne ſi cruelle guerre (comme il en auoit le moyen, ayant lors vne belle armée) que le peuple euſt porté la peine des effets de leur Prince; mais retenu par le deuoir de cette naturelle affection, il écriuit à la Reyne ma Mere, que ſi l'on me traittoit ainſi on le mettoit au dernier deſeſpoir. Elle craignant de voir venir les aigreurs de cette guerre à cette extremité qu'elle n'euſt le moyen de la pacifier, remonſtra au Roy de quelle importance cette guerre luy eſtoit, &

ſe trouua diſpoſé à receuoir ſes raiſons,ſon ire eſtant moderée par la connoiſſance du peril où il ſe trouuoit, eſtant attaqué en Gaſcogne, Dauphiné, Languedoc & Poictou, & du Roy mon mary, & des Huguenots: qui tenoient pluſieurs belles places, & de mon frere en Champagne,qui auoit vne groſſe armée compoſée de la plus belle & gaillarde Nobleſſe qui fuſt en France; & n'ayant pû depuis le depart de mon frere, par prieres, commandement ny menaces, faire monter perſonne à cheual contre mon frere, tous les Princes & Seigneurs de France, redoutant ſagement de mettre le doigt entre deux pierres. Tout conſideré, le Roy preſte l'oreille aux remonſtrances de la Reyne ma mere, & ſe rend non moins deſireux qu'elle de faire vne paix, la priant de s'y employer & d'en trouer le moyen. Elle ſoudain ſe diſpoſe d'aller trouuer mon frere,repreſentant au Roy qu'il eſtoit neceſſaire qu'elle m'y menaſt;mais le Roy n'y vouluſt conſentir, eſtimant que ie luy ſeruois d'vn grand oſtage. Elle donc s'en-va ſans moy & ſans m'en parler; & mon frere voyant que ie n'y eſtois pas luy repreſenta le iuſte mécontentement qu'il auoit,& les indignitez & mauuais traitemens qu'il auoit receus à la Cour, y joignant celuy de l'injure qu'on m'auoit faite, m'ayant retenuë captiue, & la cruauté, que pour m'offenſer on auoit voulu faire à Torigny, diſant qu'il n'écouteroit iamais nulle ouuerture de paix,que le tort que l'on m'auoit fait ne fuſt reparé,& qu'il ne me viſt ſatisfaite & en liberté. La Reyne ma mere voyant cette reſponſe reuint, & repre-

ſenta au Roy ce que luy auoit dit mon frere, qu'il eſtoit neceſſaire, s'il vouloit vne paix qu'elle y retournaſt, mais que d'y aller sãs moy ſon voyage ſeroit encore inutile, & croiſtroit pluſtoſt le mal que de le diminuer; Qu'auſſi de m'y mener ſans m'auoir premier contentée, i'y nuirois pluſtoſt que d'y ſeruir, & que meſme il ſeroit à craindre qu'elle n'euſt de la peine à me ramener, & que ie ne vouluſſe aller trouuer mon mary; Qu'il faloit m'oſter les gardes, & trouuer moyen de me faire oublier le traittement qu'on m'auoit fait, ce que le Roy trouua bon, & s'y affectionna autant qu'elle. Soudain elle m'enuoye querir, me diſant qu'elle auoit tant fait qu'elle auoit diſpoſé les choſes à la voye d'vne paix; Que c'eſtoit le bien de cét Eſtat: Qu'elle ſçauoit que mon frere & moy auions toûjours deſiré; Qu'il ſe pouuoit faire vne paix ſi auantageuſe pour mon frere, qu'il auroit occaſion de reſter content, & hors de la tyrannie de du Guaſt, & de tous autres tels malicieux qui pourroient poſſeder le Roy; Qu'en outre tenant la main à faire vn bon accord entre le Roy & mon frere, ie la deliurerois d'vn mortel ennuy qui la poſſedoit, ſe trouuant en tel eſtat qu'elle ne pouuoit ſans mortelle offenſe, receuoir la nouuelle de la victoire de l'vn ou de l'autre de ſes fils; Qu'elle me prioit que l'iniure que j'auois receuë ne me fit deſirer pluſtoſt la vengence que la paix; Que le Roy en eſtoit marry, qu'elle l'en auoit veu pleurer; & qu'il m'en feroit telle ſatisfaction que i'en reſterois contente. Ie luy reſpondis que ie ne prefererois iamais

bien particulier au bien de mes freres & de cét Estat, pour le repos & contentement duquel je me voudrois sacrifier. Que ie ne souhittois rien tant qu'vne bonne paix, & quej'y voudrois seruir de tout mon pouuoir. Le Roy entra sur cela en son cabinet, qui auec vne infinité de belles paroles tascha à me satisfaire, & me conuia à son amitié, voyant que ny mes façons, ny mes paroles ne demonstroient aucun ressentiment de l'injure que j'auois receuë. Ce que ie faisois plus pour le mépris de l offense que pour la satisfaction; ayant passé le temps de ma captiuité au plaisir de la lecture, où ie commençay lors à me plaire; n'ayant cette obligatiõ à la fortune; mais plustost à la prouidence diuine, qui dés lors cõmença à me produire vn si bon remede pour le soulagement des ennuis qui m'estoient preparez à l'aduenir. Ce qui m'estoit aussi vn acheminement à la deuotion, lisant en ce beau liure vniuersel de la nature tant de merueilles de son Createur. Car toute ame bien née faisant de cette connoissance vne eschelle, de laquelle Dieu est le dernier & le plus haut eschelon, rauie se dresse à l'adoration de la merueilleuse lumiere & splendeur de cette incomprehensible Essence; & faisant vn cercle parfait ne se plaist plus à autre chose qu'à suiure cette chaisne d'Homere, cette agreable encyclopedie, qui part de Dieu mesme principe & fin de toutes choses. Et la tristesse contraire à la joye qui emporte hors de nous les pensées de nos actions, reueille nostre ame en soy-mesme, qui rassemblant toutes ses forces pour rejetter le mal & rechercher le bien, pense & repense

ſans ceſſe pour choiſir ce ſouuerain biẽ, auquel pour aſſeurãce elle puiſſe trouuer quelque tranquilité; qui ſont de belles diſpoſitions pour venir à la connoiſſance & amour de Dieu. Ie receus ces deux biens de la triſteſſe & de la ſolitude à ma premiere captiuité, de me plaire à l'eſtude, & m'adonner à la deuotion, bien que ie ne les euſſe iamais gouſtées entre les vanitez & magnificences de ma proſpere fortune. Le Roy, comme i'ay dit, ne voyant en moy nulle apparence de mécontentement, me diſt que la Reyne ma Mere s'en alloit trouuer mon frere en Champagne pour traiter vne paix, qu'il me prioit de l'accompagner, & y apporter tous les bons offices que ie pourrois? & qu'il ſçauoit que mon frere auoit plus de creance en moy qu'en tout autre? Que de ce qui viendroit de bien en cela il m'en donneroit l'honneur, & m'en reſteroit obligé. Ie luy promis ce que ie voulois faire, car c'eſtoit le bien de mon frere, & celuy de l'Eſtat, qui eſtoit de m'y employer en ſorte qu'il en reſteroit contẽt. La Reyne ma Mere part, & moy auec elle, pour aller à Sens; la conference ſe deuant faire en la maiſon d'vn Gentil-hõme à vñe lieuë de-là. Le lendemain nous allaſmes au lieu de la conference. Mon frere s'y trouua, accompagné de quelques vnes de ſes troupes, & des principaux Seigneurs & Princes Cathbliques de ſon armée, entre leſquels eſtoit le Duc Caſimir, & le Colonel Poux, qui luy auoient amené ſix mille Raiſtres, par le moyen de ceux de la Religion qui s'étoiẽt joints auec mon frere à cauſe du Roy mõ mary. L'on traita là pluſieurs jours de la paix,

y ayant plusieurs disputes sur les articles, prin-cipalement sur ceux qui concernoient ceux de la Religion ausquels on accorda des conditions plus auantageuses qn'on n'auoit enuie de leur tenir, comme il parut bien depuis; le faisant la Reyne ma mere pour auoir la paix, rennoyer les Reîstres, & retirer mon frere d'auec ceux desquel il n'auoit moins d'enuie de se separer, pour auoir toûjours esté tres-bon Catholique, & ne s'estre serui des Huguenots que par necessité. En cette paix il fut donné partage à mon frere selon sa qualité; à quoy il vouloit que ie fusse comprise, me faisant lors establir l'assignat de mon dot en terres: & Monsieur de Beauuais, qui estoit deputé pour son parti; y insistoit fort pour moy. Mais la Reyne ma mere me pria que ie ne le permisse, & qu'elle m'asseuroit que j'aurois du Roy ce que ie luy demanderois. Ce qui me fit les prier de ne m'y comprendre, & que j'aymois mieux auoir de gré ce que j'aurois du Roy & de la Reyne ma mere, estimant qu'il me seroit plus asseuré. La paix estant concluë, les asseurances prises d'vne part & d'autre, la Reyne ma mere se disposant a s'en retourner, ie receus lettres du Roy mon mari, par lesquelles il me faisoit paroistre qu'il auoit desir de me voir, me priant, soudain que ie verrois la paix faite de demander mon congé pour le venir trouuer. I'en suppliay la Reyne ma mere. Mais elle tascha de m'en auertir, me disant que lors qu'apres la S. Batthelemy ie ne voulus receuoir la propositiõ qu'elle me fit de me separer de nostre mariage, elle loüa lors mon intention, parce qu'il s'estoit fait Catho-

lique. Mais qu'à cette heure qu'il s'estoit fait Huguenot ; elle ne me pourroit permettre que i'y allasse. Et voyant que i'insistois pour auoir mon congé, elle auec la larme à l'œil dist, que si ie ne reuenois auec elle ie la ruinerois ; Que le Roy croiroit qu'elle me l'auroit fait faire, & qu'elle luy auoit promis de me ramener, & qu'elle feroit que i'y demeurerois iusqu'à ce que mon frere y fut ; Qu'il y viendroit bien tost, & qu'elle me feroit donner mon congé. Nous retournasmes à Paris trouuer le Roy, qui nous receust auec contentement d'auoir la paix ; mais toutesfois agreant peu les auantageuses conditions des Huguenots, & se deliberant si-tost qu'il auroit mon frere à la Cour, de trouuer vne inuentiõ pour rentrer en guerre contre eux, pour ne les laisser jouïr de ce qu'à regret, on leur auoit accordé pour en retirer mõ frere ; lequel demeura vn mois ou deux pour dõner ordre à licentier les Reistres, & le reste de son armée. Il arriua apres à la Cour auec toute la Noblesse Catholique. Le Roy les receut auec honneur, montrãt auoir contentemẽt de le reuoir ; & fit bõne chere aussi à Bussi, car le Guast estoit mort, ayant esté tué par vn iugement de Dieu lors qu'il suoit vne diete, cõme aussi c'estoit vn corps gasté de toutes sortes de vilenies, qui fut dõné à la pourriture, qui dés long-temps le possedoit, & son ame aux Demons, à qui il auoit fait hommage par magie & toutes sortes de méchancetez. Ce fusil de haine & de diuision, estant osté du monde, & le Roy n'ayãt son esprit bandé qu'à la ruine des Huguenots ; se voulãt seruir de mon

frere contre-eux, pour rendre mon frere & eux irreconciliables, & craignant qu'à cette raison i'allasse trouuer le Roy mon mary, nous faisoit à l'vn & à l'autre toutes sorte de caresses, & de bõne chere pour nous faire plaire à la Cour. Et voyant qu'en ce mesme temps Monsieur de Duras estoit arriué de la part du Roy mon mary pour me venir querir, & que ie le pressois fort de me laisser aller, qu'il n'y auoit plus lieu de me refuser, il me dist [montrant que c'estoit l'amitié qu'il me portoit, & la connoissance qu'il auoit de l'ornement que ie donnois à la Cour, qui faisoit qu'il ne pouuoit permettre que ie m'éloignasse que le plus tard qu'il pourroit] qu'il me vouloit conduire iusques à Poictiers, & renuoya Monsieur de Duras auec cette asseurance. Il demeura quelques-iours à partir de Paris, retardant à me refuser ouuertement mon congé qu'il eut toutes choses preste pour pouuoir declarer la guerre, comme il l'auoit desseignée aux Huguenots, & par consequent au Roy mon mary. Et pour y trouuer vn pretexte, on fait courir le bruit que les Catholiques se plaignoient des aduãtageuses conditions que l'on auoit accordées aux Huguenots à la paix de Sens. Ce murmure & mescontentement des Catholiques passe si auant, qu'ils viennent à se liguer à la Cour, par les Prouinces, & par les Villes, s'enrolans & signans, & faisans grand bruit, taciment du sçeu du Roy, montrans vouloir élire Monsieur de Guise. Il ne se parle d'autre chose à la Cour depuis Paris iusques à Blois, où le Roy auoit fait conuoquer les Estats; pen-

dant l'ouuerture desquels le Roy appella mon frere dans son Cabinet auec la Reyne ma mere, & quelques-vns de Messieurs de son Conseil. Il leur represẽte de quelle importãce étoit pour son Estat & pour son authorité la Ligue que les Catholiques commençoient, mesmes s'ils venoient à se faire des Chefs, & qu'ils éleussent ceux de Guise; Qu'il y alloit du leur plus que de tous autres (entendant de mon frere & de luy;) Que les Catholiques auoient raison de se plaindre, & que son deuoir & sa conscience l'obligeoiẽt à mécontẽter plustost les Huguenots que les Catholiques; Qu'il prioit & conjuroit mon frere comme fils de France, & bon Catholique qu'il estoit, de le vouloir conseiller & assister en cét affaire, où il y alloit du hazard de sa Couronne & de la Religion Catholique: Adjoustant à cela qu'il luy sembloit que pour couper le chemin à cette dãgereuse Ligue, luy-mesme s'en deuoit faire le chef, & pour monstrer combien il auoit de zele à sa Religion, & les empescher d'élire d'autre chef la signer le premier comme chef, & la faire signer à mon frere, & à tous les Princes & Seigneurs, Gouuerneurs, & autres ayant charge en son Royaume. Mon frere ne pût que luy offrir le seruice qu'il deuoit à sa Majesté, & à la conseruation de la Religion Catholique: Le Roy ayant pris l'asseurãce de l'assistance de mon frere en cette occasiõ, qui estoit la principale fin où tendoit l'artifice de cette Ligue, soudain fait appeller tous les Princes & Seigneurs de sa Cour, se fait apporter le roolle de ladite Ligue, y signe le premier comme chef, & y fait signer mon frere

& tous les autres qui n'y auoient encore signé. Le lendemain ils ouurent les Estats, ayant pris l'auis de Messieurs les Euesques de Lyon, d'Ambrun, & de Vienne, & des autres Prelats qui estoient à la Cour, qui luy persuaderent qu'apres le serment qu il auoit fait à son sacre, nul serment qu'il pût faire aux heretiques ne pouuoit estre valable, ledit serment de son sacre l'affranchissât de toutes les promesses qu'i auoit pû faire aux Huguenots. Ce qu'ayant prononcé à l'ouuerture des Estats,& ayant declaré la guerre aux Huguenots,il renuoya Genissac le Huguenot, qui depuis peu de iours estoit-là de la part du Roy mon mary pour auancer mon partement,auec paroles rudes & pleines de menasses,luy disant qu'il auoit dõné sa sœur à vn Catholique,non à vn Huguenot, & que si le Roy mon mary auoit enuie de m'auoir qu il se fit Catholique. Toutes sortes de preparatifs à la guerre se fõt,& ne se parle à la Cour que de guerre,& pour rendre mon frere plus irreconciliable auec les Huguenots,leRoy le fait Chef d'vne de ses armées.Genissac m'estant venu dire le rude congé que le Roy luy auoit dõné, ie m'en vais droit au cabinet de la Reyne ma mere, où le Roy estoit, pour me plaindre de ce qu'il m'auoit iusques alors abusée,m'ayant toûjours empesché d'aller trouuer le Roy mon mary, & ayant feint de partir de Paris pour me conduire à Poictiers pour faire vn effet si contraire. Ie luy representay que ie ne m'estois pas mariée pour plaisir ny de ma volonté; Que ç'auoit esté de la volõté du Roy Charles, de la Reyne ma mere, & de luy; Que

puis qu'ils me l'auoient donné, ils ne me pouuoient point empescher de courir ma fortune; Que i'y voulois aller; & que s'ils ne me le permettoient, ie me déroberois, & y irois de quelque façon que ce fust au hazard de ma vie. Le Roy me respondit; Il n'est plus temps, ma sœur, de m'importuner de ce congé. I'auoue ce que vous dites, que i'ay retardé exprés pour vous le refuser du tout. Car depuis que le Roy de Nauarre s'est refait Huguenot, ie n'ay iamais trouué bon que vous y allassiez. Ce que nous en faisõs la Reyne ma mere & moy, c'est pour vostre biẽ. Ie veux faire la guerre aux Huguenots, & exterminer cette miserable Religion qui nous a fait tant de mal; & que vous, qui estes Catholique, & qui estes ma sœur, fussiez entre leurs mains cõme ostage de moy, il n'y a point d'apparẽce. Et qui sçait si pour me faire vne indignité irreparable ils voudroient se venger sur vostre vie du mal que ie leur feray? Non, non, vous n'irez point, & si vous taschez à vous dérober, comme vous dites, faites estat que vous aurez & moy & la Reyne ma mere pour cruels ennemis, & que nous vous ferõs ressẽtir nostre inimitié autãt que nous en aurons de pouuoir, & que vous empirerez la condition de vostre mary plustost que de l'amender. Ie me retiray auec beaucoup de déplaisir de cette cruelle sentence; & prenant auis des principaux de la Cour, de mes amis & amies, ils me representerent qu'il me seroit mal seant de demeurer en vne Cour si ennemie du Roy mon mary, & d'où l'on luy feroit si ouuertement la guerre; & qu'ils me conseilloient pendant que

cette guerre dureroit de me tenir hors de la Cour; mesme qu'il me seroit plus honorable de trouuer, s'il estoit possible, quelque pretexte pour sortir du Royaume, ou sous couleur de pelerinage, ou pour visiter quelqu'vn de mes parens. Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon, estoit de ceux que j'auois assemblez pour prendre leur auis, qui estoit sur son partement pour aller aux eaux de Spa. Mon frere aussi y estoit present, qui auoit amené auec luy Mondoucet, qui auoit esté Agent du Roy en Flandre, & en estãt depuis peu reuenu, auoit representé au Roy combien les Flamãs souffroiẽt à regret l'vsurpation que l'Espagnol faisoit sur les loix de France, de la domination & souueraineté de Flandre; Que plusieurs Seigneurs & Communautez de Villes l'auoient chargé de luy faire entendre combien ils auoiẽt le cœur François, & que tous luy tendoient les bras. Mondoucet voyant que le Roy méprisoit cét auis, n'ayant rien en teste que les Huguenots, à qui il vouloit faire ressentir le déplaisir qu'ils luy auoient fait d'auoir assisté mon frere, qui ayant vn vray naturel de Prince, n'aimoit qu'à entreprẽdre choses grandes, estãt plus né à conquerir qu'à conseruer, lequel embrassa soudain cette entreprise, qui luy plust d'autant plus qu'il voyoit qu'il ne faisoit rien d'injuste, voulãt seulement racquerir à la France ce qui luy estoit vsurpé par l'Espagnol. Mondoucet pour cette cause s'étoit mis au seruice de mon frere, qui le renuoyoit en Flandre, sous couleur d'accompagner Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon aux

eaux de Spa; lequel voyant que chacun cherchoit quelque pretexte apparent pour me pouuoir tirer hors de France durant cette guerre, qui (disoit en Sauoye, qui disoit en Lorraine, qui à S. Claude, qui à nostre Dame de Lorette) dit tout bas à mon frere; Monsieur, si la Reyne de Nauarre pouuoit feindre d'auoir quelque mal á quoy les eaux de Spa, où va Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon, pussét seruir, cela viendroit bien à propos pour vostre entreprise de Flandre, oú elle pourroit faire vn beau coup. Mon frere le trouua fort bon, & fut fort aise de cette couuerture, & s'écria soudain; O! Reine, ne cherchez plus, il faut que vous ailliez aux eaux de Spa, où va Madame la Princesse. Ie vous ay veu quelquefois vne Eresipele au bras; il faut que vous disiez que lors les Medecins vous l'auoient ordonné, mais que la saison n'y estoit pas si propre; Qu'à cette heure c'est la saison, & que vous suppliez le Roy de vous permettre d'y aller. Mon frere ne se declara pas dauantage deuant cette compagnie pourquoy il le desiroit, à cause que M. le Cardinal de Bourbon y estoit, qu'il tenoit pour Guisart & Espagnol. Mais moy, ie l'entendois soudain, me doutant bien que c'estoit pour l'entremise de Flandre, dequoy Mondoucet nous auoit parlé à tous deux. Toute la cópagnie fut de cét auis; & Madame la Princesse de la Roche-sur Yon, qui y deuoit aller, & qui m'aimoit fort, en receut fort grand plaisir, & me promit de m'y accompagner, & de se trouuer auec moy quand i'en parlerois à la Reyne ma mere pour le luy faire trouuer bon,

Le lendemain ie trouuay la Reyne seule, & luy representay le mal & déplaisir que ce m'étoit de voir le Roy mon mary en guerre contre le Roy, & de me voir éloigné de luy; Que pendãt que cette guerre dureroit il ne m'estoit ni honorable, ni bien seant de demeurer à la Cour; Que si i'y demeurois ie ne pouuois éuiter de ces deux malheurs l'vn, ou que le Roy mon mary penseroit que i'y fusse pour mõ plaisir, & que ie ne le seruirois pas comme ie deuois, ou que le Roy prendroit soupçon de moy, & croiroit que i'aduertirois toûjours le Roy mõ mary. Que l'vn & l'autre me produiroient beaucoup de mal; Que ie la suppliois de trouuer bõ que ie m'éloignasse de la Cour pour l'éuiter; Qu'il y auoit quelque temps que les Medecins m'auoiet ordõnné les eaux de Spa pour l'eresipele que i'auois au bras, à quoy depuis si long-temps i'estois suiette: & que la saison à cette heure y estãt propre, il me sembloit que si elle le trouuoit bon, ce voyage estoit bien à propos pour m'éloigner en cette saison, nõ seulement de la Cour, mais de la France, pour faire cõnoistre au Roy mon mary, que ne pouuãt estre auec luy pour la deffiance du Roy, ie ne voulois point estre au lieu où on luy faisoit la guerre; Que i'esperois qu'elle par sa prudence disposeroit les choses auec le temps, de telle façon, que le Roy mõ mary obtiendroit vne paix du Roy, & rentteroit en sa bonne grace; Que i'attendois cette heureuse nouuelle pour lors venir prendre congé d'eux pour m'en aller trouuer le Roy mon mary; & qu'en ce voyage de Spa Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon,

qui estoit là presente, me faisoit cét hõneur de m accompagner. Elle approuua cette conditiõ, & me dit qu'elle estoit fort aise que i eusse pris cét auis; Que le mauuois conseil que ces Euesques auoient donné au Roy, de ne tenir ses promesses,& rompre tout ce qu'elle auoit promis,& contracté pour luy, luy auoit pour plusieurs considerations apporté beaucoup de déplaisir; mesme voyant que cét impetueux torrent entraisnoit auec soy, & ruinoit les plus capables & meilleurs seruiteurs que le Roy eust en son Conseil, (car le Roy en esloigna quatre ou cinq des plus apparens & plus entiers) mais qu'entre tout cela, ce qui luy trauailloit le plus l'esprit, estoit de voir ce que ie luy representois, que ie ne pouois euiter, demeurant à la Cour, l'vn de ces deux malheurs ; ou que le Roy mon mary ne l'auroit agreable, & s'en prendroit à moy; ou que le Roy entreroit en defiance de moy, pensant que j'aduertirois le Roy mon mary; Qu'elle persuaderoit au Roy de trouuer bon ce voyage. Ce qu'elle fit, & le Roy m'en parla sans monstrer d'en estre en colere; estãt assez content de m'auoir pû empescher d'aller trouuer le Roy mon mary, qu'il haïssoit lors plus qu'aucune chose du monde, & commanda que l'on dépeschast vn courrier à Dom Jean d'Austriche, qui commandoit pour le Roy d'Espagne en Flandre, pour le prier de me bailler les passeports necessaires pour passer librement aux Païs de son authorité, parce qu'il falloit bien auant passer dans la Flandre pour aller aux eaux de Spa, qui sont aux terres de l'Euesché de Liege. Cela re-

ſolu nous nous ſeparâmes tous à peu de iours de là (leſquels mon frere employa à m'inſtruire des offices qu'il deſiroit de moy pour ſon entrepriſe de Flandre) le Roy & la Reyne ma mere s'en allãs à Poictiers, pour eſtre plus prés de l'armée de Monſieur de Mayenne qui aſſiegeoit Broüage, & qui de là deuoit paſſer en Gaſcogne pour faire la guerre au Roy mõ mary, mõ frere s'en allãt auec l'autre armée, dequoy il étoit Chef, aſſieger Iſſoire, & les autres villes qu'il prit en ce temps-là; & moy en Flandre accompagnée de Madame la Princeſſe de la Roche ſur-Yon, de Madame de Tournon, ma Dame d'hõneur, de Madame de Moüy de Picardie, de Madame la Chaſtelaine de Millon, de Madamoiſelle d'Atrie; de Madamoiſelle de Tournõ, & de ſept ou huit autres filles & d'hõmes, de Monſieur le Cardinal de Lenoncourt, de Monſieur l'Eueſque de Langres, de M. de Moüy, Seigneur de Picardie, maintenant beau-pere d'vn frere de la Reyne Loüyſe, nommé le Comte de Chaligny, de mon premier Maiſtre d'Hoſtel, de mes premiers Eſcuyers, & autres Gentils-hommes de ma Maiſon. Cette compagnie plût tant aux eſtrangers qui la virent, & la trouuerent ſi leſte, qu'ils en eurent la France en beaucoup plus d'admiration. I'allois en vne litiere faite à pilliers, doublez de velours incarnadin d'Eſpagne en broderie d'or & de ſoye noüée à diuiſe. Cette litiere eſtoit toute vitrée, & les vitres toutes faites à deuiſe; y ayant, ou à la doublure ou aux vitres, quarante deuiſes toutes differentes, auec les mots en Eſpagnol & en Italien, ſur le

Soleil & ses effets ; laquelle estoit suiuie de la littiere de Madame de la Roche-sut-Yon, & de celle de Madame de Tournon ma Dame d'honneur, & de dix filles à cheual auec leur gouuernante, & de six carrosses ou chariots, où alloit le reste des Dames & femmes d'elle, & de moy. Ie passay par la Picardie, où les villes auoient commandement du Roy de me receuoir selon que j'auoit cét honneur de luy estre, & me firent tout l'honneur que j'eusse pû desirer. Estant arriué au Chastelet, qui est vn Fort à trois lieuës de la frontiere de Cambresis, l'Euesque de Cambray, qui estoit lors terre de l'Eglise, qui ne reconnoissoit le Roy d'Espagne que pour protecteur m'enuoya vn Gentil-homme pour sçauoir l'heure à laquelle ie partirois, pour venir au deuant de moy iusques à l'entrée de ses terres, où ie le trouuay tres-bien accompagné de gens qui auoient les habits & l'apparence de vrais Flamands, cóme il sont fort grossiers en ce quartier-là. L'Euesque estoit de la maison de Barlemont, vne des princicipales de Flandre; mais qui auoit le cœur Espagnol, comme ils ont montré, ayants esté ceux qui ont le plus assisté Dom Iean. Il ne laissa de me receuoir auec beaucoup d'honneur, & non moins de ceremonies Espagnol. Ie trouuay cette ville de Cambray, bien qu'elle ne soit bastie de si bonne estoffe que les nostres de France, beaucoup plus agreable, pour y estre les ruës & places beeaucoup mieux proportionnées, & disposées comme elles sont, & les Eglises tres-grandes & belles, ornement commun à toutes

les villes de Flandre. Ce que ie reconnus en cette ville d'estime & de marque, sur la citadelle, des plus belles & des mieux acheuées de la Chrestienté. Ce que depuis elle fit bien esprouuer aux Espagnols, estant sous l'obeïssance de mon frere. Vn honneste hõme nommé Monsieur d'Ainsi, en estoit lors Gouuerneur, lequel en grace, en apparence, & en toutes belles parties requises à vn parfait Cheualier n'en deuoit rien à nos plus parfaits Courtisans, ne participant nullement de cette naturelle rusticité qui semble estre propre aux Flamans. L'Euesque nous fit festin, & nous donna aprés souper le plaisir du bal, où il fit venir toutes les Dames de la ville; auquel ne se trouuant, & s'estant retiré soudain aprés souper, pour estre, comme i'ay dit, d'humeur ceremonieuse & Espagnole, Monsieur d'Ainsi estant le plus apparent de la troupe, il le laissa pour m'entretenir durant le bal, & me mener aprés á la colation de confitures; imprudemment, ce me semble, veu qu'il auoit la charge de la citadelle. I'en parle comme sçauante à mes dépens, pour auoir plus appris que ie n'en desirerois, comme il se faut cõporter à la garde d'vne place. La souuenãce de mon frere ne me partãt iamais de l'esprit, pour n'affectionner rien tant que luy, ie me ressouuiens lors des instructiõs qu'il m'auoit dõnées, & voyant la belle occasion qui m'estoit offerte pour luy faire vn bon seruice en son entreprise de Flandre, cette ville de Cambray, & cette citadelle en estans comme la clef, ie ne la laissay perdre, & employay tout ce que Dieu m'auoit donné d'esprit à rendre Monsieur d'Ainsi affe-

ctionné à la France,& particulierement à mon frere, Dieu permit qu'il me reüssit; si bien que se plaisât en mon discours, il delibera de me voir le plus long-temps qu'il pourroit, & de m'accompagner tant que ie serois en Flandre, & pour cét effet demanda congé à son Maistre de venir auec moy iusques à namur, où Dom Iean d'Austriche m'attendoit, disant qu'il desiroit de voir des triomphes de cette reception. Ce Flamand espagnolisé fut neantmoins si mal-auisé que de le luy permettre. Pendant ce voyage qui dura dix ou douze iours, il me parla le plus souuent qu'il pouuoit, monstrant ouuertement qu'il auoit le cœur tout François, & qu'il ne respiroit que l'heure d'auoir vn si braue Prince que mon frere pour Maistre & Seigneur, méprisant la sujetion & domination de de son Euesque, qui bien qu'il fust son Souuerain n'estoit que Gentil-homme comme luy, mais beaucoup son inferieur aux qualitez & graces de l'esprit & du corps.

Partant de Cambray, i'allé coucher à Valenciennes, terre de Flandre, oú Monsieur le Comte de Lalain, Monsieur de Montigny son frere, & plusieurs autres Gentils-hommes, au nombre de deux ou trois cens, vindrent au deuant de moy pour me receuoir au sortir des terres de Cambresis, iusques où l'Euesque de Cambray m'auoit conduitte. Estant arriuée à Valenciennes, ville qui cede en force à Cambray, & non en l'ornement des belles places & des belles Eglises, où les fontaines & les horologes, auec industrie propre aux Allemans, ne donnoient peu de merueille à nos

François ne leur estant commun de voir des horologes representer vne agreable musique de voix auec autant de sortes de personnes que le petit chasteau que l'ō alloit voir au faux-bourg S. Germain. Monsieur le Comte de Lalain, cette ville estant de son gouuernement, fit festin aux Seigneurs & Gentils-hōmes de ma troupe, remettant à Mons à traiter les Dames, où sa femme, sa belle sœur Madame d'Aurec, & toutes les plus apparentes & galātes Dames m'attendoient pour me receuoir, & où le Comte & toute sa troupe me conduisit le lendemain. Il se disoit estre parēt du Roy mon mary, & étoit personne de grande authorité & de grands moyens, auquel la dominatiō d'Espagne auoit toûjours esté odieuse, en estant tres-offensé depuis la mort du Comte d'Egmont, qui luy étoit proche parent. Et bien qu'il eust maintenu son gouuernement sans estre entré en la ligue du Prince d'Orange ny des Huguenots, estant Seigneur tres-Catholique, il n'auoit neantmoins iamais voulu voir Dom Iean, ny permettre que luy ny aucun de la part de l'espagnol entrast en son gouuernement: Dom Iean ne l'ayant osé forcer de faire au contraire, craignant s'il l'attaquoit de faire joindre le ligue des Catholiques de Flandre, que l'on nomme la ligue des Estats à celle du Prince d'Orange & des Huguenots, preuoyant bien que cela luy donneroit autant de peine comme depuis ceux qui ont esté pour le Roy d'Espagne l'ont esprouué. Le Comte de Lalain estant tel, ne pouuoit assez faire de demonstratiō du plaisir qu'il auoit de me voir-là; & quand son Prince natu-

tel y euſt eſté, il ne l'euſt pû receuoir auec plus d'honneur & de demonſtration de bien-veillance & d'affection. Arriuant à Mons à la maiſon du Comte de Lalain, où il me fiſt loger, ie trouuay à la Cour la Comteſſe de Lalain ſa fẽme, auec bien quatre-vingts ou cent Dames du pays ou de la Ville, de qui ie fus receuë, non comme Princeſſe eſtrangere, mais comme ſi i'euſſe eſté leur naturelle Dame; le naturel des Flamandes eſtant d'eſtre priuées, familieres & joyeuſes: & la Comteſſe de Lalain tenant de ce naturel; ayant dauantage vn eſprit grand & éleué, dequoy elle ne reſſembloit moins à voſtre couſine que du viſage & de la façon; cela me donna ſoudain aſſeurance qu'il me ſeroit aiſé de faire amitié eſtroite auec elle. L'heure du ſouper venuë, nous allons au feſtin & au bal que le Comte de Lalain continua tant que ie fus à Mons, qui fut plus que ie ne penſois, eſtimant deuoir partir le lendemain; Mais cette honneſte femme me contraignit de paſſer vne ſemaine auec eux, ce que ie ne voulois faire, craignant de les incommoder; mais il ne me fuſt poſſible de le perſuader à ſon mary ny à elle: qui encore à toute force me laiſſerent partir au bout de huit iours. Viuant auec telle priuauté auec elle, elle demeura à mon coucher fort tard, & y euſt demeuré dauantage? mais elle faiſoit choſe peu commune à perſonnes de telle qualité: ce qui toutefois témoigne vne nature accompagnée d'vne grande bonté. Elle nourriſſoit ſon petit fils de ſon lait; de ſorte qu'eſtant le lendemain au feſtin aſſiſe tout auprés de moy à la table, qui eſt le lieu où ceux

de ce païs-là ſe communiquent plus de franchiſe, n'ayant l'eſprit bandé qu'à mon but, qui n'eſtoit que d'auancer le deſſein de mon frere; Elle parée & toute couuerte de pierreries, & de broderies, auec vne robille à l'Eſpagnole de toiſe d'or noire, auec les bandes de broderie de canetille d'or & d'argent; & vn pourpoint de toille d argent blanc en broderie d or auec des gros boutons de diamans (habit propre à l'office de nourrice) l'on luy apporta à la table ſon petit fils, emmaillotté auſſi richemẽt qu'eſtoit veſtuë la nourrice, pour luy donner à teter; Elle le met entre nous deux ſur la table, & librement ſe déboutonne, baillant ſon petit tetin à ſon petit, ce qui euſt eſté inciuilité à quelqu'autre: mais elle le faiſoit auec tant de grace & de naïfueté, cõme toutes ſes actiõs en eſtoient accompagnées, qu'elle en receut autãt de loüanges que la cõpagnie de plaiſir. Les tables leuées le bal commença en la meſme ſale que nous eſtions, qui eſtoit grande & belle, où eſtans aſſiſes l'vne auprés de l'autre, ie luy dis qu'encore que le contentement que ie receuois lors en cette compagnie, ſe pût mettre au nombre de ceux qui m'en auoiẽt plus fait reſſentir, ie ſouhaittois preſque de ne l'auoir point receu pour le déplaiſir que ie receurois partant d'auec elle, de voir que la fortune nous tiẽdroit pour iamais priuez du plaiſir de nous voir enſemble; Que ie tenois pour vn des malheurs de ma vie que le Ciel ne nous euſt fait naiſtre elle & moy d'vne meſme patrie; ce que ie diſois pour la faire entrer aux diſcours qui pouuoient ſeruir au deſſein de mon frere; Elle m'

respondit; Ce païs a esté autrefois de France, & à cette cause l on y plaide encore en Frãçois, & cette affection naturelle n'est pas encore sortie du cœur de la pluspart de nous. Pour moy ie n'ay plus autre chose en l'ame depuis que i'ay eu l'hõneur de vous voir. Ce païs a esté autrefois affectiõné à la Maisõ d'Austriche, mais cette affection nous a esté arrachée en la mort du Compte d'Egmont M. de Horne, de Monsieur de Montigny, & des autres Seigneurs qui furent lors défaits qui estoient nos proches parens, & appartenans à 'a pluspart de la Noblesse de ce pais Nons n auons rien de plus odieux que la domination de ces Espagnols, & ne souhaittons rien tant que de nous deliurer de leur tyrannie, & ne sçaurions toutesfois comme y proceder, pource que ce païs est diuisé à cause des differentes Religions; Que si nous estions tous bien vnis, nous auriõs bien-tost jetté l'Espagnol dehors; mais cette diuision nous rend trop foibles. Que plût à Dieu qu'il prist enuie au Roy de Frãce vostre frere de racquerir ce p::ïs qui est sien d'ancienneté, nous luy tendrions tous les bras. Elle me disoit cecy à l'improuist, mais premeditément pour trouuer du costé de la France quelque remede à leurs maux. Moy me voyant le chemin ouuert à ce que ie desirois, ie luy respondis; Le Roy de France mon frere n'est d'humeur pour entreprendre des guerres estrangeres, mesmes ayant en son Royaume le party des Huguenots, qui est si fort que cela l'empeschera toûjours de rien entreprendre dehors; Mais mon frere Monsieur d'Alençon, qui ne doit rien en valeur,

prudence & bonté aux Roys mes peres & freres : entendroit bien á cette entreprise, & n'auroit moins de moyens que le Roy de France mon frere de vous y secourir. Il est nourry aux armes, & estimé vn des meilleurs Capitaines de nostre temps, estant mesme à cette heu- Commandant de l'armée du Roy contre les Huguenots, auec laquelle il a pris depuis que ie suis partie sur eux vne tres-forte ville nommée Issoires & quelques autres. Vous ne sçauriez appeller le Prince de qui le secours vous soit plus vtile, pour vous estre si voisin, & auoir vn si grād Royaume que celuy de France, à la deuotiō duquel il peut & tirer moyens & toutes commoditez necessaire à cette guerre ; & s'il receuoit le bon office de Monsieur le Cōpte vôtre mary, vous vo⁹ pouuez asseurer qu'il auroit telle part à sa fortune qu'il voudroit, mon frere estant d'vn naturel doux, non ingrat, qui ne se plaist qu'á reconnoistre vn seruice ou vn bon office receu. Il honnore & cherit les gens d'honneur & de valeur ; aussi est-il suiuy de tout ce qui est de meilleur en France. Ie croy que l'on traittera bien-tost d'vne paix en France auec les Huguenots, & qu'à mon retour en France ie la pourray trouuer faite. Si Monsieut le Comte vostre mary est en cecy de mesme opinion que vous, & de mesme volonté, qu'il aduise s'il veut que i'y dispose mon frere, & ie m'asseure que ce pays, & vostre maison en particuliere, en receura toute felicité? Que si mon frere s'establissoit par vostre moyen icy, vous pouuez croire que vous m'y reuerriez souuent, estant nostre amitié telle qu'il n'y en eust iamais vne
de

de frere à sœur si parfaite. Elle receut auec beaucoup de contentement cette ouuerture, & me dist qu'elle ne m'auoit pas parlé de cette façon à l'auenture; mais voyant l'honneur que ie luy faisois de l'aimer, elle auoit biẽ resolu de ne me laisser partir de là qu'elle ne me découurit l'estat auquel il estoit, & qu'ils ne me requissent de leur apporter du costé de France quelque remede pour les affranchir de la crainte où ils viuoient de se voir en vne perpetuelle guerre, ou reduits sous la tyrannie Espagnole; me priant que ie trouuasse bon qu'elle découurit à son mary tous les propos que nous auiõs eu, & qu'ils m'en pussent parler le lendemain tous deux ensemble; ce que ie trouuay tres-bon. Nous passâmes cette aprés-dinée en tels discours & en tous autres que ie pensois seruir à ce dessein; à quoy ie voyois qu'elle prenoit vn grand plaisir. Le bal estant finy nous allâmes oüyr Vespres aux Chanoinesses, qui est vn Ordre de Religieuses dequoy nous n'auons point en Frãce; Ce sont toutes Damoiselles que l'on y met petites, pour faire profiter leur mariage iusques à ce qu'elles soient en âge de se marier. Elles ne logent pas en dortoir, mais en maisons separées, toutefois toutes dans vn enclos comme les Chanoines, en chaque maison il y en a trois, ou quatre, ou cinq, ou six ieunes auec vne vieille, lesquelles vieilles il y en a quelque nõbre qui ne se marient point: ny aussi l'Abesse. Elles portent seulement l'habit de Religiõ le matin au Seruice de l'Eglise, & l'aprés-dinée à Vespres, & soudain que le Seruice est dit elles quittent l'habit, & s'habil-

E

lent comme les autres filles à marier allans par les festins & par les bals librement comme les autres; de sorte qu'elles s'habillent quatre fois le iour. Elles se trouuerent tous les iours au festin & au bal, & y danserent d'ordinaire. Il tardoit à la Comtesse de Lalain que le soir ne fut venu pour faire entendre à son mary le bon commencemẽt qu'elle auoit donné à leurs affaires. Ce qu'ayant fait la nuit suiuante, le lendemain elle m'amena son mary, qui me fit vn grand discours des iustes occasions qu'il auoit de s'affranchir de la tyrannie de l'Espagnol. En quoy il ne pensoit point entreprendre contre son Prince naturel, sçachant que la souueraineté de Flandre appartenoit au Roy de France. Il me representa les moyens qu'il y auoit d'establir mon frere en Flandre, ayant tout le Hainaut à sa deuotion, qui s'estendoit jusques biẽ prés de Bruxelles. Il n'estoit en peine que du Cambresis, qui estoit entre la Flãdre & le Hainaut, & me dist qu'il seroit bon de gagner M. d'Ainsi. Mais ie luy dis que ie le priois luy mesme de s'y employer, & qu'il le pourroit mieux faire que moy estant son voisin & amy. L'ayant donc asseuré de l'estat qu'il pourroit faire de l'amitié & bien-veillance de mon frere, à la fortune duquel il participeroit autant de grandeur & d'authorité qu'vn si grand & si signalé seruice receu d'vne personne de sa qualité le meritoit, nous resolûmes qu'à mon retour ie m'arresterois chez moy à la Fere, où mon frere viendroit, & que Monsieur de Montigny, frere dudit Comte de Lalain, viendroit traiter auec mon frere de cette affaire. Pendant

que ie fus là ie le cõfirmay & fortifiay toûjours en cette volonté, à quoy sa femme apportoit non moins d'affection que moy. Et le iour venu qu'il me faloit partir de cette belle compagnie de Mons; Ce ne fut sãs reciproque regret, & de toutes les Dames Flamãdes & de moy, & sur tout de la Comtesse de Lalain, pour l'amitié tres-grãde qu'elle m'auoit voüée, & me fit promettre qu'à mon retour ie passerois par là. Ie luy donnay vn carquan de pierreries, & à son mary vn cordon & enseigne de pierreries, qui furent estimez de grande valeur; mais beaucoup cheris d'eux, pour partir de la main d'vne personne qu'ils aimoient cõme moy. Toutes les Dames demeurerent là, fors Madame d'Aurec, qui vient à Namur, où j'allay coucher ce iour-là. Son mary & son beau-frere Monsieur le Duc d'Arscot y estoient, y ayans toûjours demeuré depuis la paix entre le Roy d'Espagne & les Estats de Flandre; Car bien qu'ils fussent du party des Estats, le Duc d'Arscot estoit vn vieil Courtisan des plus galants qui fussent de la Cour du Roy Philippes, du temps qu'il estoit en Flandre & en Angleterre, qui se plaisoit tousiours à la Cour auprés des grands. Le Comte de Lalain auec toute la Noblesse me conduisit le plus auant qu'il pût bien deux lieuës hors de son gouuernement. & jusques à tant que l'on vit paroistre la troupe d'Dom Iean. Lors il prit congé de moy, pource que, cõme i'ay dit, ils ne se voyoient point, Monsieur d'Ainsi seulement vint auec moy pour estre son Maistre, l'Euesque du Cambray du party d'Espagne. Cette belle & grande troupe

s'en estât retournée, ayant fait peu de chemin, ie trouuay Dom Iean d'Austriche accõpagné de force estafiers; mais seulement de vingt ou trente cheuaux, accompagné des Seigneurs le Duc d'Arscot, Monsieur, d'Aurec, le Marquis de Varanbon, & le jeune Balançon, Gouuerneur pour le Roy d'Espagne du Comté de Bourgogne, qui galants & honnestes hõmes estoient venus en poste pour se trouuer-là à mon passage. Des domestiques de Dom Iean il n'en auoit de nom & d'apparẽce qu'vn, Ludouic de Gonzague, qui se disoit parent du Duc de Mantouë. Le reste estoit de petites gens de mauuaise mine, n'y ayant nulle Noblesse de Flandre. Il mit pied à terre pour me saluer dãs ma littiere, qui estoit releuée & toute couuerte. Ie le salüay à la Françoise, luy, le Duc d'Arscot, & Monsieur d'Aurec. Aprés quelques honnestes paroles il remonta à cheual, parlant toûjours à moy jusques à la ville, où nous ne pûmes arriuer qu'il ne fust soir, pour ne m'auoir les Dames de Mons permis de partir que le plus tard qu'elles pûrent; mesmes m'ayans amusé dans ma littiere plus d'vne heure à la considerer, prenãs vn extréme plaisir à se faire donner l'intelligence des deuises. L'ordre toutesfois fust si beau à Namur, comme les Espagnols sont excellens en cela & la ville si éclaircie, que les fenestres & boutiques estans pleines de lumiere l'on voyoit luire vn nouueau iour. Ce soir Dom Iean fit seruir, & moy & mes gens dans les logis & les chambres, estimant qu'aprés vne longue journée, il n'estoit

raiſonnable de nous incommoder d'aller à vn feſtin. La maiſon où il me logea eſtoit accommodée pour me receuoir, où l'on auoit trouué moyen d'y faire vne belle & grande ſale, & vn appartement pour moy de chambre & de cabinets, le tout tẽdu des plus beaux, riches, & ſuperbes meubles que ie pẽſe iamais auoir veus, eſtãs toutes les tapiſſeries de velours ou de ſatin, auec de groſſes colonnes faites de toilles d'argent, couuertes de broderie de gros cordons & de godrons de broderie d'or, éleuez de la plus riche & belle façon qui ſe peut voir, & au milieu de ces colonnes des grãdes perſõnes habillées à l'antique, & faites de la meſme broderie. M. le Cardinal de Lenoncourt, qui auoit l'eſprit curieux & delicat, s'eſtant rendu familier du Duc d'Arſcot, vieil courtiſan, comme j'ay dit, d'humeur galante & belle, tout l'honneur certes de la troupe de Dom Iean, conſiderant vn iour que nous fûmes là, ces magnifiques & ſuperbes meubles, luy diſt; Ces meubles me ſemblent plûtoſt d'vn grand Roy, que d'vn jeune Prince à marier tel qu'eſt Dom Iean. Le Duc d'Arſcot luy reſpondit; Ils ont eſté faits auſſi de fortune, & non de preuoyance ni d'abondance, les étoffes luy ãyant eſté enuoyées par vn Baſſa du grand Seigneur, duquel en la notable victoire qu'il eut contre le Turc, il auoit eu pour priſonniers les enfans. Et le Seigneur Dom Iean luy ayant fait courtoiſie de les luy renuoyer, & ſans rançon, le Baſſa pour reuanche luy fit preſent d'vn grand nombre d'étoffes de ſoye, d'or, & d'argent, qui luy arri-

uerent estant à Milan, où l'on approprie mieux telle chose, il en fit faire les tapisseries que vous voyez, & pour la souuenance de la glorieuse façon dequoy il les auoit acquises ; il fit faire le lict & la tente de la chambre de la Reyne en broderie des batailles nouuelles representans la glorieuse victoire de la bataille qu'il auoit gagnée sur les Turcs. Le matin estant venu, Dom Iean nous fit ouïr vne Messe à la façon d Espagne, auec musique, violons, & cornets ; & allãs de là au festin de la grande sale ; nous disnasmes luy & moy seule en vne table, la table du festin où estoient les Dames & Seigneurs éloignée trois pas de la nostre, où Madame d'Aurec faisoit l'honneur de la maison pour Dom Iean, luy se faisoit donner à boire à genoux par Ludouic de Gõzague. Les tables leuées le bal commença, qui dura toute l'apresdinée. Le soir se passe de cette façon Dom Iean parlant toûjours à moy, & me disant souuent qu'il voyoit en moy la ressemblance de la Reyne sa Signora, qui estoit la feuë Reyne ma sœur qu il auoit beaucoup honorée, me témoignant par tout l honneur & courtoisie qu il pouuoit faire à moy, & à toute ma troupe qu'il receuoit tres-grand plaisir de me voir là. Les batteaux où ie deuois aller par la riuiere de Meuse jusques au Liege, ne pouuans estre si-tost prests, ie fus contrainte de sejourner le lendemain, où ayant passé toute la matinée comme le iour de deuant, l'apresdinée nous mettans dans vn tres-beau batteau sur la riuiere, enuironné d'autres batteaux pleins de hauts bois, cornets, & violons, nous abordasmes en vne Isle, où

Dom Iean auoit fait apprester le festin dans vne belle sale faite de lierre, accomodée de cabinets autour remplis de musique, & de haut bois, & autres instruments, qui dura tout le long du souper. Les tables leuées, le bal ayant duré quelque heure, nous nous en retournasmes dans le mesme batteau qui nous auoit conduits jusques-là, & lequel Dom Iean m'auoit fait preparer pour mon voyage. Le matin voulant partir Dom Iean m'accompagna jusques dans le batteau, & aprés vn honneste & courtois adieu, me bailla pour m'accompagner jusques à Huy où j'allois coucher, premiere ville de l'Euesque de Liege, Monsieur & Madame d'Aurec. Dom Iean sorty, Monsieur d'ainsi, qui demeura le dernier dans le batteau, & n'auoit congé de son Maistre de me conduire plus loing, prend congé de moy auec autant de regrets que de protestations destre à iamais seruiteur de mon frere, & de moy. La fortune enuieuse & tresteffe ne pouuant supporter la gloire d'vne si heureuse fortune qui m'auoit accompagnée jusque-là en ce voyage, me donna deux sinistres augures des trauerses que pour contenter son enuie elle me preparoit à mon retour, dont le premier fut, que soudain que le batteau commença à s'éloigner du bord Madamoiselle de Tournon ma Dame d'honneur, Damoiselle tres-vertueuse, & accompagnée des graces que j'aimois fort, prit vn mal si estrange, que tout soudain il la mit aux hauts cris pour la violente douleur qu'elle ressentoit, qui prouenoit d'vn serrement de cœur qui fut tel

que les Medecins n'eurẽt iamais moyẽ d'em pescher que peu de iours aprés que ie fus arriuée au Liege la mort ne la rauist. I'en diray la funeste Histoire en son lieu, pour estre remarquable. L'autre est, qu'arriuant à Huy, ville située sur le penchant d'vne montagne, il s'émût vn torrent si imperieux ; descendant des rauagnes d'eau de la mõtagne en la riuiere, que la grossissant tout d'vn coup, comme nostre batteau arriuoit nous n'eûmes presque le loisir de sauter à terre, & courir tant que nous pûmes pour gagner le haut de la montagne, que la riuiere fust aussi-tost que nous à la plus haute ruë auprés de mon logis qui estoit le plus haut, où il nous fallut nous contenter ce soir-là de ce que le Maistre de la maison pouuoit auoir, n'ayant moyen de pouuoir tirer des batteaux ni gens, ni mes hardes, ni moins d'aller par la ville; qui estoit comme sumergée dans ce deluge, duquel elle ne fut auec moins de merueille deliurée que saisie ; car au point du iour l'eau estoit toute retirée, & remise en son lieu naturel. Partant de là, Monsieur & madame d'Aurec s'en retournerent à Namur trouuer Dom Iean, & moy ie me remis dans mon batteau pour aller ce iour-là coucher au Liege, où l'Euesque, qui en est Seigneur, me receut auec tout l'honneur, & la demonstration de bonne volonté, qu'vne personne courtoise & bien affectionnée peut témoigner. C'estoit vn Seigneur accompagné de beaucoup de vertu, de prudence, & de bonté: & qui parloit bien François, agreable de sa personne, honorable, magnifique, & de com-

pagnie fort agreable, accompagné d'vn Chapitre, & de plusieurs Chanoines, tous fils de Ducs, Comtes, & de grands Seigneurs d'Allemagne, parce que cét Eueſché, qui eſt vn Eſtat ſouuerain de grand reuenu, & rempli de beaucoup de bonne villes, s'obtient par eſlection, & faut qu'ils demeurent vn an reſidens, & qu'ils ſoient nobles pour eſtre receus Chanoines. La ville eſt plus grande que Lyon, & eſt preſque en meſme aſſiete, la riuiere de Meuſe paſſant au milieu; tres-bien baſtie, n'y ayant maiſon de Chanoine qui ne paroiſſe vn beau Palais; les ruës grandes & larges; les places belles, accompagnées de tres-belles fontaines; les Egliſes ornées de tant de marbre, qui ſe tire prés de là, qu'elles en paroiſſent toutes; les horologes faites auec l'induſtrie d'Allemagne, chantans & repreſentans toutes ſortes de muſique, & de perſonnages. L'Eueſque m'ayant receuë ſortant de mon batteau, me conduiſit en ſon plus beau Palais, tres magnifique, accompágné de tres-belles fontaines, & de pluſieurs jardins & galeries; le tout tant peint, tant doré, & accompagné auec tant de marbre, qu'il n'y a rien de plus magnifique & de plus delicieux. Les eaux de Spa n'eſtans qu'à trois ou quatre lieuës de là, & n'y ayant qu'auprés vn petit village de trois ou quatre petites maiſons, Madame la Princeſſe de la Roche-ſur-Yon fut conſeillée par les Medecins de demeurer au Liege, & d'y faire apporter ſon eau, l'aſſeurans qu'elle auroit autant de force & de vertu eſtant apportée la nuit auant que le Soleil fuſt leué Dequoy ie fus fort aiſe,

pour faire nostre sejour en lieu plus commode, & en si bonne compagnie. Car outre celle de sa Grace (ainsi appelle-t'on l'Euesque de Liege, comme on appelle vn Roy sa Majesté, & vn Prince son Altesse) le bruit ayant couru que ie passois par là, plusieurs Seigneurs & Dames d'Allemagne y estoient venus pour me voir, & entr'autres Madame la Comtesse d'Aremberg (qui est celle qui auoit eu l'honneur de conduire la Reyne Elizabeth à ses nopces à Mezieres, lors qu'elle vint épouser le Roy Charles mon frere, & sa sœur aisnée au Roy d'Espagne son mary) femme qui estoit tenuë en grande estime de l'Imperatrice, de l Empereur, & de tous les Princes Chrestiens; sa sœur Madame la Lantgraue; Madame d'Aremberg sa fille; Monsieur d'Aremberg son fils, tres-honneste & galant homme, viue image de son pere, qui amenãt le secours d'Espagne au Roy Charles mon frere s'en retourna auec beaucoup d'honneur & de reputation. Cette arriuée toute plaine d'honneur & de joye, eust esté encore plus agreable sans le malheur de la mort qui arriua à Madamoiselle de Tournon; de qui l'Histoire estant si remarquable, ie ne puis obmettre à la raconter faisant cette disgression à mon discours. Madame de Tournõ, qui estoit lors ma Dame d'honneur; qui auoit lors plusieurs filles, desquelles l'aisnée auoit épousé Monsieur de Balançon, Gouuerneur pour le Roy d'Espagne au Comté de Bourgogne, & s'en allant à son ménage pria sa mere Madame de Tournon de luy bailler sa sœur Madamoiselle de Tournon pour la nourrir auec el-

le ; & luy tenir compagnie en ce Païs où elle eſtoit eſloignée de tous ſes parents. La mere la luy accorde ; & y ayant demeuré quelques années en ſe faiſant agreable & belle (car ſa principale beauté eſtoit ſa vertu & ſa grace) Monſieur le Marquis de Varanbon, de qui j'ay parlé cy-deuant, lequel eſtoit deſtiné à eſtre d'Egliſe, demeurant auec ſon frere Monſieur de Balançon en meſme maiſon, deuint par l'ordinaire frequentatiõ qu'il auoit auec Madamoiſelle de Tournon fort amoureux d'elle, & n'étant point obligé à l Egliſe il deſira l'eſpuſer. Il en parle aux parents d'elle & de luy. Ceux du coſté d'elle le trouuerent bon ; mais ſon frere Monſieur de Balançon, eſtimant plus vtile qu'il fuſt d Egliſe, fait tant qu il empeſcha cela ; s'opiniaſtrant à luy faire prendre la robe longue Madame de Tournon, tres-ſage & tres prudente femme, s'offenſant de cela, oſta ſa fille Madamoiſelle de Tournon d'auec ſa ſœur Madame de Balançon, & la prit auec elle. Et comme elle eſtoit femme vn peu terrible & rude, ſans auoir égard que cette fille eſtoit grande, & meritoit vn plus doux traittement, elle la gourmande & crie ſans ceſſe, ne luy laiſſant preſque iamais l'œil ſec, bien qu'elle ne fit nulle action qui ne fut tres-loüable. Mais c'eſtoit la ſeuerité naturelle de ſa mere. Elle ne ſouhaittant que de ſe voir hors de cette tyrannie, receut vne certaine ioye quand elle vit que j'allois en Flandre ; penſant bien que le Marquis de Varanbon s'y trouueroit comme il fit, & qu'eſtant lors en eſtat de ſe remarier, ayant du tout quitté la robbe lon-

gue, il la demanderoit á sa mere, & que par le moyen de ce mariage elle se trouueroit deliurée des rigueurs de sa mere. A Namur le Marquis de Varenbon, & le jeune Balençon son frere s'y trouuerent, comme j'ay dit Le jeune de Balançon, qui n'estoit pas de beaucoup si agreable que l'autre, accoste cette fille, la recherche, & le Marquis de Varanbon, tant que nous fûmes à Namur, ne fit pas seulement semblant de la connoistre. Le dépit, le regret, l'ennuy luy serrent tellemẽt le cœur, elle s'étãt contrainte de faire bonne mine tant qu'il fut present sans mõstrer de s'en soucier, que soudàin qu'ils furent hors du batteau où ils nous dirent adieu, elle se trouua tellement saisie qu'elle ne pût plus respirer qu'en criant, & auec des douleurs mortelles. N'ayant nulle autre cause de son mal, la jeunesse combat huit ou dix iours la mort, qui armée de dépit se rend enfin victorieuse, la rauissant à sa mere & à moy, qui n'ẽ fismes moins de deuïl l'vne que l'autre. Car sa mere, bien qu'elle fust fort rude, l'aimoit vniquement. Ses funerailles estans commandées les plus honorables qu'il se pouuoit faire, pour estre de grãde maison comme elle estoit, mesme appartenant à la Reyne ma mere, le iour venu de son enterrement, l'on ordonne quatre Gentils-hommes des miens pour porter le corps; l'vn desquels estoit la Boëssiere (qui l'auoit pendãt sa vie passionnément adorée sans le luy auoir osé découurir, pour la vertu qu'il connoissoit en elle, & pour l'inégalité) qui lors alloit portant ce mortel faix, & qui mouroit autant de fois de sa mort

qu'il estoit mort de son amour. Ce funeste cõuoy estant au milieu de la ruë qui alloit à la grande Eglise, le Marquis de Varenbon, coupable de ce triste accident, quelques iours aprés mon partement de Namur s'estant repenty de sa cruauté, & son ancienne flamme s'estãt de nouueau rallumée (ô estrange fait!) par l'absence, qui par la presence ne pouuoit estre émeuë, se resout de venir demander á sa mere, se confiant peut-estre en la bonne fortune qui l'accompagne, d'estre aimé de toutes celles qu'il recherche, comme il a paru depuis peu en vne grãde qu'il a épousée contre la volõté de ses parens, & se promettãt que sa faute luy seroit aisément pardonnée de sa Maistresse, repetant souuent ces mots Italiens. *Che la forza d'amore non risguarda ad delitto*, prie Dom Iean de luy donner vne commissiõ vers moy, & venant en diligence, arriue justement sur le point que ce corps aussi malheureux qu'innocent & glorieux en sa virginité, étoit au milieu de cette ruë. La presse de cette pompe l'empesche de passer; Il regarde que c'est; Il auise de loin au milieu d'vne grande & triste troupe des personnes en deuïl, & vn drap blanc couuert de chapeaux de fleurs. Il dêmande que c'est. Quelqu'vn de la ville luy respondit que c'estoit vn enterremẽt. Luy trop curieux, s'auãce iusqu'aux premiers du conuoy, & importunément presse de luy dire de qui c'est. O mortelle responsе! L'amour ainsi vengeur de l'ingrate inconstance, veut faire éprouuer à son ame, ce que par son dédaigneux oubly il a fait souffrir au corps de sa Maistresse les traits

de la mort. Cét ignorant qu'il pressoit luy respond que c'est le corps de Madamoiselle de Tournon. A ce mot il se pasme & tombe de cheual. Il le faut emporter en vn logis comme mort; voulant plus justement en cette extremité luy rendre l'vnion en la mort que trop tard en la vie il luy auoit accordée. Son ame, que ie croy, allant dans le tombeau requerir pardon à celle que son dédaigneux oubly y auoit mise, le laissa quelque temps sans aucune apparence de vie, & estant reuenu l'anima de nouueau pour luy faire esprouuer la mort, qui d'vne seule fois n'eust assez puny son ingratitude. Ce triste Office estant acheué, me voyāt en vne compagnie estrangere, ie ne voulois l'ennuyer de la tristesse que ie ressentois de la perte d'vne si honneste fille, & estant conuiée ou par l'Euesque (dit sa Grace) ou par ses Chanoines, d'aller en festin en diuerses maisons & diuers jardins, comme il y en a dans la ville & dehors de tres beaux, i'y allay tous les iours accompagnée de l'Euesque, Dames & Seigneurs estrangers comme i'ay dit, lesquels venoient tous les matins en ma chambre pour m'accompagner au jardin où j'allois pour prendre mon eau; car il faut la prendre en se promenant. Et bien que le Medecin qui me l'auoit ordonnée estoit mon frere, elle ne laissa toutesfois de me faire bien, ayant depuis demeuré six ou sept ans sans me sentir de l'ersipele de mon bras. Partant de là, nous passions la iournée ensemble, allans disner à quelque festin, où aprés le bal, nous allions à Vespres en quelque Re-

ligion ; & l'aprés soupper se passoit de mesme au bal, ou dessus l'eau, auec la musique. Six semaines s'écoulerent de la façon, qui est le temps ordinaire que l'on a accoustumé de prendre des eaux, & qui estoit ordonné à Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon. Voulant partir pour retourner en France, Madame d'Aurec arriua, qui s'en alloit retrouuer son mary en Lorraine, qui nous dist l'estrange changement qui estoit arriué à Namur, & en tout ce païs là depuis mon passage ; que le iour mesme que ie partis de Namur, Dom Iean sortant de son batteau & montant à cheual, prenant pretexte de vouloir aller à la chasse, passa deuant la porte du chasteau de Namur, lequel il ne tenoit encore, & feignant par occasion, s'estant trouué deuant la porte, de vouloir entrer pour le voir, s'en estoit saisi, & en auoit tiré le Capitaine que les Estats y tenoient, contre la conuention qu'il auoit auec les Estats, & outre ce, s'estoit saisi du Duc d'Arscot, de Monsieur d'Aurec, & d'elle ; Que toutesfois aprés plusieurs remonstrances & prieres il auoit laissé aller son beau frere & son mary ; la retenant elle jusques à lors pour luy seruir d'ostage de leur déportement ; Que tout le païs estoit en feu & en armes. Il y auoit trois partis, celuy des Estats qui estoient les Catholiques de Flandre ; celuy du Prince d'Orange, & de Huguenots qui n'estoient qu'vn, & celuy d'Espagne, où commandoit Dom Iean. Me voyant tellement embarquée qu'il falloit que ie passasse entre les mains des vns & des autres, & mon frere m'ayant enuoyé vn Gentil-homme

me nommé Lescar, par lequel il m'escriuoit ; Que depuis mon partement de la Cour, Dieu luy auoit fait la grace de si bien seruir le Roy en sa charge de l'armée qui luy auoit esté commise, qu'il auoit pris toutes les villes qu'il luy auoit commandé d'attaquer, & chassé tous les Huguenots de toutes les Prouinces pour lesquelles son armée estoit destinée; Qu'il estoit reuenu de la Cour de Poictiers, où le Roy estoit pendant le siege de Broüage, pour estre plus prés pour secourir Monsieur de Mayenne de ce qui luy seroit necessaire; Que comme la Cour est vn Prothée qui change de forme à toute heure, y arriuant toûjours de nouuelletez, il l'auoit trouuée toute changée; Que l'on n'y auoit non plus fait d'estat de luy que s'il n'eust rien fait pour le seruice du Roy; Que Bussi, à qui le Roy faisoit bonne chere auant que partir, & qui auoit seruy le Roy en cette guerre, de sa personne & de ses amis, jusques à y auoir perdu son frere à l'assaut d'Issoire, estoit aussi défauorisé & persecuté de lenuie qu'il auoit esté du temps de du Guast; Que l'on leur faisoit tous les tours à l'vn & à l'autre des indignitez; Que les mignons qui estoient auprés du Roy, auoient fait pratiquer quatre ou cinq des plus honnestes hommes qu'il eust, qui estoient Maugiron, la Valette, Mauleon, Liuarrot, & quelques autres, pour quiter son seruice & se mettre à celuy du Roy; Que le Roy se repentoit fort de m'auoir permis de faire ce voyage de Flandre, & que l'on taschoit à mon retour, en haine de luy, de me faire prendre, ou par les Espagnols, les ayant auertis de ce

que ie traitois en Flandre pour luy, ou par les Huguenots, pour se vanger du mal qu'ils auoient receu de luy, leur ayant fait la guerre aprés l'auoir assisté. Tout ce que dessus consideré ne me donnoit peu à penser, voyãt que non seulement il falloit que ie passasse ou entre les vns ou entre les autres; mais que mesme les principaux de ma compagnie estoient affectiõnez, ou aux Espagnols ou aux Huguenots, M. le Cardinal de Lenoncourt ayant autrefois esté soupçonné de fauoriser le party des Huguenots & Monsieur Descarts, duquel Monsieur l'Euesque de Lizieux estoit frere, ayant aussi esté quelquefois suspect d'auoir le Cœur Espagnol. En ces doutes pleins de contrarietez ie ne m'en pûs cõmuniquer qu'à Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon, & à Madame de Tournon, qui connoissans le danger où nous estions, & voyans qu'il nous falloit cinq ou six iournées jusques à la Fere, passans tousjours à la misericorde des vns ou des autres, me respondent la larme à l'œil, que Dieu seul nous pouuoir sauuer de ce danger; Que ie me recommandasse bien à luy, & puis que ie fisse ce qu'il m'inspireroit; Que pour elles, encore que l'vne fust malade & l'autre vieille, ie ne feignisse à faire de longues traites; & qu'elles s'accommoderoient à tout pour me tirer de ce hazard. I'en parlay à l'Euesque de Liege, qui me seruit certes de pere, & me bailla son grand Maistre auec ses cheuaux pour me conduire si loin que ie voudrois. Et comme il nous estoit necessaire d'auoir vn passeport du Prince d'Orange, j'y enuoyay Mons-

doucet, qui luy estoit confident, & ressentoit vn peu de cette Religion; il ne reuint point; Ie l'attends deux ou trois iours, & croy que si ie l'eusse attendu, j'y fusse encores. Estant toûjours conseillée de Monsieur le Cardinal de Lenoncourt, & du Cheualier Saluiati mon premier Escuyer, qui estoient d'vne mesme caballe, de ne partir point sans auoir passe-port, & voyant qu'on me dressoit quelque autre chose de bien contraire, ie me resolus de partir le lendemain matin. Eux voyans que sur ce pretexte on ne me pouuoit plus arrester, le Cheualier Saluiati intelligent auec mon Tresorier, qui estoit aussi couuertement Huguenot, luy fait dire qu'il n'auoit point d'argent pour payer les hostes, (chose qui estoit entierement fausse; car estant arriuée à la Fere ie voulois voir le compte, & se trouua de l'argent que l'on auoit pris pour faire le voyage de reste encore pour faire aller ma maison plus de six semaines, & fait que l'on retient mes cheuaux, me faisant auec le danger cét affrôt public. Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon ne pouuant supporter cette indignité & voyât le hazard où l'on me mettoit, preste, l'argent qui estoit necessaire; & eux demeurans confus, ie passe, aprés auoir fait present à Monsieur l'Euesque d'vn diamant de trois mille escus, & à ses seruiteurs de chaisnes d'or ou de bagues, & vins à Huy n'ayant pour passe-port que l'esperance que i'auois en Dieu. Cette ville estoit, comme i'ay dit, des terres de l'Euesque du Liege, mais toutesfois tumultueuse & mutinée, (comme tous ces peu-

ples-là se sentoient de la reuolte generale des Païs-bas) & ne recõnoissoit plus son Euesque, à cause qu'il viuoit neutre, & elle tenoit le party des Estats; De sorte que sans reconnoistre le grand Maistre de l'Euesque de Liege, qui estoit auec nous, ayant l'allarme que Dom Iean s'estoit saisi du cahasteau de Namur sur mon passage, soudain que nous fûmes logez ils sonnent le tocsin, & traisnent l'artillerie par les ruës, & les barricades contre mon logis, tendans les chaisnes, afin que nous ne nous pussions joindre ensemble, & nous tindrent toute la nuit en ces alteres, sans auoir moyen de parler à aucun d'eux, estant tout petit peuple, gens brutaux & sans raison. Le matin ils nous laisserent sortir, ayans bordé toute la ruë de gens armez. Nous allasmes de là coucher à Dinan, où par malheur ils auoient fait ce iour mesme les Bourgmaistres, qui sont comme Consuls en Gascogne & en France. Tout y estoit ce iour-là en débauche; tout le monde yvre; point de Magistrats connus; bref vn vray cahos de confusion. Et pour empirer dauantage nostre condition le grand Maistre de l'Euesque de Liege leur auoit autrefois fait la guerre, & estoit tenu d'eux pour mortel ennemy. Cette ville, quand ils sont en leur sens rassis, tenoit pour les Estats; mais Bachus y dominant, ils ne tenoient pas pour eux-mesmes, & ne reconnoissoient personne. Soudain qu'ils nous voyent approcher les faux-bourgs auec vne troupe grande comme estoit la mienne, les voilà allarmez. Ils quittent les verres pour courir aux armes; & tout en tumulte; au lieu

de nous ouurir ils fermerẽt la barriere. I'auois enuoyé deuant vn Gentil-hõme auec les Fourriers & Mareschal des logis, pour les prier de nous donner passage;mais ie les trouuay tous arrestez là, qui crioient sans estre entendus. Enfin ie me leue debout dans la littiere,& ostãt mon masque, ie fais signe au plus apparẽt que ie veux parler à luy; & estant venu à moy, ie le priay de faire faire silence, afin que ie pusse estre entenduë;ce qu'estant fait auec toute peine, ie leur representay qui j'estois, & l'occasion de mon voyage; que tant s'en faut que ie leur voulusse apporter du mal par ma venuë, que ie ne voudrois pas seulement leur en dõner le soupçon; Que ie les priois de me laisser entrer moy & mes femmes, & si peu de gens qu'ils voudroient pour cette nuit, & que le reste ils le laissassent dans le faux-bourg. Ils se contenterent de cette proposition, & me l'accordent. Ainsi j'entray dans leur ville auec les plus apparens de ma troupe, du nombre desquels fut le grand Maistre de l'Euesque de Liege, qui par malheur fut reconnu comme j'entrois en mon logis, accompagné de tout ce peuple yvre & armé. Lors ils commencent à luy crier iniures, & à vouloir charger ce bon homme, qui estoit vn vieillard venerable de quatre-vingts ans, ayans la barbe blanche iusques à la ceinture. Ie le fis entrer dans mon logis, où ces yvrognes faisoient pleuuoir les harquebusades contre les murailles, qui n'estoient que de terre. Voyant ce tumulte,ie demanday si l'hoste de la maison n'estoit point là dedans;il se trouue de bonne fortune; Ie le

prie qu'il se mette à la fenestre, & qu'il me fasse parler aux plus apparents ; ce qu'à toute peine il veut faire. Enfin ayãt assez crié par les fenestres les Bourgmaistres viennent parler à moy si saouls qu'ils ne sçauoient ce qu'ils disoient, Enfin leur asseurãt que ie n'auois point sçeu que ce grand Maistre leur fust ennemy, leur remonstrant de quelle importance il leur estoit d'offenser vne personne de ma qualité, qui estoit amie de to⁹ les principaux Seigneurs des Estats, & que ie m'asseurois que Monsieur le Comte de Lalain & tous les autres Chefs trouueroient fort mauuaise la reception qu'ils m'auoient faite ; oyans nommer Monsieur de Lalain ils changerent tous, & luy porterent tous plus de respect qu'à tous les Roys à qui j'appartenois. Le plus vieil d'entr'eux me demande en se souriant & begayant, si j'estois donc amie de Monsieur le Comte de Lalain, & moy voyãt que sa parenté me seruoit plus que celle de tous les Potentats de la Chrestienté, ie luy respondis ; Oüy, ie suis son amie & sa parente aussi. Lors ils me font la reuerence & me baillent la main, & m'offrent autant de courtoisie comme ils m'auoient fait d'insolence, me priant de les excuser, & me promettans qu'ils ne demanderoiẽt rien à ce bon homme le grend Maistre, & qu'ils le laisseroient sortir auec moy. Le matin venu comme ie voulois aller à la Messe, l'Agent que le Roy tenoit auprés de Dom Iean, nommé du Bois, lequel estoit fort Espagnol, arriue, me disant qu'il auoit des lettres du Roy pour me venir trouuer & me conduire seurement à mon re-

tour; Qu'à cette fin il auoit prié Dom Iean de luy bailler Barlemont auec vne troupe de caualerie, pour me faire escorte & me mener seurement à Namur, & qu'il falloit que ie priasse ceux de la ville de laisser entrer Monsieur de Barlemõt, qui estoit Seigneur du païs, & sa troupe, afin qu'il me pust conduire. Ce qu'ils faisoient à double fin, l'vne, pour se saisir de la ville, & l'autre pour me faire tomber entre les mains des Espagnols Ie me trouuay lors en fort grande peine, & le communiquant à Monsieur le Cardinal de Lenoncourt, qui n'auoit pas enuie de tomber entre les mains de l'Espagnol nõ plus que moy, nous aduisâmes qu'il falloit sçauoir de ceux de la ville s'il y auoit quelque chemin par lequel ie pusse éuiter cette troupe de Monsieur de Barlemont & baillant ce petit Agent, nommé du Bois, à amuser Monsieur de Lenoncourt, ie passe en vne autre chambre, où ie fis venir ceux de la ville & leur faire connoistre que s'ils laissoient entrer la troupe de Monsieur de Barlemont, ils estoient perdus, parce qu'ils se saisiroient de la ville pour Dom Iean; Que ie les conseillois de s'armer, & se tenir prests à leur porte, monstrans contenance de gens auertis, & qui ne se veulent laisser surprendre? Qu'ils laissassent entrer seulement Monsieur de Barlemont, & rien dauantage. Ils prirent bien mes raisons & me crurent, m'offrans d'employer leurs vies pour mon seruice, & me baillans vn guide pour me mener par vn chemin auquel ie mettrois la riuiere entre les troupes de Dom Iean & moy, & les laisserois si loing

qu'ils ne me pourroient plus ateindre, allant toûjours par maisons ou villes, tenant le party des Estats. Ayant pris cette resolution auec eux, ie les ennoye faire entrer Monsieur de Barlemont tout seul, lequel estant entré leur veut persuader de laisser entrer sa troupe; mais voyans cela ils se mutinerent de sorte que peu s'en fallust qu'ils ne le massacrassent, luy disât que s'il ne la faisoit retirer hors de la veuë de leur ville qu'ils y feroient tirer l'artillerie; ce qu'ils faisoient afin de me donner temps de passer l'eau autant que cette troupe me pust atteindre. Monsieur de Bărlemont estant entré, luy & l'Agent du Bois font ce qu'ils peuuent pour me persuader d'aller à Namur où Dom Iean m'attendoit. Ie monstre de vouloir faire ce qu'on me conseilloit, & aprés auoir oüy la Messe, & fait vn disner court, ie sors de mon logis, accompagnée de deux ou trois cens de la ville en armes, & parlant toûiours à Monsieur de Barlemont, & à l'Agent du Bois, ie prens mon chemin droit à la porte de la riuiere, qui estoit au contraire du chemin de Namur, sur lequel estoit la troupe de Monsieur de Barlemont. Eux s'en auisans me dirent que ie n'allois pas bien, & moy les menant toûiours de paroles, j'arriuay à la porte de la ville, de laquelle sortant accompagnée d'vne bonne partie de ceux de la ville, ie double le pas vers la riuiere, & monte dans le batteau, y faisant promptement entrer tous les miens, Monsieur de Barlemont & l'Agent du Bois me crians tousiours du bord de l'eau que ie ne faisois pas bien; que ce n'estoit point l'intention

du Roy, qui vouloit que ie paſſaſſe par Namur. Nonobſtant leurs crieries nous paſſons promptement l'eau, & pendant que l'on paſſoit à deux ou trois voyages nos littieres & nos cheuaux, ceux de la Ville, exprés pour me donner temps, amuſent par mille crieres & mille plaintes Monſieur de Barlemont & l'Agent du Bois, les arraiſonnans en leur patois ſur le tort que Dom Iean auoit d'auoir fauſſé ſa foy aux Eſtats, & rompu la paix ? & ſur les vielles querelles de la mort du Compte d'Egmont, & le menaçant touſiours que ſi ſa troupe paroiſſoit auprés de la Ville, ils feroient tirer l'artillerie. Ils me donnerent temps de méloigner ? en telle ſorte que ie n'auois plus à craindre cette troupe; guidée de Dieu & de l'homme qu'ils m'auoient baillé; Ie logeay ce ſoir là en vn Chaſteau fort nommé Fleurines, qui eſtoit à vn Gẽtil-homme qui tenoit le party des Eſtats, & lequel i'auois veu auec le Cõte de Lalain. Le mal-heur fut tel que ledit Gentil-homme ne s'y trouua point, & n'y auoit que ſa femme. Et comme nous fuſmes entrez dans la baſſe-court, la trouuant toute ouuerte, elle prit l'allarme, & s'enfuit dans ſon donjon, leuant le pont, reſoluë, quoy que nous luy pûſſions dire, de ne nous point laiſſer entrer. Cependãt trois cens Gentils-hommes que Dom Ieã auoit enuoyez pour nous couper chemin, & pour ſe ſaiſir dudit Chaſteau de Fleurines, ſçachans que i'y allois loger, paroiſſoient ſur vn petit haut à mille pas de là, & eſtimans que nous fuſſions entrez dans le donjõ, ayans pû cõnoiſtre de là que nous eſtions tous
entrez

entrez dans la court, firent alte, & se logerent là auprés, esperant de m'attraper le lendemain matin. Comme nous estions en ces alteres, pour ne nous voir que dedans la court, qui n'estoit fermée que d'vne meschante muraille, & d'vne meschante porte qui eust esté bien aisée à forcer, disputans tousiours auec la Dame du Chasteau inexorable à nos prieres, Dieu nous fit cette grace que son mary Monsieur de Fleurines y arriua à nuit fermante; lequel soudain nous fit entrer dans son chasteau, se courrouçant fort à sa femme de l'indiscrete inciuilité qu'elle auoit monstrée. Ledit sieur de Fleurines nous venoit trouuer de la part du Comte de Lalain pour me faire seurement passer par les villes des Estats, ne pouuant quitter l'armée desdits Estats de laquelle il estoit Chef pour me venir accompagner. Cette bonne rencontre fut si heureuse, que le maistre de la maison s'offrant de m'accompagner jusques en France, nous ne passasmes plus par aucunes villes où ie ne fusse honorablement & paisiblement receuë, pource que c'estoit païs des Estasts; y receuant ce seul déplaisir que ie ne pouuois repasser a Mons comme i'auois promis à la Comtesse de Lalain, & n'en approchois pas plus prés que de Niuelles, qui estoit à sept grandes lieuës de là; qui fut cause, la guerre estant si forte comme elle estoit, que nous ne pusmes voir elle & moy, ny aussi peu Monsieur le Comte de Lalain, qui estoit comme j'ay dit, en l'armée des Estats vers Anuers. Ie luy escriuis seulement de là par vn homme de ce Genti-

homme qui me conduisoit. Elle soudain me sçachant là, m'enuoye des Gentils-hommes plus apparents qui fussent demeurez là pour me conduire jusques à la frontiere de France (car j'auois à passer tout le Cambresis, qui estoit my party pour l'Espagnol, & pour les Estats) auec lesquels j'allay loger au Chasteau Cambresis, d'où eux s'en retournans, ie luy enuoyay pour se souuenir de moy vne robbe des miennes que ie luy auois oüy fort estimer quand ie la portois à Mons, qui estoit de satin noir toute couuerte de broderie de Canon, qui auoit cousté huit ou neuf cens escus. Arriuant au Chasteau Cambresis j'eus auis que quelques troupes Huguenotes auoient dessein de m'attaquer entre la frontiere de Flandre & de France. Ce que n'ayant cõmuniqué qu'à peu de personnes, vne heure auant le iour ie fus preste. Enuoyant querir nos littieres & cheuaux pour partir, le Cheualier Saluiati faisoit le long, comme il auoit fait au Liege. Ce que connoissant qu'il faisoit à dessein, ie laisse ma litiere, & montant à cheual, ceux qui furent les premiers prests me suiuirent; de sorte que ie fus au Chastelet à dix heures du matin, ayant par la grace de Dieu eschappé toutes les embusches & aguets de mes ennemis. De là allant chez moy à la Fere, pour y sejourner iusques à tant que ie sçaurois la paix estre faite, j'y trouuay arriué deuant moy vn courrier de mon frere qui auoit charge de m'attẽdre pour soudain que ie serois arriuée retourner en poste, & l'ẽ aduertir. Il escriuit par luy que la paix estoit faite, & que le Roy s'en retournoit à Pa-

tis ; Que pour luy sa condition alloit toûjours en empirant, n'y ayant sorte de défaueurs & d'indignitez que l'on ne fit tous les iours esprouuer & à luy & aux siens, & que ce n'estoit tous les iours que quelques querelles nouuelles que l'on suscitoit à Bussi, & aux honnestes gens qui estoient auec luy; ce qui luy faisoit attendre auec extréme impatience mon retour à la Fere pour m'y venir trouuer. Ie luy redespeschay soudain son homme, par lequel aduerty de mon retour il enuoya soudain Bussi auec toute sa maison à Angers, & prenant seulement quinze ou vingt hommes des siens, s'en vint en poste me trouuer chez moy à la Fere, qui fust vn des grands contentemẽs que i'aye iamais receu, de voir vne personne chez moy que j'aymois & honorois tant ; où ie me mis en peine de luy donner tous les plaisirs que ie pensois luy rendre ce sejour agreable. Ce qui estoit si bien receu de luy, qu'il eust volontiers dit comme S Pierre ; Faisons icy nos tabernacles, si le courage tout Royal qu'il auoit, & la generosité de son ame ne l'eussẽt appellé à choses plus grandes. La tranquillité de nostre Cour au prix de l'autre d'où il partoit luy rendoit tous les plaisirs qu'il y receuoit si doux, qu'à toute heure il ne pouuoit s'empescher de dire ; O ! ma Reyne, qu'il fait bon auec vous ! Mon Dieu, cette compagnie est vn paradis comblé de toutes sortes de delices ; & celle d'où ie suis party vn enfer remply de toutes sortes de furies & tourmens. Nous passasmes prés de deux mois, qui ne nous furẽt que deux petits iours en cét heureux estat, durant lequel

luy ayant rendu compte de ce que i'auois fait pour luy en mon voyage de Flandre, & des termes où i'auois mis ses affaires, il trouua fort bon que Monsieur le Comte de Montigny, frere du Comte de Lalain vint resoudre auec luy des moyens qu'il y falloit tenir, & pour prendre aussi asseurance de leur volonté & eux de la sienne. Il y vint accompagné de quatre ou cinq des plus principaux de Hainaut; l'vn desquels auoit lettre & charge de M. d'Ainsi d'offrir son seruice à mon frere, & l'asseurer de la citadelle de Cambray, Monsieur de Montigny luy portoit parole de la part de son frere le Compte de Lalain, de luy remettre entre ses mains tout le Hainaut & l'Artois, où il y a plusieurs bonnes villes. Ces offres tres-asseurées receuës de mon frere, il les enuoya auec presens de medailles d'or, où la figure de luy & de moy estoit, & asseurant les accroissemens & bien-faits qu'ils pouuoient esperer de luy. De sorte que s'en retournant ils preparerent toutes choses pour la venuë de mon frere, qui se deliberant d'auoir ses forces prestes dans peu de temps pour y aller, s'en retourna à la Cour pour tascher de tirer des commoditez du Roy pour fournir à cette entreprise. Moy voulant faire mon voyage de Gascogne, & ayant preparé toutes choses pour cét effet, ie m'en retournay à Paris, où arriuant mon frere me vint trouuer à vne iournée de Paris, où le Roy, & la Reyne ma mere, & la Reyne Louyse auec toute la Cour me firent cét honneur de venir au deuant de moy iusques à S.

Denys, qui estoit ma disnée, où ils me receurent auec beaucoup d'honneur & de bonne chere, se plaisans à me faire raconter les honneurs & magnificences de mon voyage & séjour du Liege, & les auantures de mon retour. En ces agreables entretiens, estant tous dans le chariot de la Reyne ma mere, nous arriuasmes à Paris, où aprés auoir soupé & le bal étant finy, le Roy & la Reyne ma mere estant ensemble ie m'aproche d'eux, & leur dis que ie les suppliois ne trouuer mauuais si ie les requerois auoir agreable que j'allasse trouuer le Roy mon mary; Que la paix estant faite c'estoit chose qui ne leur pouuoit estre suspecte, & qu'il me seroit prejudiciable & mal seant si ie demeurois dauantage a y aller. Ils monstrent tous deux de le trouuer tres bon, & de loüer la volonté que i'en auois. Et la Reyne ma mere me dist qu'elle vouloit m'y accópagner, estant aussi son voyage necessaire en ce païs-là pour le seruice du Roy; auquel elle dist aussi qu'il falloit qu'il me baillast des moyens pour mon voyage; Ce que le Roy librement m'accorda. Et moy ne voulant rien laisser en arriere qui me pût faire reuenir à la Cour, ne m'y pouuant plus plaire lors que mon frere en seroit dehors, que ie voyois se preparer pour s'en aller bien tost en son entreprise de Flandre, ie suppliay la Reyne ma meré de se souuenir de ce qu'elle m'auoit promis à la paix auec mon frere, qu'adeuenant que ie partisse pour m'en aller en Gascogne elle me feroit bailler des terres pour l'assignat de mon dot,

Elle s'en resſouuint, & le Roy le trouue tres-raiſonnable, & me promet qu'il ſeroit fait. Ie le ſupplie que ce ſoit promptemẽt, pource que ie deſirois partir s'il luy plaiſoit pour le commencement du mois prochain. Ce qui fut ainſi arreſté; mais à la façon de la Cour. Car au lieu de me dépeſcher, bien que tous les iours ie les en ſollicitaſſe, ils me firent trainer cinq ou ſix mois, & mon frere de meſme, qui preſſoit auſſi ſon voyage de Flandre, repreſentant au Roy que c'eſtoit l'honneur & l'accroiſſement de la France; Que ce ſeroit vne inuention pour empeſcher la guerre ciuile, tous les eſprits remuans & deſireux de nouueauté ayans le moyẽ d'aller en Flandre paſſer leur fumée, & ſe ſouler de la guerre; Que cette entrepriſe ſeruiroit auſſi comme le Piedmont décole à la Nobleſſe de France pour s'exercer aux armes, & y faire reuiure des Montlucs & Briſſacs, des Termes & des Belle-gardes, tels que ces grands Mareſchaux, qui s'eſtans façonnez aux guerres de Piedmont, auoient depuis ſi glorieuſement & heureuſement ſeruy le Roy & leur Patrie. Ces remonſtrances eſtoient belles & veritables; mais elles n'auoient tant de poids qu'elles peuſſent emporter en la balance l'enuie que l'on portoit à l'accroiſſement de la fortune de mon frere, auquel l'on donna tous les iours de nouueaux empeſchements pour le retarder d'aſſembler ſes forces, & les moyens qui luy eſtoient neceſſaires pour aller en Flandre: luy faiſant cependant à luy, à Buſſi, & à ſes autres ſeruiteurs mille indignitez, & faiſant attaquer

par plusieurs querelles Bussi, tantost par Quelus, tantost par Grammont, de iour, de nuit, & à toutes heures, estimãs qu'à quelques-vnes de ces allarmes mon frere ce precipiteroit. Ce qui se faisoit sans le sceu du Roy; mais Maugiron qui le possedoit lors, & qui ayant quitté le seruice de mon frere, croyoit qu'il s'en deust ressentir, (ainsi qu'il est ordinaire que qui offense ne pardonne iamais) haïssoit mon frere d'vne telle haine, qu'il conjuroit sa ruine en toutes façons, le brauant & méprisant sans respect, comme l'imprudence d'vne telle jeunesse enflée de la faueur du Roy le poussoit à faire toutes insolences, s'estant ligué auec Quelus, Saint Luc, Saint Maigrin, Grammont, Mauleon, Liuarrot, & quelques autres jeunes gens que le Roy fauorisoit, qui suiuis de toute la Cour, à la façon des courtisans qui ne suiuent que la faueur, entreprenoient toutes les choses qui leur venoient en fantaisie, quelles qu'elles fussent. De sorte qu'il ne se passoit iour qu'il n'y eust nouuelle querelle entr'eux & Bussi, de qui le courage ne pouuoit ceder à nul. Mon frere considerant que ces choses n'estoient pas pour aduancer son voyage de Flandre, desirant plustost adoucir le Roy que l'aigrir, pour l'auoir fauorable en son entreprise, & estimant aussi que Bussi estant dehors aduanceroit dauantage de dresser les troupes necessaires pour son armée, il l'enuoye par ses terres pour y donner ordre. Mais Bussi estant party, la persecution de mon frere ne cessa pour cela; & connut-on

lors qu'encore que les belles qualitez qu'il auoit apportassent beaucoup de jalousie à Maugiron & à ces autres ieunes gens qui estoient prés du Roy, la principale cause de leur haine contre Bussi, estoit qu'il estoit seruiteur de mō frere. Car depuis qu'il fut party ils brauerent & morguerēt mon frere auec tant de mépris & si apparemment que tout le monde le connoissoit, encore que mon frere fust fort prudent & tres-patient de son naturel, & qu'il eust resolu souffrir toutes choses pour faire ses affaires en son entreprise de Flandre, esperant par ce moyen en sortir bien tost, & ne s'y rendre iamais plus sujet. Cette persecution & ces indignitez luy furent toutesfois fort ennuyeuses & honteuses; mesmes voyant qu'en haine de luy l'on taschoit de nuire en toutes façons à ses seruiteurs, ayans depuis peu de iours fait perdre vn grand procez à Monsieur de la Chastre, pource que depuis peu il s'estoit rendu seruiteur de mon frere, le Roy s'estant tellement laissé emporter aux persuasions de Maugiron, & de Saint Luc qui estoient amis de Madame de Senetaire, qu'il auoit luy mesme esté solliciter ce procez pour elle contre Monsieur de la Chastre qui estoit lors auprés de mon frere, qui s'en sentant offensé, comme l'on peut penser, faisoit participer mon frere à sa iuste douleur. En ces iours-là le mariage de Saint Luc se fit, auquel mon frere ne voulant assister, il me pria aussi d'en faire de mesme, & la Reyne ma mere qui ne se plaisoit guere à la desbordée outrecuidance de

ces jeunes gens, craignãt aussi que tout ce iour seroit en joye & en débauche, & que mon frere n'ayant voulu estre de la partie l'on luy en dressast quelqu'vne qui luy fust prejudiciable, fit trouuer bõn au Roy qu'elle allast le iour des nopces disner à Saint Maur, & nous y mena mon frere & moy. C'estoit le Lundy gras. Nous reuinsmes le soir, la Reyne ma mere ayant tellement preſché mon frere qu'elle le fit consentir de paroistre & se trouuer au bal pour complaire au Roy. Mais au lieu que cela amẽdast les affaires, elles s'en empirerent. Car y estant Maugiron & autres de sa cabale, ils commencerent à le gausser auec des paroles si picquantes qu'vn moindre que luy s'en fust offensé; luy disans qu'il auoit bien perdu sa peine de s'estre r'habillé; que l'on ne l'auoit point trouué à dire l'apresdinée; qu'il estoit venu à l'heure des tenebres, parce qu'elles luy estoient propres: & l'attaquant de sa laideur & petite taille. Tout cela se disoit à la nouuelle mariée qui estoit auprés de luy, & si haut qu'il le pouuoit entendre. Mon frere connoissant que cela se faisoit exprés pour le faire respondre, & le brouiller par ce moyen auec le Roy, s'osta de là, si plein de dépit & de colere qu'il n'en pouuoit plus; & aprés en auoir conferé auec Monsieur de la Chastre, se resolut de s'en aller pour quelques iours à la chasse, pensant par son absence attiedir l'animosité de ces jeunes gens contre luy, & en faire plus aisément ses affaires auec le Roy pour la preparation de l'armée qui luy estoit necessaire pour

aller en Flandre. Il s'en va trouuer la Reyne ma mere au bal, dequoy elle fut tres marrie, & luy fait entendre la resolution que là dessus il auoit prise, qu'elle trouua tres-bonne, & luy promist de la faire agréer au Roy, & en son absence de le solliciter de luy fournir promptement ce qu'il luy auoit promis pour son entreprise de Flandre; & Monsieur de Villequier estant là, elle luy commanda d'aller faire entēdre au Roy le desir que mon frere auoit d'aller pour quelques iours à la chasse; ce qui luy sembloit qu'il ne seroit que bon, pour appaiser toutes les brouilleries qui estoient entre luy & ces jeunes gens, Maugiron, S. Luc, Quelus, & les autres. Mon frere se retirant en sa chambre, tenant son congé pour obtenu, commanda à tous ses gens d'estre le lendemain prests pour aller à la chasse à S. Germain: où il vouloit demeurer quelques iours à courir le cerf, ordonna à son grand Veneur d'y faire trouuer les chiens, & se coucha en cette intention de se leuer le lendemain matin pour aller à la chasse, soulager ou diuertir vn peu son esprit de brouilleries de la Cour. Monsieur de Villequier cependant estoit allé par le commandement de la Reyne ma mere demander son congé au Roy, qui d'abord l'accorda. Mais estant demeuré seul en son cabinet auec le conseil de Jeroboam de cinq à six jeunes hommes, ils luy rendent ce partement fort suspect, & le mettent en telle apprehension qu'ils luy font faire vne des plus grandes folies qui se soit faite de nostre temps, qui fut de prendre

mon frere & tous ses principaux seruiteurs prisonniers. S'il fut imprudemment deliberé, il fut encore plus indiscretement executé. Car le Roy soudain prenant la parole, de nuit s'en alla trouuer la Reine ma mere tout émeu comme en vne alarme publique, ou que l'ennemy eust esté à la porte, luy disant; Comment, Madame, que pensez-vous m'auoir demandé de laisser aller mon frere? Ne voyez-vous pas s'il s'en va, le danger où vous mettez mon Estat? Sans doute sous cette chasse il y a quelque dãgereuse entreprise. Ie m'en vais me saisir de luy & de tous ses gens, & feray chercher dans ses coffres. Ie m'asseure que nous découurirons de grandes choses. Et à mesme temps, ayant auec luy le sieur de Losse, Capitaine des gardes, & quelques Archers Escossois ...... la Reyne ma mere craignant qu'en cette precipitation il fit quelque tort à la vie de mon frere, le prie qu'elle aille auec luy, & toute deshabillée comme elle estoit, s'accommodant comme elle pût auec son manteau de nuit, le suit montant à la chambre de mon frere, où le Roy frappe rudement, criant que l'on luy ouurist, que c'estoit luy. Mon frere se réueille en sursaut, & sçachant bien qu'il n'auoit rien fait qui luy deust donner crainte, dit à Cange son valet de chãbre qu'il luy ouurist la porte. Le Roy entrant en cette furie, commença à le gourmander, & luy dire qu'il ne cesseroit iamais d'entreprendre contre son Estat, & qu'il luy apprendroit que c'est de s'attaquer à son Roy. Sur cela il commãda à ses Archers d'emporter ses coffres

hors de là, & de tirer ses valets de chambre hors de la chambre. Il fouille luy-mesme le lit de mon frere pour voir s'il y trouueroit quelques papiers. Mon frere ayant vne lettre de Madame de Sauue qu'il auoit receuë ce soir là, la prend à la main pour empescher qu'ô ne la vit. Le Roy s'efforce de la luy oster. Luy y resistant, & le priant à mains jointes de ne la voir point, cela en donna plus d'enuie au Roy, croyant que ce papier seroit assez suffisant pour faire le procez à mon frere. Enfin l'ayant ouuerte en la presence de la Reyne ma mere, ils resterent aussi confus que Caton, quand ayant contraint Cesar dans le Senat de monstrer le papier qui luy auoit esté apporté, disant que c'estoit chose qui importoit au bien de la Republique, il luy fit voir que c'estoit vne lettre d'amour de la sœur du mesme Caton adressant à Cesar. La honte de cette tromperie augmẽtant plustost par le dépit la colere du Roy que la diminuant, sans vouloir écouter mon frere, lequel demãdoit sans cesse dequoy on l'accusoit, & pourquoy l'on le traittoit ainsi, il le commet à la garde de Monsieur de Losse & des Escossois, leur commandant de ne le laisser parler à personne. Cela se fit vne heure aprés minuit. Mon frere demeura en cette façon, estant plus en peine de moy que de luy, croyãt bien que l'on m'en auoit fait autant, & ne croyant pas qu'vn si violent & si iniuste commencemẽt pust auoir autre qu'vne sinistre fin. Et voyant que Monsieur de Losse auoit la larme à l'œil de regret de voir passer les choses

en cette sorte, & que toutefois a cause des archers qui estoient là il ne luy osoit parler libremẽt, il luy demanda seulement ce qui estoit de moy. Monsieur de Losse respond que l'on ne m'auoit encore rien demandé. Mon frere luy répond ; Cela soulage beaucoup ma peine de sçauoir ma sœur libre. Mais encore qu'elle soit en cét estat, ie m'asseure qu'elle m'aime tant, qu'elle aimera mieux se captiuer auec moy que de viure libre sans moy. Et le pria d'aller supplier la Reyne ma mere qu'elle obtint du Roy que ie demeurasse en sa captiuité auec luy ; ce ce qui luy fut accordé. Cette ferme croyance qu'il eût de la grãdeur & fermeté de mon amitié me fust vne obligation si particuliere, bien que par ses bons offices il en eust acquis plusieurs grandes sur moy, que j'ay toûiours mise celle-lá au premier rang. Soudain qu'il eût cette permissiõ, qui fut sur le point du iour, il pria M. de Losse de m'enuoyer vn archer Escossois, qui estoit là, pour m'annoncer cette triste nouuelle, & me faire venir en sa chambre. Cét archer entrant en la mienne trouue que ie dormois encore sans auoir rien sceu de tout ce qui s'estoit passé: Il ouure mõ rideau, & en langage propre aux Escossois, me dist; Bon iour, Madame, Monsieur vostre frere vous prie de le venir voir. Ie regarde cét homme presque toute endormie, pensant réuer, & le reconnoissant, ie luy demande s'il n'estoit pas vn Escossois de la garde. Il me dist qu'oüy; & ie luy repliquay; Et qu'est-ce donc ? Mon frere n'a-t'il point d'autre messager que vous pour m'enuoyer? Il me dist que non, que ses gens luy auoient esté

oftez, & me conta en son langage ce qui luy estoit aduenu la nuit, & que mon frere auoit obtenu permission pour moy de demeurer auec luy pendant sa captiuité. Et voyant que ie m'affligeois fort, il s'approcha de moy, & me dist tout bas; Ne vous faschez point, j'ay moyen de sauuer Monsieur vostre frere, & le feray, n'en doutez point; mais il faudra que ie m'en aille auec luy. Ie l'asseuray de toute la recompense qu'il pouuoit esperer de nous, & me hastant de m'habiller, ie m'en allay auec luy toute seule à la chambre de mon frere. Il me falloit trauerser toute la court toute pleine de gens, qui auoiẽt accoustumé de courir pour me voir & honorer. Lors chacun voyant comme la fortune me tournoit visage, eux aussi ne firent pas semblant de m'apperceuoir. Entrant en la chambre de mon frere, ie le trouue auec vne si grande constance, qu'il n'auoit rien changé de sa façon, ny de sa tranquillité ordinaire. Me voyãt, il me dist en m'embrassant auec vn visage plus joyeux que triste; Ma Reyne, cessez ie vous prie vos larmes. En la condition que ie suis, vostre ennuy est la seule chose qui me pourroit affliger; car mon innocence & la droite intentiõ que j'ay euë m'empeschẽt de craindre toutes les accusatiõs de mes ennemis. Que si injustement lon veut faire tort à ma vie, ceux qui feront cette cruauté se feront plus de tort qu'à moy, qui ay assez de courage & de resolution pour mépriser vne injuste mort: Aussi n'est ce ce que ie redoute le plus, ma vie ayant esté iusques icy accompagnée de

tant de trauerſes & de peines, que ne ſçachant que c'eſt des felicitez de ce monde, ie ne dois auoir regret de les abandonner. La ſeule apprehenſion que i'ay, eſt, que ne me pouuant faire juſtement mourir, l'on me veuïlle faire languir en la ſolitude d'vne longue priſon, où encore ie mépriſeray leur tyrannie, pourueu que vous me vouliez tāt obliger que de m'aſſiſter de voſtre preſēce. Ces paroles au lieu d'arreſter mes larmes me penſerent faire verſer toute l'humeur de ma vie. Ie luy reſponds en ſanglottant que ma vie & ma fortune eſtoient attachées à la ſienne; Qu'il n'eſtoit en la puiſſance que de Dieu ſeul d'empeſcher que ie l'aſſiſtaſſe en quelque condition qu'il puſt eſtre: Que ſi on l'emmenoit de là, & que l'on ne me permit d'eſtre auec luy, ie me tuërois en ſa preſence. Paſſans en ces diſcours & recherchans enſemble l'occaſion qui auoit conuié le Roy de prendre vne ſi cruelle & injuſte aigreur contre luy, & ne nous la pouuans imaginer, l'heure vint de l'ouuerture de la porte du chaſteau, où vn jeune homme indiſcret, qui eſtoit à Buſſi, étant reconnu par les gardes & arreſté, ils luy demanderent où il alloit. Luy eſtonné & ſurpris, leur reſpond qu'il alloit trouer ſon maiſtre. Cette parole rapportée au Roy, l'on ſoupçonne qu'il eſt dans le Louure, où l'apréſdinée reuenant de S. Germain mon frere l'auoit fait entrer parmi la troupe, pour conferer auec luy des affaires de l'armée qu'il faiſoit pour la Flandre, ne penſāt pas lors deuoir partir ſi-toſt de la Cour comme depuis innopiné-

ment il se resolut. Le soir sur les occasions que j'ay dites, l'Archant Capitaine des gardes, ayant commandement du Roy de le chercher, & de se saisir de luy & de Simier, faisant cette perquisition à regret, pour estre intime ami à Bussi, duquel il estoit appellé par alliance son pere, & luy le nommoit son fils, il monte à la chambre de Simier, où il se saisit de luy; & se doutant bien que Bussi y estoit caché, il fait vne legere recherche, estant bien aise de ne le trouuer pas. Mais Bussi, qui estoit sur le lit, & qui voyoit qu'il demeuroit seul en cette chambre, craignãt que la cõmission fust donnée à quelque autre auec lequel il ne seroit en telle seureté, desirant plustost d'estre en la garde de l'Archant, qui estoit honneste homme & son amy; comme il estoit d'vne humeur gaillarde & bouffonne, à qui les dangers & hazards n'auoiẽt iamais peu faire ressentir la peur, cõme l'Archant passoit la porte pour s'en aller emmenant Simier, il sort la teste du rideau & luy dit; Hé quoy, mon pere vous en voulez-vous ainsi aller sans moy? N'estimez-vous pas ma conduite plus honorable que celle de ce pendart de Simier? l'Archant se tourna, & luy dit; Ah, mon fils; pleust à Dieu qu'il m'eust cousté vn bras & que vous ne fussiez pas icy. Il luy répond; Mon pere, c'est signe que mes affaires se portent bien; allant toujours, se gaussant de Simier pour la tremblãte peur où il le voyoit. L'Archant les mit en vne chãbre auec gardes, & s'en alla prendre Monsieur de la Chastre & le mena à la Bastille. Pendant que toutes ces

choses se faisoient, Monsieur de Losse, bon homme vieil, qui auoit esté Gouuerneur du Roy mon mary, & qui m'aimoit comme sa fille, ayant la garde de mon frere, connoissant l'injustice qu'on luy faisoit, & detestant le mauuais conseil par lequel le Roy se gouuernoit, ayant enuie de nous obliger tous deux, se resout de sauuer mon frere; & pour me découurir son intention, commande aux archers Escossois de se tenir sur le degré au dehors de la porte de mon frere, n'en retenant que deux auec soy en qui il se fioit, & me tirãt à part me dist; Il n'y a bon François à qui le cœur ne saigne de voir ce que nous voyons. I'ay esté trop seruiteur du Roy vostre pere pour ne sacrifier ma vie pour ses enfans. Ie crois que j'auray la garde de Monsieur vostre frere en quel lieu que l'on le tienne. Asseurez-le qu'au hazard de ma vie ie le sauueray. Mais afin que l'on ne s'apperçoiue de mon intention, ne parlõs plus ensemble; mais soyez-en certaine. Cette esperance me consoloit vn peu; & reprenant mon esprit, ie dis à mon frere que nous ne deuions point demeurer en cette forme d'inquisition sans sçauoir ce que nous auions fait; Que c'estoit à faire à des faquins d'estre tenus ainsi Ie priay Monsieur de Losse, puis que le Roy ne vouloit permettre que la Reyne ma mere montast, qu'il luy pleust nous faire sçauoir par quelqu'vn des siens la cause de nostre retention. Monsieur de Combaut, qui estoit Chef du Conseil des jeunes gens, no⁹ fut enuoyé, qui auec sa grauité naturelle, nous dist qu'il estoit enuoyé

là pour sçauoir ce que nous voulions faire entendre au Roy. Nous luy dîmes que nous desirions de parler à quelqu'vn du Roy, pour sçauoir l'occasion de nostre retention, & que nous ne la pouuions imaginer. Il nous respond grauement, qu'il ne faut demander aux Dieux & aux Roys raison de leurs effets ; Qu'ils faisoient tout à bonne & juste cause. Nous luy respondîmes que nous n'estions pas personnes pour estre tenuës comme ceux que l'on met à l'inquisition à qui l'on fait deuiner ce qu'ils ont fait. Nous n'en pûmes tirer autre chose, sinon qu'il s'employeroit pour nous, & qu'il nous y feroit tous les meilleurs offices qu'il pourroit. Mon frere se prit à rire ; mais moy qui estois toute conuertie en douleur, pour voir en danger mon frere que ie cherissois plus que moy mesme, j'eus beaucoup de peine à m'empescher de luy parler comme il meritoit. Pendãt qu'il faisoit son rapport au Roy, la Reyne ma mere estant en sa chambre auec l'affliction que l'on peut penser, qui comme personne tres-prudente preuoyoit bien que cét excez fait sans sujet ny raison, pourroit, si mon frere n'auoit le naturel bon, apporter beaucoup de malheurs en ce Royaume, enuoya querir tous les vieux du Conseil, Monsieur le Chancelier, les Princes, Seigneurs, & Mareschaux de France, qui estoient tous merueilleusement scandalisez du mauuais conseil que l'on auoit donné au Roy, disants tous à la Reyne ma mere qu'elle s'y deuoit opposer, & remonstrer au Roy le tort qu'il se faisoit ;

Qu'on ne pouuoit empeſcher que ce qui auoit eſté fait iuſques alors ne fut;mais qu'il falloit r'habiller cela le mieux que l'on pourroit. La Reyne ma mere va ſoudain trouuer le Roy auec tous ſes Miniſtres,qui luy remonſtrent de qu'elle importance eſtoient ces effets. Le Roy ayant les yeux deſillez du pernicieux conſeil de ces jeunes gens, trouue bon que ces vieux Seigneurs & Conſeillers le luy repreſentẽt, & prie la Reyne ma mere de r'habiller cela, & faire que mõ frere oubliaſt tout ce qui s'eſtoit paſſé, & qu'il n'ẽ ſceuſt point mauuais gré à ces jeunes gens, que par meſme moyen l'accord de Buſſi & de Quelus fuſt fait;Cela reſolu,toutes les gardes furent ſoudain oſtées à mon frere,& la Reyne ma mere le trouuant en ſa chambre, luy diſt qu'il deuoit loüer Dieu de la grace qu'il luy auoit faite de le deliurer d'vn ſi grand danger;Qu'elle auoit veu l'heure qu'elle ne ſçauoit qu'eſperer de ſa vie;Que puis qu'il connoiſſoit par cela que le Roy eſtoit de telle humeur qu'il s'offençoit,non ſeulement des effets; mais des imaginations, & qu'eſtant reſolu en ſes opinions,ſans s'arreſter à aucũ aduis,ny d'elle ny d'autre, il executoit tout ce qu'il luy venoit en fantaiſie,pour ne le jetter plus en ces aigreurs; cela le deuoit faire reſoudre à s'accommoder en tout à ſa volonté, & de venir trouuer le Roy, monſtrant ne ſe reſſentir point de ce qui s'étoit paſſé contre ſa perſonne, & ne s'en ſouuenir point. Nous luy reſpondîmes que nous auions grandement à loüer Dieu de la grace qu'il nous auoit faite, de nous garantir de l'in-

justice que l'on nous preparoit, à quoy; aprés Dieu nous reconnoissions luy en auoir a elle toute l'obligation; mais que la qualité de mon frere ne permettoit pas que l'on le pût mettre en prison sans suiet, & l'en tirer sans formalité de justification & satisfaction. La Reyne respond; Que les choses faites, Dieu mesme ne pouuoit faire qu'elles ne fussent; mais que l'on r'habilleroit le desordre qui auoit esté a sa prise, en faisât sa deliurâce auec tout honneur & satisfaction qu'il pourroit desirer; Qu'aussi il falloit qu'il contentast le Roy en tout, luy parlant auec tel respect & auec telle affection à son seruice, qu'il en demeurast content; & qu'il fit outre cela que Bussi & Quelus s'accordassent, de sorte qu'il ne restast rien qui les pust brouïller, auoüant bien que le principal motif qui auoit produit ce mauuais conseil & ces mauuais effets, auoit esté la crainte que l'on auoit eu du combat que le vieil Bussi, digne pere d'vn digne fils, auoit demandé, suppliant le Roy trouuer bon qu'il secondast son fils le braue Bussi, & que Monsieur de Quelus fust secondé du sien; qu'eux quatre finiroient cette querelle sans brouïller la Cour, comme elle auoit esté pour cette querelle, ny mettre tant de gens en peine. Mon frere luy promit que Bussi voyant qu'il n'y auoit point d'esperance de se battre, feroit pour sortir de prison ce qu'elle commanderoit. La Reyne ma mere descendant fit trouuer bon au Roy de faire sa deliurance auec honneur; & pour cét effet il vint en la châbre de la Reyne ma mere,

auec tous les Princes , Seigneurs , & autres Conſeillers de ſon Conſeil, & nous enuoya querir par Monſieur de Villequier ; où comme nous allions trouuer ſa Majeſté, paſſans par les ſales & chambres , nous les trouuaſmes toutes pleines de gens qui nous regardoient la larme à l'œil , loüans Dieu de nous voir hors de danger. Entrans dans la chambre de la Reyne ma mere , nous trouaſmes le Roy auec cette compagnie que i'ay dite, qui voyant mon frere luy diſt ; Qu'il le prioit de ne point trouuer eſtrange , & ne s'offenſer point de ce qu'il auoit fait , pouſſé du zele qu il auoit au repos de ſon Eſtat & qu'il cruſt qu il n'auoit point eſté auec intention de luy faire nul déplaiſir ; Mon frere luy reſpond , qu'il deuoit & auoit voüé tant de ſeruice à ſa Majeſté , qu'il trouuoit touſiours bon tout ce qu'il luy plairoit , mais qu'il le ſuplioit tres - humblement de conſiderer que la deuotion & fidelité qu'il luy auoit teſmoignée ne meritoit pas vn tel traittement ; toutefois qu'il n'en accuſoit que ſon mal-heur , & reſtoit aſſez ſatisfait ſi le Roy reconnoiſſoit ſon innocence. Le Roy luy reſpondit qu'oüy , qu'il n'en eſtoit point en doute , & qu'il le prioit de faire autant d'eſtat de ſon amitié qu'il auoit iamais fait. Sur cela la Reyne ma mere les prit tous deux & les fit embraſſer Soudain le Roy commanda que l'on fit venir Buſſi pour s'accorder auec Quelus &que l'on mit en liberté Simier & Monſieur de la Chaſtre. Buſſi entrãt en la chambre auec cette belle façon qui luy eſtoit naturelle , le Roy luy

dist qu'il vouloit qu'ils s'accordast auec Quelus & qu'il ne parlast plus de leur querelle, & luy commonda d'embrasser Quelus. Bussi luy respond; Sire, s'il vous plaist que ie le baise, j'y suis tout disposé, & accommodant les gestes auec la parole, luy fit vne embrassade à la pantalonne; dequoy toute la compagnie, bien qu'encore estonnée & saisie de ce qui s'estoit passé, ne se pût empescher de rire. Les plus aduisez jugerent que cette legere satisfaction que receuoit mon frere n'estoit vn appareil suffisant à vn si grand mal. Cela fait le Roy & la Reyne ma mere s'approchans de moy, me dirẽt qu'il falloit que ie tinsse a la main ce que mon frere ne conseruast nulle souuenance qui le pût éloigner de l'obeïssance & affection qu'il deuoit au Roy; Ie leur respondis que mon frere estoit si prudent, & auoit tant de deuotion à son seruice, qu'il n'auoit besoin d'y estre sollicité ni par moy ni par autre; mais qu'il n'auoir receu & ne receuroit iamais autre conseil de moy que ce qui seroit cõforme à leur volõté & à son deuoir. Estãt les trois heures aprés midi que persõne n'auoit encore disné, la Reyne ma mere voulut que nous dinassiõs tous ensemble, puis cõmanda à mõ frere & à moi d'aller chãger nos habits, qui étoiẽt cõuenables à la triste conditiõ d'où nous étiõs presentement sortis; & nous aller parer pour nous trouuer au souper du Roy & au bal. Elle fut obeïe pour les choses qui se pouuoient devétir & de remettre; mais pour le visage, qui est la viue image de l'ame, la passion du juge mécontentement que nous a-

-uions s'y lisoit aussi apparente qu'elle y auoit esté imprimée auec sa force & violence du dépit & juste dédain que nous ressentiōs par l'effet de tous les actes de cette tragi-comedie. Laquelle estant finie de cette façon le Cheualier de Seurre, que la Reyne ma mere auoit baillé à mon frere pour coucher en sa chambre, & qu'elle prenoit plaisir d'ouïr quelquefois causer, pour estre d'humeur libre, & qui disoit de bonne grace ce qu'il vouloit, tenant vn peu de l'humeur d'vn Philosophe Cynique, se trouuāt deuant elle, elle luy demande; Hé bien Monsieur de Seurre, que dites vous de tout cecy? C'est trop, dit il, pour faire à bō escient, & trop peu pour se joüer; Et se tournant vers moy, sans qu'elle pût entendre, me dist; Ie ne croy pas que ce soit icy le dernier acte de ce ieu, cét homme voulāt parler de mon frere) me tromperoit bien s'il demeuroit là. Cette iournée estant passée de cette façon, le mal ayant seulement esté adoucy par le dehors, & non par le dedans, les ieunes gens possedoient le Roy, iugeant le naturel de mon frere par le leur, & leur iugement peu experimenté ne permettant pas qu'ils pussent iuger ce que peut le deuoir & l'amour de la patrie sur vn Prince si grand & si bien né qu'il estoit, persuadant au Roy, pour tousiours ioindre leur cause à la sienne, que mon frere n'oublieroit iamais l'affront public qu'il en auoit receu, & s'en voudroit vanger. Le Roy sans se souuenir de l'erreur que luy auoient fait commettre ces ieunes gens, reçoit soudain cette seconde impression,

& commande aux Capitaines des Gardes que l'on prist soigneusement garde aux portes que mon frere ne sortist point,& que tous les soirs l'on fit sortir tous les gens de mon frere hors du Louure, luy laissant seulement ce qui couchoit d'ordinaire dans sa chambre, ou dans sa garderobbe. Mon frere se voyant de cette façon estre a la misericorde de ces ieunes ceruelles,qui sans respect ny iugement faisoient disposer de luy au Roy comme il leur venoit en fantaisie, craignant qu'il ne luy auint pis, & ayant l'exemple tout recent de ce qui sans occasion ny raison luy auoit esté fait, ayant supporté trois iours l'apprehension de ce danger, se resolut de s'oster de là, pour se retirer chez luy, & ne reuenir plus à la Cour; mais auãcer ses affaires le plus promptement qu'il pourroit pour s'en aller en Flandre. Il me communique cette volonté, & voyant que c'estoit sa seureté & que le Roy ny cét Estat n'en pouuoient receuoir de prejudice, ie l'approuuay, & en cherchant les moyens, voyant qu'il ne pouuoit sortir par les portes du Louure, qui estoient si curieusement gardées, que mesme l'on regardoit tous ceux qui passoient au visage, il ne s'en trouua point d'autre que de sortir par la fenestre de ma chambre, qui regardoit dans le fossé, & estoit au second estage. Il me prie pour cét effet faire prouision d'vn cable fort, & de la lõgueur necessaire. A quoy ie pouruois soudain, faisant emporter le iour mesme par vn garçon qui m'estoit fidele vne male de lit qui estoit rompuë comme pour la faire racoûtrer, & à

& à quelques heures de là la rapportant il y mit le cable qui nous estoit necessaire. L'heure de souper estant venuë, qui estoit vn iour maigre que le Roy ne soupoit point, la Reyne ma Mere soupa seule en sa petite sale, & moy auec elle. Mon frere bien qu'il fut assez patient & discret en toutes ses actions, sollicité de la souuenance de l'affront qu'il auoit receu, & du danger qui le menaçoit, impatientant de sortir, s'y trouue comme ie me leuay de table, &me dît à l'oreille qu'il me prioit de me haster, & de venir tost à ma chambre où il se trouueroit. Monsieur de Matignon, qui n'estoit encore Mareschal, vn dangereux & fin Normand qui n'aimoit point mon frere, en estant aduerty par quelqu'vn, qui peut estre n'auoit pas biẽ tenu sa langue, ou le coniecturant sur la façon dequoy m'auoit parlé mon frere, dit à la Reyne ma Mere comme elle entroit en sa chambre (ce que i'entreuis presque, estant assez prés d'elle, & y prenant garde, & obseruant curieusement tout ce qui s'y passoit; comme font ceux qui se trouuent en pareil estat, & sur le point de leur déliurance sont agitez de crainte & d'esperance) que sans doute mon frere s'en vouloit aller; que demain il ne seroit plus là? qu'il le sçauoit tres-bien; & qu'elle y mit ordre. Ie vis qu'elle se troubla à cette nouuelle; ce qui me donna encore plus d'apprehension que nous ne fussions descouuerts. Nous entrãs en son cabinet, elle me tira à part, & me dit; Auez-vous veu ce que matignon m'a dit? Ie luy dis, ie ne l'ay pas entendu, Madame; mais

i'ay veu que c'eſtoit choſe qui vous donnoit peine. Oüy, ce dit-elle, bien forts; car vous ſçauez que i'ay reſpondu au Roy que voſtre frere ne s'en iroit point, & Matignon vient de me dire qu'il ſçauoit tres-bien qu'il ne ſera demain icy. Lors me trouuant entre ces deux extremitez, ou de manquer à la fidelité que ie deuois à mon frere, & mettre ſa vie en danger, ou de jurer contre la verité (choſe que ie n'euſſe voulu pour euiter mille morts) ie me trouay en ſi grande perplexité, que ſi Dieu ne m'euſt aſſiſtée, ma façon euſt aſſez témoigné ſans parler, ce que ie craignois, qu'il fuſt découuert. Mais comme Dieu aſſiſte les bonnes intentiõs, & ſa diuine bonté operoit en cette œuure pour ſauuer mon frere, ie compoſay tellement mon viſage, & mes paroles, qu'elle ne pût rien connoiſtre que ce que ie voulois, & que ie n'offenſay mon ame ny ma conſcience par aucun faux ſerment. Ie luy dis donc ſi elle ne connoiſſoit pas bien la haine que M. de Matignon portoit à mon frere; Que c'eſtoit vn brouïllon malicieux, qui auoit regret de nous voir tous d'accord; Que lors que mon frere s'en iroit i'en voulois répondre de ma vie; Que ie m'aſſeurois bien que ne m'ayant iamais rien celé, il m'euſt communiqué ce deſſein, s'il euſt eu cette volonté. Ce que ie diſois m'aſſeurant bien que mon frere eſtant ſauué l'on n'euſt oſé me faire déplaiſir, & au pis aller, quand nous euſſions eſté découuerts, j'aimois trop mieux engager ma vie que d'offenſer mon ame par vn faux ſerment, & mettre la

vie de mon frere en hazard. Elle ne recherchant pas de prés le sens de mes paroles me dist; Pensez bien à ce que vous dites; vous m'en serez caution, & vous m'en répondrez sur vostre vie. Ie luy dis en soûriant, que c'estoit ce que ie voulois, & luy donnant le bon soir ie m'en allay en ma chambre, où me deshabillant en diligence, & me mettant au lit pour me défaire de mes Dames & filles, estant restée seule auec mes femmes de chambre, mon frere vint auec Simier & Cange, & me releuant nous accordasmes la corde auec vn baston, & ayant regardé dans le fossé s'il n'y auoit personne, étant seulement aidée de trois de mes femmes qui couchoient en ma chambre, & du garçon de la chambre qui m'auoit apporté la corde, nous descendons premierement mon frere, qui rioit & gaussoit, sans auoir aucune apprehension; bien qu'il y eust vne tres grande hauteur, puis Simier, qui tremblant ne se pouuoit presque tenir de peur, puis Cange son valet de chambre. Dieu conduisit si heureusement mon frere sans estre découuert, qu'il se rendit à Sainte Geneuiefue, où Bussi l'attendoit, qui du consentement de l'Abbé auoit fait vn trou à la muraille de la ville par lequel il sortit, & trouuant là des cheuaux tous prests, se retira à Angers sans aucune infortune. Comme nous descendions Cange le dernier, il se leue vn homme du fonds du fossé qui commence à courir vers le logis qui est auprés du jeu de paume, qui est le chemin où l'on va vers le corps de garde. Moy qui en tout ce hazard n'auois iamais ap-

prehēdé ce qui estoit de mon particulier, mais seulement la seureté ou le danger de mon frere, demeuray demy pâmée de peur croyant que ce fut quelqu'vn, qui suiuant l'aduis de Monsieur de Matignō eust esté mis là pour nous guetter; & estimant que mon frere fut pris, i'entray en vn desespoir qui ne se peut representer que par l'essay des choses semblables. Estant en ces alteres mes femmes plus curieuses que moy de ma seureté & de la leur prennent la corde & la mettent au feu, afin qu'elle ne fut trouuée, si le mal-heur estoit si grand que cét homme qui s'estoit leué du fossé y eust esté mis pour guetter. Cette corde estant fort longue fait vne si grande flamme que le feu se met dans la cheminée; de façon que sortant pardessus le couuert, & estant apperceu des Archers qui étoiēt cette nuit-là en garde; ils viennent frapper effroyablement à ma porte, disans que l'on ouurit promptement. Lors bien que ie pensasse à ce coup-là que monfrere fut pris & que nous fussions tous deux perdus, ayant neantmoins esperé en Dieu, qui me conseruoit le jugement entier (grace qu'il a plû à sa diuine Majesté me faire en tous les dangers où ie me suis trouuée) voyant que la corde n'estoit qu'à demy brûlée, ie dis à mes femmes qu'elles allassent tout bellement à la porte demander ce qu'ils vouloient, parlant bas comme si i'eusse dormy; ce qu'elles font, & les Archers leur dirent que c'estoit le feu qui estoit à ma cheminée, & qu'ils venoient pour l'esteindre. Mes femmes leur dirent que ce n'estoit rien, & qu'el-

les l'esteindroient bien, & qu'ils se gardassent bien de m'esueiller,ils s'en vont L'allarme passée,à deux heures de là voicy Monsieur de Losse qui me vient querir pour aller trouuer le ROY & la Reyne ma mere pour leur rēdre raison de la sortie de mon frere, en ayant esté aduertis par l'Abbé de Sainte Geneuiefue,qui pour n'ē estre embroüillé, & du consentement mesme de mon frere, lors qu'il vit qu'il estoit assez loing pour ne pouuoir estre attrapé, en vint aduertir le Roy, disant qu'il l'auoit súpris en sa maison, & que l'ayant tenu enfermé iusques à ce qu'ils eússent fait leur trou, il n'auoit pust plustost en venir aduertir le Roy : Il me trouua au lit, car c'estoit la nuit., &me leuant soudain auec mon manteau de nuit. Vne de mes femmes, indiscrette & effrayée se prend à mon manteau,en criant & pleurant, disant que ie n'en reuiendrois iamais; Monsieur de Losse medist;si cette femme auoit fait ce trait deuant vne personne qui ne vous fut pas seruiteur, commeie suis, cela vous mettroit bien en peine;mais ne craignez riē &loüés Dieu,car Monsieur vostre frere est sauué. Ces paroles me furent vne aduertissemēt bien necessaire pour me fortifier contre les menaces & intimidations que i'auois à souffrir du Roy, que ie trouuay assis au cheuet du lit de la Reyne ma mere en vne telle colere que ie croy qu'il me l'eust fait ressentir, si la crainte de l'absence de mon frere, & la presence de la Reyne ma mere ne l'en eust empesché. Ils me dirent tous deux que ie leur auois dit que mon frere ne s'en iroit point,

& que ie leur en auois respondu : ie leur dis qu'oüy, mais qu'il m'auoit trompé en cela comme eux ; Que toutesfois ie leur respondois à peine de ma vie, que son partement n'apporteroit aucune alteration au seruice du Roy, & qu'il s'en alloit seulement chez luy pour donner ordre à ce qui luy estoit necessaire pour son entreprise de Flandre. Cela adoucit vn peu le Roy, & me laissa retourner à ma chambre ; Il eut bien-tost nouuelle de mon frere, qui l'asseuroient de sa volonté telle comme ie luy auois dit;ce qui fit cesser la plainte, non le mécontentement, monstrant en apparence d'y vouloir ayder ; mais en effet trauersant sous main les apprests de son armée pour Flandre.





LIVRE TROISIESME.



E temps s'estant passé de cette façon ; moy pressant à toute heure le Roy de me vouloir permettre d'aller trouuer le Roy mon mary, luy voyant ne me le pouuoir refuser, & ne voulant que ie partisse mal satisfaite, desirant outre cela infiniment de me separer de l'amitié de mon frere, il m'obligea par toutes sortes de bien-faits, me donnant suiuant la promesse que la Reyne ma mere m'en auoit faite à la paix de Sens, l'assignat de mon dot en terres, & outre cela la nomination des offices & benefices. Et outre la pension qu'il me donnoit telle que les filles de France ont accoustumé d'auoir, il m'en donna encore vne de l'argent de ses coffres ; prenant la peine de me venir voir tous les matins, & me representant combien son amitié me pouuoit estre vtile ; que celle de mon frere me causeroit enfin ma ruine, & que la sienne me pouuoit faire viure bien-heureuse, & mille autres raisons tendantes à cette fin. En quoy

iamais elle ne puſt esbranler la fidelité que i'auois voüée à mon frere, & ne pût tirer autre choſe de moy, ſinon que mon plus grand deſir eſtoit de voir mon frere en ſa bonne grace; Qu'il me ſembloit qu'il n'auoit pas merité d'en eſtre eſloigné, & que ie m'aſſeurois qu'il s'efforceroit de s'en rendre digne par toute ſorte d'obeïſſance, & de tres-humble ſeruice; Que pour moy ie reſſentois d'eſtre obligée à luy de tant d'honneur & de biens qu'il me faiſoit; Qu'il ſe pouuoit bien aſſeurer qu'eſtant aupres du Roy mon mary, ie ne manquerois nullement aux commandemens qu'il luy plairoit me faire, & que ie ne trauaillerois à autre choſe qu'à maintenir le Roy mon mary en ſon obeïſſance. Mon frere eſtant lors ſur ſon partement de Flandre, la Reyne ma Mere le voulut aller voir à Alençon auant qu'il partiſt. Ie ſuppliay le Roy de trouuer bon que ie l'y accompagnaſſe pour luy dire adieu. Ce qu'il me permit, bien qu'à regret. Reuenus que nous fuſmes d'Alençon, ayant toutes choſes preſtes pour mon partement, ie ſuppliay encore le Roy de me laiſſer aller. La Reyne ma Mere qui auoit auſſi vn voyage à faire en Gaſcogne pour le ſeruice du Roy, [ce païs-là ayant beſoin de luy ou d'elle] elle ſe reſolut que ie n'irois pas ſans elle. Et partans de Paris le Roy nous mena à ſon Dolinuille, où apres nous auoir traittez quelques iours, nous priſmes congé de luy, & dans peu de temps nous fuſmes en Guienne, où dés que nous entraſmes dans le Gou-

uernement du Roy mon mary, l'on me fit entrée par tout. Il vint au deuant de la Reyne ma Mere iusques à la Reolle, ville que ceux de la Religion tenoient pour la deffience qui estoient encore alors, le païs n'estant encore bien estably ne luy ayant pû permettre de venir plus outre. Il y estoit tres-bien accompagné de tous les Seigneurs & Gentils-hommes de la Religion de Gascongne, & de quelques Catholiques. La Reine ma Mere pensoit y demeurer peu de temps; mais il suruinst tant d'accidens, & du costé des Huguenots, & de celuy des Catholiques, qu'elle fust contrainte de demeurer dix-huit mois. Et en estant faschée, elle voulut quelquefois attribuer que cela se faisoit artificieusement pour voir plus long temps ses filles, pource que le Roy mon mary estoit deuenu fort amoureux de Dayelle, & Monsieur de Thurene de la Vergue; ce qui n'empeschoit pas que ie ne receusse beaucoup d'honneur & d'amitié du Roy, qui m'en témoignoit autant que i'en eusse pû desirer, m'ayant dés le premier iour conté tous les artifices que l'on luy auoit faits pendant qu'il estoit à la Cour, pour nous mettre mal ensemble. Ce qu'il reconnoissoit bien auoir esté fait seulement pour rompre l'amitié de mon frere & de luy, & pour nous ruiner tous trois; montrant auoir beaucoup de contentement que nous fussions ensemble. Nous demeurasmes en cette heureuse condition tant que la Reine ma Mere fut

en Cascogne ; laquelle aprés auois establi la paix changea de Lieutenant de Roy à la priere du Roy mon mary, ostant Monsieur le Marquis de Villars pour y mettre Monsieur le Mareschal de Biron. Elle passant en Languedoc, nous la conduisimes iusques à Castelnaudary, où prenans congé d'elle nous nous en reuinsmes à Pau en Bearn, où n'ayant nul exercice de la Religion Catholique, l'on me permit seulement de faire dire la Messe en vne petite Chapelle qui n'a que trois ou quatre pas de long, qui estant fort étroitte estoit pleine quand nous y estions sept ou huit. A l'heure que l'on vouloit dire la Messe l'on leuoit le pont du Chasteau, de peur que les Catholiques du païs ; qui n'auoient aucun exercice de la Religion, l'oüyssent. Car ils estoient infiniment desireux de pouuoir assister au saint sacrifice, dequoy ils estoient depuis plusieurs années priuez ; & poussez de ce saint & juste desir, les habitans de Pau trouuerent moyen le iour de la Pentecoste auant que l'on leuast le pont d'entrer dans le Chasteau ; se glissans dans la Chapelle, où ils n'auoient point esté découuerts jusques sur la fin de la Messe, qu'entr'ouurans la porte pour laisser entrer quelqu'vn de mes gens, quelques Huguenots qui espioient à la porte les apperceurent, & l'allerent dire au Pin, Secretaire du Roy mon mary, (lequel possedoit infiniment son Maistre, & auoit grande authorité en sa maison, menant toutes les affaires de ceux de la Re-

ligion) lequel y enuoya des gardes du Roy mon mary, qui les tirans hors, & les battant en ma presence, les menerent en prison, où ils furent long-temps, & payerent vne grosse amende. Cette indignité fut ressentie infiniment de moy, qui n'attendois rien de semblable. Ie m'en allay plaindre au Roy mon mary, le suppliant faire lascher ces pauures Catholiques, qui n'auoient point merité vn tel chastiment, pour auoir voulu, aprés auoir esté si long-temps priuez de l'exercice de nostre Religion, se preualoir de ma venuë pour rechercher le iour d'vne si bonne Feste d'ouïr la Messe. Le Pin se mit en tiers, sans y estre appellé, & sans porter ce respect à son Maistre de le laisser respondre, prend la parole, & me dist que ie ne rompisse point la teste au Roy mon mary de cela, car quoy que j'en peusse dire il n'en seroit fait autre chose; Qu'ils auoient bien merité ce que l'on leur faisoit, & que pour mes paroles, il n'en seroit rien ni plus ni moins; Que ie me contentasse que l'on me permettoit de faire dire vne Messe pour moy, & pour ceux de mes gens que j'y voudrois mener. Ces paroles m'offenserent beaucoup d'vn homme de telle qualité, & suppliay le Roy mon mary, si j'estois si heureuse d'auoir quelque part en sa bonne grace, de me faire connoistre qu'il ressentoit l'indignité qu'il me voyoit receuoir par ce petit homme, & qu'il m'en fist raison. Le Roy mon mary voyant que ie m'en passionnois justi-

tement, le fit sortir & oster de deuant moy; me disant qu'il estoit fort marry de l'indiscretion de du Pin, & que c'estoit le zele de sa Religion qui l'auoit transporté à cela, & qu'il m'en feroit telle raison que ie voudrois; Que pour les prisonniers Catholiques, il auiseroit auec ses Conseillers du Parlement de Pau, ce qui se pouuoit faire pour me contenter. M'ayant ainsi parlé, il alla apres en son Cabinet où il trouua le Pin, qui apres auoir parlé à luy, le changea tout. De sorte que craignant que ie le requisse de luy donner congé, il me fuit, & me fait la mine. Enfin voyant que ie m'opiniastrois à vouloir qu'il chassast du Pin ou moy, celuy, qui luy seroit le plus agreable, tous ceux qui estoient-là, & qui haïssoient le Pin, luy dirent qu'il me deuoit mécontenter pour vn tel homme, qui m'auoit tant offensée, que si cela venoit à la connoissance du Roy & de la Reyne ma Mere, ils trouueroient fort mauuáis qu'il l'eut souffert, & tenu prés de luy. Ce qui le contraignit enfin de luy donner congé. Mais il ne laissa à continuer de me faire du mal, & de m'en faire la mine, y estant, à ce qu'il m'a dit depuis, persuadé par Monsieur de Pibrac, qui joüoit au double, me disant à moy que ie ne deuois souffrir d'estre brauée d'vn homme de peu comme celuy-là, & quoy que ce fust qu'il falloit que ie le fisse chasser; & disant au Roy mon mary qu'il n'y auoit apparence que ie le priuasse du seruice d'vn homme qui luy estoit si necessaire. Ce que Mon-

ſieur de Pibrac faiſoit pour me conuier à force de déplaiſirs de retourner en France, où il eſtoit attaché en ſon Eſtat de Preſident & de Conſeiller ou Conſeil du Roy. Et pour empirer encore ma condition depuis que Dayelle s'eſtoit eſloignée, le Roy mon mary s'eſtoit mis à rechercher Rebours, qui eſtoit vne fille malicieuſe, qui ne m'aimoit point, & qui me faiſoit tous les plus mauuais offices qu'elle pouuoit en ſon endroit. En ces trauerſes ayant touſiours recours à Dieu, il eut enfin pitié de mes larmes, & permit que nous partiſſions de ce petit Geneue de Pau où de bonne fortune pour moy, Rebours y demeura malade, laquelle le Roy mon mary perdant des yeux, perdit auſſi d'affection, & commença à s'embarquer auec Foſſeuſe, qui eſtoit plus belle pour lors, tout enfant & toute bonne. Dreſſans noſtre chemain vers Montauban, nous paſſâmes par vne petite ville nommée Eauſe, & la nuit que nous y arriuaſmes, le Roy mon mari tomba malade d'vne grande fievre continuë, auec vne extréme douleur de teſte qui luy dura dix-ſept iours, durant laquelle il n'auoit repos ni iour ni nuit, & le falloit perpetuellement changer de lit à autre. Ie me rendis ſi ſujette à le ſeruir, ne me partant iamais d'auprés de luy, & ſans me des-habiller, qu'il commença à auoir agreable mon ſeruice, à s'en loüer à tout le monde; & particulierement à mon couſin Monſieur .... qui me rendant office de bon parant, me remit auſſi bien auprés de luy que

iamais j'auois esté. Felicité qui me dura l'espace de quatre ou cinq ans que ie fus en Gascogne auec luy ; faisant la pluspart de ce temps-là nostre sejour à Nerac, où nostre Cour estoit si belle que nous n'en auions point celle de France, y ayant Madame la Princesse de Nauarre sa sœur, qui depuis a esté mariée à Monsieur le Duc de Bar, & & moy, auec bon nombre de Dames & filles, & le Roy mon mary estant suiui d'vne belle troupe de Seigneurs & Gentils-hommes, aussi honnestes gens que les plus galants que j'aye veu à la Cour ; & n'y auoit rien à regretter en eux sinon qu'ils estoient Huguenots. Mais de cette diuersité de Religion il ne s'en oyoit point parler, le Roy mon mary & Madame la Princesse sa sœur allants d'vn costé au Presche, & moy & mon train à la Messe en vne Chapelle qui est dans le parc ; d'où comme ie sortois nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, ou dans vn tres-beau jardin, qui a des allées de lauriers & de ciprez fort longues, ou dans le parc que j'auois fait faire, en des allées de trois mille pas qui sont au long de la riuiere ; & le reste de la iournée se passoit en toutes sortes de plaisirs honnestes, le bal se tenant d'ordinaire l'apresdinée & le soir. Le Roy seruoit Fosseuse, qui dépendant du tout de moy, se maintenant auec tant d'honneur & de vertu, que si elle eust toûjours continué de cette façon elle ne fust tombée au malheur, qui depuis luy en a tant apporté & à moy auss.

si. Mais la fortune enuieuse d'vne si heureuse vie, qui sembloit en la tranquillité & vnion où nous nous mainteṅions mépriser sa puissance, excita nouueau sujet de guerre entre le Roy mon mary, & les Catholiques, rendant le Roy mon mary & Monsieur le Mareschal de Biron, qui auoit esté mis en cette charge de Lieutenant de Roy en Guyenne, à la requeste des Huguenots; tant ennemis, que quoy que ie pusse faire pour les maintenir bien ensemble, le Roy mon mary & luy, ie ne pûs empescher qu'ils ne vinssent à vne extréme deffiance & haine, commençans à se plaindre l'vn de l'autre au Roy; le Roy mon mary mandant que l'on luy ostast Monsieur le Mareschal de Biron de Guyenne, & Monsieur le Mareschal taxant mon mary & ceux de la Religion pretenduë d'entreprendre plusieurs choses contre le Traité de la Paix. Ce commencement de des-vnion s'allant toûjours accroissant à mon grand regret, sans que j'y pûsse remedier. Monsieur le Mareschal de Biron conseille au Roy de venir en Guyenne, disant que sa presence y apporteroit vn ordre; de quoy les Huguenots estans aduertis, creurent que le Roy venoit seulement pour les desemparer de leurs villes & s'en saisir, ce qui les fit resoudre à prendre les armes; qui estoit tout ce que ie craignois, moy estant embarquée à courir la fortune du Roy mon mary, & par consequent me voir en vn party contraire à celuy du Roy & à celuy de ma Religion. I'en parlay au

Roy mon mary pour l'en empescher & à tous ceux de son Conseil, leur remonstrant combien peu auantageuse leur pourroit estre cette guerre où ils auoient vn Chef contraire, tel que Monsieur le Mareschal de Biron; grand Capitaine & fort animé contr'eux, qui ne les feindroit pas, & ne les épargneroit pas comme auoient fait d'autres; Que si la puissance du Roy estoit employée contre eux auec intention de les exterminer tous, ils n'estoient pas pour y resister; mais la crainte qu'ils auoient de la venuë du Roy en Guyenne, & l'esperance de plusieurs entreprises qu'ils auoient sur la plus part des Villes de Gascogne & de Languedoc, les y poussoit tellement, qu'encores que le Roy me fist cét honneur d'auoir beaucoup plus de creãce & de fiance en moy, & que les principaux de la Religion m'estimassent auoir quelque iugement, ie ne pûs pourtant leur persuader ce que bien-tost aprés ils reconnurent à leurs dépens estre vray, il fallut laisser passer ce torrẽt, qui allentit bien-tost son cours, quand ils vinrent à l'experience de ce que ie leur auois predit. Long-temps deuant que l'on vint à ces termes, voyant que les choses s'y disposoient, i'en auois souuent aduerty le Roy & la Reyne ma mere pour y remedier, en donnant quelque contentement au Roy mon mary; mais ils n'en auoient tenu conte, & sembloient qu'ils fussent bien aise que les choses en vinssent là; estans persuadez par le feu Mareschal de Biron qu'il auoit moyen de reduire les Huguenots aussi

bas qu'il voudroit. Mes aduis negligez, peu à peu les aigreurs se vont augmentant; de sorte qu'ils en viennent aux armes; Mais ceux de la Religion Pretenduë Reformée s'estans de beaucoup mescontez aux forces qu'ils faisoient estat de mettre ensemble, le Roy mon mary se trouue plus foible que le Mareschal de Biron; mesmes toutes leurs entreprises estans faillies, fors celle de Cahors qu'ils prindrent par petars, auec perte de beaucoup de gens, pour y auoir Monsieur de Vezins combattu l'espace de deux ou trois iours, leur ayant disputez ruë apres ruë, & maison, apres maison où le Roy mon mary fit paroistre sa prudence & valeur; non comme Prince de sa qualité, mais comme vn prudent & hazardeux Capitaine, Cette prise les affoiblit plus qu'elle ne les fortifia. Le Mareschal de Biron prenant son temps tint la campagne, attaquant & emportant toutes les petites villes qui tenoient pour les huguenots, & mettant tout au fil de l'espée. Dés le commencement de cette guerre, voyant que l'honneur que le Roy mon mary me faisoit de m'aymer, me commandoit de ne l'abandonner, ie me resolus de courir sa fortune, non sans extréme regret de voir que le motif de cette guerre fut tel, que ie ne pouuois souhaiter l'auantage de l'vn ou de l'autre, que ie ne souhaitasse mon dommage; Car si les Huguenots auoient du meilleur, c'estoit la ruine de la Religion Catholique; de qui i'affectionnois la conseruation plus que ma propre vie. Si aussi

les Catholiques, auoient l'auantage sur les Huguenots ie voyois la ruine du Roy mon mary. Retenuë neantmoins auprés de luy par mon deuoir, & par l'amitié & fiance qu'il luy plaisoit me monstrer. I'escriuois au Roy & à la Reyne ma mere l'estat en quoy ie voyois les affaires de ce pays-là, pour en auoir esté les aduis que ie leur en auois dônez negligez; Que ie les suppliois, si en ma consideration ils me vouloient tant obliger que de faire esteindre ce feu au milieu duquel il me voyois exposé, qu'au moins il leur plust commander à Monsieur le Mareschal de Biron, que la ville où ie faisois mon sejour fut tenuë en neutralité, & qu'à trois lieuës prés de là il ne se fist point la guerre, & que i'en obtiendrois autant du Roy mon mary pour le party de ceux de la Religion. Cela me fut accordé du Roy pourueu que mon mary ne fut point dans Nerac: mais que lors qu'il y seroit la neutralité n'auroit point de lieu. Cette condition fut obseruée de l'vn & de l'autre party auec autant de respect que i'eusse pû desirer. Mais elle n'empescha pas que le Roy mon mary ne vint souuent à Nerac, où nous estions Madame sa sœur & moy, estant son naturel de se plaire parmy les Dames, mesmes estant lors fort amoureux de Fosseuse qu'il auoit tousiours seruie depuis qu'il quitta Rebours, de laquelle ie ne receuois nul mauuais office, & pour cela le Roy mon mary ne laissoit de viure en pareille priuauté & amitié, voyant que ie ne desirois que de le contenter en toutes choses. Toutes ces considerations l'ayant vn iour-

amené à Nerac auec ses troupes, il y seiourna trois iours, ne pouuant se départir d'vne compagnie & d'vn sejour si agreable. Le Mareschal de Biron qui n'espioit qu'vne telle occasion, en estant aduerty, feint de venir auec son armée prés de là, pour joindre à vn passage de riuiere Monsieur de Cornusson, Senechal de Tolose, qui luy amenoit des troupes, & au lieu d'aller là tourne vers Nerac, & sur les neuf heures du matin se presente auec toute son armée en bataille, prés & à la volée du canon. Le Roy mon mary qui auoit eu aduis dés le soir de la venuë de Monsieur de Cornusson, voulant les empescher de se joindre, & les combattre separez, ayant forces suffisantes pour ce faire; (car il auoit Monsieur de la Rochefoucaut auec toute la noblesse de Xaintonge, & bien huit cens harquebusiers à cheual qu'il luy auoit amenez) estoit party du matin au point du iour, pensant les rencôtrer sur le passage de la riuiere. Mais les ayant failly pour n'auoir esté bien aduerty, Monsieur de Cornusson ayant dés le soir de deuant passé la riuiere, il s'en reuint à Nerac. Et comme il entroit par vne porte, il sceust le Mareschel de Biron estre en bataille deuant l'autre. Il faisoit ce iour-là vn fort mauuais temps, & vne si grande pluye que l'harquebuserie ne pouuoit seruir. Neantmoins le Roy mon mary jette quelques troupes des siennes dans les vignes, pour empescher que le Mareschal de Biron n'approchast plus prés. N'y ayant moyen, à cause de l'extreme pluye

qu'il faisoit ce iour - là de faire autre effet, le Mareschal de Biron demeurant cependant en bataille à nostre veuë, & laissant seulement débander deux ou trois des siens qui vinrent demander des coups de lance pour l'amour des Dames, se tenoit ferme, couurant son artillerie iusques à ce qu'elle fust preste à tirer, Puis faisant soudain fendre sa troupe, fait tirer sept ou huit volées de canon dans la ville, dont l'vn donna iusques au Chasteau, & ayant fait cela, par de là, & se retirer, m'enuoyant vn trompette pour s'excuser à moy, & me mandant que si i'eusse esté seule, il n'eust pour rien du monde entrepris cela; mais que ie sçaüois qu'il auoit esté dit en la neutralité qui auoit esté accordée par le Roy, que si le Roy mon mary estoit à Nerac, la neutralité n'auroit point de lieu, & qu'il auoit commandement du Roy de l'attaquer en quelque lieu qu'il fut. En toutes autres occasions Monsieur le Mareschal de Biron m'auoit rendu beaucoup de respect, & tesmoigné de m'estre ami; car luy estant tôbé de mes lettres entre les mains durãt la guerre, il me les auoit renuoyées toutes fermées, & tous ceux qui se disoient à moy, ne receuoient de luy qu'honneur & bon traittement. Ie respondis à son Trompette, que ie sçauois que Monsieur le Mareschal ne faisoit en cela que ce qui estoit du deuoir de la guerre & du commandement du Roy; mais qu'vn homme prudent comme il estoit, pouuoit bien satisfaire & à l'vn & à l'autre, sans offẽser ses amis; Qu'il me pouuoit

bien laiſſer joüyr ces trois iours de contentement de voir le Roy mon mary à Nerac ; Qu'il ne pouuoit l'attaquer en ma preſence ſans s'attaquer à moy ; que i'en eſtois fort offenſée , & que ie m'en plaindrois au Roy. Cette guerre dura encore quelque temps , ceux de la Religion ayans touſiours du pire , ce qui m'aydoit à diſpoſer le Roy mon mary à vne paix. I'en écriuis ſouuent au Roy & à la Reyne ma mere , mais il n'y vouloit point entendre, ſe fiant en la bonne fortune qui iuſques alors auoit accompagné Monſieur le Mareſchal de Biron. En meſme temps que cette guerre commença , la Ville de Cambray , qui eſtoit depuis mon partement de France miſe en l'obeiſſance de mon frere , par le moyen de Monſieur d'Ainſi , duquel i ay parlé cy-deuant , fut aſſiegée des forces Eſpagnoles ; Dequoy mon frere, qui eſtoit chez luy au Pleſſis lez Tours , fut auerty (lequel eſtoit depuis peu reuenu de ſon voyage de Flandre ; où il auoit receu les Villes de Mons, Valenciennes , & autres qui eſtoient du gouuernement du Comte de Lalain , qui auoit pris le party de mon frere , le faiſant reconnoiſtre pour Seigneur en tous les pays de ſon authoité. Mon frere le voulant ſecourir , fait ſoudain leuer des gens pour mettre ſus vne armée pour s'y acheminer , Et pour ce qu'elle ne pouuoit eſtre ſi toſt preſte,il y fait ietter Monſieur de Balagny pour ſouſtenir le ſiege , attendant qu'auec ſon armée il le pûſt faire leuer. Comme il eſtoit ſur ces appreſts,& qu'il com

mençoit d'auoir vne partie des forces qui luy estoient necessaires, cette guerre des Huguenots interuint, qu'il fit débander tous ses Soldats pour se mettre aux compagnies de l'armée du Roy qui venoit en Gascogne. Ce qui osta à mon frere toute esperance de secourir Cambray, lequel ne se pouuoit perdre qu'il ne perdist tout le reste du pays qu'il auoit conquis, & ce qu'il regrettoit le plus, Monsieur de Balagny & tous les honnestes gens qui s'estoient iettez dans Cambray. Ce déplaisir luy fut extréme; & comme il auoit vn grand iugement, & qu'il ne manquoit iamais d'expedient, en ses aduersitez, voyant que le seul remede eust esté de pacifier la France, luy qui auoit vn courage qui ne trouuoit rien de difficile, entreprend de faire la paix, & despeche soudain vn Gentil-homme au Roy pour le luy persuader, & le supplier de luy donner la charge de la traitter : ce qu'il faisoit craignant que ceux qui eussent esté commis, ne l'eussent fait tirer en telle longueur qu'il n'eust plus eu moyẽ de secourir Cambray; où Monsieur de Balagny s'estant ietté cõme i'ay dit, manda à mon frere qu'il luy donneroit le temps de six mois pour le secourir. Mais que si dans ce temps-là l'on ne faisoit leuer le siege, la necessité; de viures y seroit telle qu'il n'y auroit moyen de contenir le peuple de la ville, & de l'empescher de se rendre. Dieu ayant assisté mon frere au dessein qu'il auoit de persuader le Roy à la paix, il agrea l'office que luy faisoit mon frere de s'employer à la traitter, estimant par ce moyen de

le détourner son entreprise de Flandre qu'il n'auoit iamais euë agreable, & luy donna la commission de traitter & faire cette paix, luy mandant qu'il luy enuoyeroit pour l'assister en cette negotiation Messieurs de Villeroy & de Bellieure. Cette commission reüssit si heureusement à mon frere, que venant en Gascogne (où il demeura sept mois pour cet effet, qu'il luy durerent beaucoup plus, pour l'enuie qu'il auoit d'aller secourir Cambray, encore que le contentement qu'il auoit que nous fussions ensemble luy adoucist l'aigreur de ce soing) il fit la paix au contentement du Roy & de tous les Catholiques, laissant le Roy mon mary & les Huguenots de son party non moins satisfaits; y ayant procedé auec telle prudence qu'il en demeura loüé & aymé de tous; & ayant en ce voyage acquis ce grãd Capitaine Monsieur le Mareschal de Biron, qui se voüa à luy pour prendre la charge de son armé de Flandre, & lequel il retiroit de Gascogne pour faire plaisir au Roy mon mary qui eût en son lieu Mõsieur le Mareschal de Matignon. Auãt que mon frere partist, il desira faire l'accord du Roy mon mary & de Monsieur le Mareschal de Biron, pourueu qu'à la premiere veuë il me fit satisfaction par vne hõneste excuse de ce qui s'estoit passé à Nerac, & me commanda de le brauer auec toutes le rudes & desdaigneuses paroles que ie pourrois. I'vsay de ce commandement passionné de mon frere auec la discretion requise en telles choses, sçachant bien qu'vn iour il en auroit regret, pouuant beaucoup esperer

d'assistance d'vn tel caualier. Mon frere s'en retournant en France accompagné de Monsieur le Mareschal de Biron auec non moins d'honneur & de gloire d'auoir pacifié vn si grand trouble au contentement de tous, que de toutes les victoires que par armes il auoit euës, il en fit son armée encore plus grande & plus belle. Mais que la gloire & le bon-heur est tousiours suiuy d'enuie ! Le Roy n'y prenant point de plaisir, & en ayant eu aussi peu des sept mois que mō frere & moy auions demeuré ensemble en Gascogne traittans la paix, pour trouuer vn obiet à son ire, s'imagine que i'auois fait naistre cette guerre, y ayant poussé le Roy mon mary (qui peut bien témoingner le contraire pour donner l'honneur à mon frere de faire la paix; laquelle, si elle eust dépendu de moy; il l'eust euë auec moins de temps & de peine, car ses affaires de Flandre & de Cambray receuoict vn grand prejudice de son retardemét. Mais quoy; l'enuie & la haine fascinent les yeux, & font qu'ils ne voyent iamais les choses telles qu'elles sont, Le Roy bastissāt sur ce faux fondement vne hayne mortelle contre moy, & faisant reuiure en sa memoire la souuenance du passé, (comme durant qu'il estoit en Pologne & de puis qu'il en estoit reuenu i'auois tousiours embrassé les affaires & le contentement de mon frere plus que le sien) ioignante tout cela ensemble il iura ma ruine & celle de mon frere. En quoy la fortune fauorisa son animosité, faisant que durant les sept mois que mon frere fut en Gascogne, le mal-
heur

heur fut tel pour moy qu'il deuint amoureux de Fosseuse, que le Roy mon mary seruoit, comme i'ay dit depuis qu'il eut quitté Rebours. Cela pensa conuier le Roy mon mary à me vouloir mal, estimant que i'y fisse de bons offices pour mon frere contre luy. Ce qu'ayant reconnu, ie priay tant mon frere, luy remonstrant la peine où il me mettoit par cette recherche, que luy, qui affectionnoit plus mon contentement que le sien, força sa passion & ne parla plus à elle. Ayant remedié de ce costé-là, la fortune, laquelle quand elle commence à poursuiure vne personne ne se rebutte point pour le premier coup que l'on luy fait teste, me dresse vne autre embusche bien plus dangereuse, faisant que Fosseuse, qui aymoit extrémement le Roy mon mary, & qui toutefois iusques alors ne luy auoit permis que les priuautez que l'honnesteté peut permettre, pour luy oster la ialousie qu'il auoit de mon frere, & luy faire reconnoistre qu'elle n'aimoit plus que luy, s'abandonne tellement à le contenter en tout ce qu'il vouloit d'elle, que le malheur fut si grand qu'elle deuint grosse. Lors se sentant en cét estat, elle changea toute sorte de proceder auec moy, & au lieu qu'elle auoit accoustumée d'y estre libre, & de me rendre aupres du Roy mon mary tous les bons offices qu'elle pouuoit, elle commença à se cacher de moy, & à me rendre autant de mauuais offices qu'elle m'en auoit fait de bons. Elle possedoit de sorte le Roy mon mari, qu'en peu de temps ie le conneus tout

changé. Il s'estrangeoit de moy, il se cachoit, & n'auoit plus ma presence si agreable qu'il auoit eu les quatre ou cinq heureuses années que i'auois passées auec luy en Gascogne pendant que Fosseuse s'y gouuernoit auec honneur. La paix faite que i'ay ditte, mon frere s'en retournant en France pour faire son armée, le Roy mon mari & moy nous en retournasmes à Nerac, où soudain que nous fusmes arriuez Fosseuse luy met en la teste, pour trouuer vne couuerture à sa grossesse, ou bien pour se deffaire de ce qu'elle auoit, d'aller aux eaux de Aigues-caudes qui sont en Bearn. Ie suppliay le Roy mon mary de m'excuser si ie ne l'accompagnois à Aigues-caudes; qu'il sçauoit que depuis l'indignité que i'auois receuë à Pau, i'auois fait vn serment de n'entrer iamais à Bearn que la religion Catholique n'y fust. Il me pressa fort d'y aller, iusques à s'en courroucer. Enfin ie m'en excuse. Il me dit alors que sa fille (car il appelloit ainsi Fosseuse) auoit besoin d'en prendre pour le mal d'estomach qu'elle auoit. Ie luy dis que ie voulois bien qu'elle y allast. Il me respond qu'il n'y auoit point d'apparence qu'elle y allast sans moy; que ce seroit faire penser mal où il n'y en auoit point; & se fascha fort contre moy de ce que ie ne la voulois point mener. Enfin ie fis tant qu'il se contenta qu'il allast auec elle deux de ses compagnes, qui furent Rebours & Villesauin, & la gouuernante. Elles s'en allerent auec luy, & moy i'attendis à Bauiere. I'auois tous les iours

auis de Rebours qui eſtoit celle qu'il auoit aimée ; & eſtoit vne fille corrompuë & double, qui ne deſiroit que de mettre Foſſeuſe dehors, penſant tenir ſa place en la bonne grace du Roy mon mary, que Foſſeuſe me faiſoit tous les plus mauuais offices du monde, meſdiſant ordinairement de moy, & ſe perſuadant, ſi elle auoit vn fils, & qu'elle ſe puſt deffaire de moy, d'eſpouſer le Roy mon mary, lequel eſtant de retour à Bauiere auoit reſolu d'aller à Pau, & de m'y mener ou de gré où de force. Ces aduis me mettoient en la peine que l'on peut penſer. Toutefois ayant touſiours fiance en la bonté de Dieu & en celle du Roy mon mary, ie paſſay le temps de ce ſeiour de Bauiere en l'attentendant, & verſant autant de larmes qu'eux beuuoient de gouttes des eaux où ils eſtoient ; bien que i'y fuſſe accompagnée de toute la nobleſſe Catholique de ce quartier-là, qui mettoit toute la peine qu'elle pouuoit pour me faire oublier mes ennuis. Au bout d'vn mois on cinq ſemaines, le Roy mon mary reuenant auec Foſſeuſe & ſes autres compagnes, ſçeuſt de quelqu'vn de ces Seigneurs qui eſtoient auec moy l'ennuy où i'eſtois pour la crainte que i'auois d'aller à Pau ; Qui fut cauſe qu'il ne me preſſa pas tant d'y aller & me dit ſeulement qu'il eut bien deſiré que ie leuſſe voulu. Mais voyant que mes larmes & mes paroles luy diſoient enſemble que i'aymerois pluſtoſt la mort, il changea de deſſein, & retournaſmes à Nerac, où voyant que tout le monde parloit

de la grossesse de Fosseuse, & que non seulement en nostre Cour, mais par tout le pays cela estoit commun, ie voulus tascher de faire perdre ce bruit, & me resolus de luy en parler & la prenant en mon cabinet ie luy dis; Encore que depuis quelque temps vous vous soyez estrangée de moy, & que l'on m'aye voulu faire croire que vous me faites de mauuais offices auprés du Roy mon mary, l'amitié que ie vous ay porté, & celles que i'ay voüée aux personnes d'honneur à qui vous appartenez ne me peut permettre que ie ne m'offre de vous secourir au mal-heur où vous vous trouuez, que ie vous prie de me nier, & ne vouloir ruiner d'honneur & vous & moy, qui ay autant d'interest au vostre, estant à moy comme vous-mesme, & croyez que ie vous feray office de mere. I'ay moyen de m'en aller sans couleur de la peste que vous voyez qui est en ce pays; & mesme en cette ville, au Mas d'Agenois, qui est vne maison du Roy mon mary qui est fort escartée. Ie ne meneray auec moy que le train que vous voudrez. Cependant le Roy mon mary ira à la chasse d'vn autre costé, & ne bougeray de là que vous ne soyez déliurée, & ferons par ce moyen cesser ce bruit qui ne m'importe moins qu'à vous. Elle au lieu de m'en sçauoir gré; auec vne arrogance extréme me dist qu'elle feroit mentir tous ceux qui en auoient parlé; Que depuis quelque temps ie ne l'aimois point, & que ie cherchois pretexte pour la ruiner. Et parlant aussi haut que ie luy auois parlé bas, elle sort

toute en colere de mon cabinet, & y va mettre le Roy mon mary ; en ſorte qu'il ſe courrouça fort à moy de ce que j'auois dit à ſa fille, qu'elle feroit mentir tous ceux qui la taxoient, & m'en fit mine fort long-temps, & juſques à tant que s'eſtans paſſez quelques mois vint l'heure de ſon temps. Le mal luy prenant au matin au point du iour eſtant couchée en la chambre des filles, elle enuoya querir mon Medecin, & le pria d'aller auertir le Roy mon mary ; ce qu'il fit. Nous eſtions couchez en vne meſme chambre en diuers lits, comme nous auions accouſtumé. Comme le Medecin luy diſt cette nouuelle il ſe trouua fort en peine ne ſçachant que faire, craignant d'vn coſté qu'elle fuſt découuerte, & de l'autre qu'elle fuſt mal ſecouruë, car il l'aimoit fort. Il ſe reſolut enfin de m'auouër tout, & me prier de l'aller faire ſecourir, ſçachant bien que quoy qui ſe fuſt paſſé il me trouueroit toûjours preſte de le ſeruir en ce qui luy plairoit. Il ouure mon rideau, & me dit, Madame, ie vous ay celé vne choſe qu'il faut que ie vous auouë. Ie vous prie de m'en excuſer, & de ne vous point ſouuenir de tout ce que ie vous ay dit pour ce ſujet. Mais obligez-moy tant que de vous leuer tout à cette heure, & aller ſecourir Foſſeuſe qui eſt fort mal ; ie m'aſſeure que vous ne voudriez, la ſentant en cét eſtat, vous reſſentir de ce qui s'eſt paſſé. Vous ſçauez combien ie l'aime ; ie vous prie obligez-moy en cela. Ie luy dis que ie l'honorois trop pour m'offenſer de choſe qui vint de luy ; Que

ie m'y en allois, & y ferois comme si c'estoit ma fille; Que cependant il s'en allast a la chasse & emmenast tout le monde, afin qu'il n'en fust point oüy parler. Ie la fis promptement oster de la chambre des filles, & la mis en vne chambre écartée, auec mon Medecin & des femmes pour la seruir, & la fis tres-bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne fit qu'vne fille, qui encore estoit morte. Estant deliurée on la porta à la chambre des filles, où bien que l'on apportast toute la discretion que l'on pouuoit, on ne pût empescher que le bruit ne fust semé par tout le Chasteau. Le Roy mon mary estant reuenu de la chasse la va voir, comme il auoit accoustumé. Elle le prie que ie l'allasse voir; comme j'auois accoustumé d'aller voir toutes mes filles quand elles étoient malades, pensant par ce moyen oster le bruit qui couroit. Le Roy mon mary venant en la chambre me trouue que ie m'étois remise dans le lit, estant lasse de m'estre leuée si matin, & de la peine que j'auois eüe à la faire secourir. Il me prie que ie me leue & que ie l'aille voir. Ie luy dis que ie l'auois fait lors qu'elle auoit eu besoin de mon secours, mais qu'à cette heure elle n'en auoit plus à faire; Que si j'y allois ie découurirois plustost que de couurir ce qui estoit, & que tout le monde me monstreroit au doit. Il se fascha fort contre moy, & ce qui me déplût beaucoup, il me sembla que ie ne meritois pas cette recompense de ce que i'auois fait le matin. Elle le mit souuent en des hu-

meurs pareilles contre moy. Pendant que nous estions de cette façon, le Roy, qui n'ignoroit rien de tout ce qui se passoit en la maison de tous les plus grands de son Royaume; & qui estoit particulierement curieux de sçauoir les deportemens de nostre Cour, ayant esté auerty de tout cecy, & conseruant encore le desir de vengeance qu'il auoit conceu contre moy pour l'occasion que i'ay dite de l'honneur que mon frere auoit acquis à la paix qu'il auoit faite, pense que c'estoit vn beau moyen pour me rendre aussi miserable qu'il desiroit, me tirant hors d'auprés du Roy mon mary, & esperant que l'éloignement seroit comme les ouuertures du bataillon Macedonien. A quoy pour paruenir il me fit écrire par la Reyne ma mere qu'elle desiroit me voir; Que c'estoit assez d'auoir esté cinq ou six ans éloignée d'elle; Qu'il estoit temps que ie fisse vn voyage à la Cour, & que cela seruiroit aux affaires du Roy mon mary & de moy; Qu'elle connoissoit que le Roy estoit desireux de me voir, & que si ie n'auois des commoditez pour faire ce voyage le Roy m'en feroit bailler. Le Roy m'écriuit le semblable, & m'enuoyant Manniquet, qui estoit son Maistre d'hostel, pour m'y persuader (pource que depuis cinq ou six ans que j'estois en Gascogne ie n'auois iamais peu me donner cette volonté de retourner à la Cour) il me trouua lors plus aisée à receuoir ce conseil, pour le mécontentement que j'auois à cause de Fosseuse, luy en ayant

donné auis à la Cour. Le Roy & la Reyne m'écriuirent deux ou trois fois coup sur coup, & me font déliurer quinze cens escus, afin que l'incommodité ne me retardast, & la Reyne ma mere me mande qu'elle viendroit jusques en Xaintonge, & que si le Roy mon mary me menoit jusques-là, elle communiqueroit auec luy pour luy donner asseurance de la volonté du Roy. Car il desiroit fort de le tirer de Gascogne pour le remettre à la Cour en la mesme condition qu'ils y auoient esté autre-fois mon frere & luy, & le Mareschal de Matignon poussoit le Roy à cela pour l'enuie qu'il auoit de demeurer tout seul en Gascogne. Toutes ces belles apparences de bien-veillance ne me faisoient point tromper aux fruits que l'on doit esperer de la Cour, en ayant eu par le passé trop d'experience. Mais ie me resolus de tirer profit de ces offres, & y faire vn voyage seulement de quelques mois, pour y accommoder mes affaires & celles du Roy mon mary, estimant qu'il seruiroit aussi comme de diuersion pour l'amour de Fosseuse que j'emmenois auec moy, & que le Roy mon mary ne la voyant plus, s'embarqueroit possible auec quelque autre qui ne me seroit si ennemie. I'eus assez de peine à faire consentir le Roy mon mary à me permettre ce voyage, pource qu'il se faschoit d'éloigner Fosseuse, & qu'il en fust parlé. Il m'en fit meilleure chere, desirant extrémement m'oster cette volonté d'aller en France. Mais l'ayant desja

promis par mes lettres au Roy & la Reyne ma Mere, mesmes ayant touché la somme susdite pour mon voyage, le mal-heur qui m'y tiroit l'emporta sur le peu de volonté que i'auois lors d'y aller, voyant que le Roy mon Mary recommençoit à me monstrer plus d'amitié.

FIN.







